



**LES PÉRIPHÉRIES PEU DENSES DE LA
MÉTROPOLE PARISIENNE FACE AU
SCÉNARIO D'UNE GÉNÉRALISATION DU
TRAVAIL-À-DISTANCE :
CE QUE LES ACTEURS TERRITORIAUX EN
DISENT, EN PENSENT ET EN FONT
CAS DE LA SEINE ET MARNE**

Présenté par les étudiants du Master 2 Développement et
Territoires : ressources, politiques et stratégies

Encadré par Monsieur Emre Korsu

Introduction	02
<i>L’imaginaire d’un «exode urbain» accentué depuis les différents confinements</i>	03
<i>Des changements dans les modes de vie et la pratique du territoire</i>	04
<i>L’enquête</i>	05
Méthodologie	07
<i>Critères de sélection des terrains</i>	07
<i>Des emails... Des appels... Des entretiens</i>	07
<i>Des terrains... Des trains... Du périurbain</i>	10
Un objet en manque de visibilité et qui ne semble susciter que peu de curiosité	12
<u>Impacts territoriaux du travail à distance : entre incertitudes et explorations</u>	12
<i>De quoi parlons-nous ? Des malentendus et un lieu commun à l’annonce d’une étude sur le travail à distance</i>	12
<i>En l’absence de toute autre information, une appropriation personnelle du sujet</i>	13
<i>Le constat d’une absence de données</i>	14
<i>Travail à distance : affaire de qui ?</i>	15
<i>Sans boussole, de multiples caps possibles</i>	15
<u>Impacts territoriaux du travail à distance : investigations de terrain à la recherche de signaux</u>	17
<i>Le travail à distance va-t-il de pair avec plus de pratiques locales ? A la recherche d’actifs en ville les jours de semaine</i>	17
<i>L’influence du travail à distance sur les mobilités locales : une réalité ?</i>	19
<i>Le travail à distance multiplie-t-il les projets de déménagement vers le périurbain ? Les agents immobiliers n’en sont pas si convaincus</i>	20
<i>Les espaces de coworking : des espaces non plébiscités par les télétravailleurs</i>	21
<i>Impacts territoriaux du travail à distance : des signaux difficiles à détecter</i>	22
<u>Champs d’action des politiques locales : une réponse inconsciente aux besoins des télétravailleurs</u>	25
<i>Politiques de mobilité</i>	26
<i>Politiques du numérique</i>	26
<i>Politiques d’amélioration du cadre de vie et du logement</i>	27
<i>Politiques des espaces de coworking</i>	28
<i>Des politiques nombreuses et variés non conçues pour le travail à distance</i>	30
Conclusion	31
<i>Un champs d’actions possibles vaste mais limité dans les faits</i>	31
<i>Perspectives de recherche et recommandations</i>	32
<i>Les mots de la fin</i>	33

Introduction

C'est aujourd'hui un constat avéré. Suite à la pandémie de Covid-19 en 2020, le télétravail s'est beaucoup développé et est désormais pratiqué de manière plus régulière par une proportion importante de salariés. Ainsi en 2022, un quart des actifs français pratiquent le télétravail de manière régulière et juridiquement formalisée, contre 3% en 2019 (Aguiléra A., Pigalle E. et Belton Chevallier L., 2023 ; Hallépée S. et Mauroux A., 2019).

Partant de ce constat, certaines municipalités ont commencé à considérer le télétravail comme une opportunité pour renforcer leur attractivité résidentielle. La ville d'Alès a par exemple développé toute une communication spécifiquement destinée aux franciliens. En s'appuyant sur un argumentaire post-confinement, la ville met en avant les atouts de son cadre de vie où l'on trouve de "l'air", de «l'espace» et de la "verdure", des prix de l'immobilier abordables et une ville "à taille humaine" (site de l'agglomération d'Alès). La ville a ainsi organisé une campagne de publicité d'une semaine en juin 2020 dans le métro parisien "Alès, la capitale qui ne manque pas d'air".

Alès insiste sur un "contexte où les franciliens rêvent de villes moyennes et d'air pur" (Le Mag Alès). L'objectif était de susciter l'intérêt des actifs Parisiens désirant quitter la région suite au confinement et "dont certains pourraient venir télétravailler au pied des Cévennes".

Face au constat de l'émergence de politiques d'attractivité fondées sur le télétravail, qu'en est-il des territoires où sont recensés un grand nombre de télétravailleurs ? Les acteurs publics locaux d'Ile-de-France perçoivent-ils le travail à distance comme un possible levier de développement et un argument d'attractivité résidentielle ? Ce rapport commandité par le Forum Vies Mobiles restitue les principaux constats d'une étude menée par le Master 2 Développement des Territoires de l'Ecole d'Urbanisme de Paris, portant sur l'engagement et la perception des élus et techniciens municipaux et intercommunaux de la grande couronne parisienne face au scénario d'une généralisation du travail à distance, et ses possibles impacts dans les territoires dont les acteurs ont la charge.

Pour rappel, le travail à distance est ici entendu au sens de l'article L.1222-9 du Code du travail en tant que "toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication".



Figure 1 : Campagne de pub de la ville d'Alès dans le métro parisien
Source : Le Mag Alès, 26 mai 2021

Figure 2 : Discours de la ville d'Alès visant à promouvoir son attractivité résidentielle
Source : Alès.fr, 29 Février 2024

UNE AUTRE VIE EST POSSIBLE

Pendant les confinements, vous avez fantasmé sur une autre vie, dans un autre lieu, là où il y a de l'AIR, de l'ESPACE, de la VERDURE.

Là où l'environnement urbain est à votre taille, UNE TAILLE HUMAINE.

Là où les appartements ont de grandes terrasses, là où les villas avec piscine sont à des prix très accessibles, là où tous les équipements publics de qualité sont rassemblés dans un cœur de ville animé, commerçant, chaleureux.

Cet autre lieu existe.

Cette autre vie est possible, surtout si votre travail peut se faire à distance.

Nous vous attendons à Alès, classée 16^e ville moyenne de France et 2^e d'Occitanie "championne pour télétravailler" (Le Point, n°2494, 11 juin 2020).

L'imaginaire d'un "exode urbain" accentué depuis les différents confinements

Le premier confinement qui a eu lieu de mars à mai 2020 a poussé nombre de Parisiens à se réfugier à la campagne. Suite à cet épisode, un imaginaire collectif s'est développé autour de cette idée : les citadins auraient redécouvert un mode de vie plus simple, plus connecté à la nature, moins soumis à l'anxiété urbaine (et particulièrement parisienne). L'engouement aurait été tel que l'expression « exode urbain », qui désigne un flux massif des populations de la ville vers la campagne, a massivement été utilisée dans les médias à cette période (Julie Renson Miquel, Libération, mars 2023). Pourtant l'étude *"Exode urbain : impacts de la pandémie de COVID-19 sur les mobilités résidentielles"* réalisée par la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines – POPSU – et publiée en 2022 montre une réalité toute autre. Il n'y a en fait pas eu de réorientation géographique massive des populations, ni de recomposition des flux vers des espaces isolés, notamment hors des aires d'attraction des villes. Il est toutefois vrai qu'à l'échelle nationale, les espaces ruraux voient leur solde migratoire augmenter depuis ces dernières années, mais cela s'inscrit plus dans un mouvement de retour au rural sur le temps long illustré par l'essor des néo-ruraux depuis les années 1970 – 1980.

L'étude *"Télétravail et mobilité résidentielle en Île-de-France : mobilité et rythmes de vie"* menée par le Forum Vies Mobiles et l'Observatoire Société et consommation en 2022, vient nuancer ce point de vue. La crise du Covid a bel et bien eu un impact sur l'organisation du travail : environ 2,5 millions de franciliens télétravaillent désormais régulièrement, ce qui représente 46% des actifs de la région. Parmi eux, 71% passent au maximum 3 jours par semaine sur leur lieu de travail. L'étude souligne que 20% des télétravailleurs franciliens souhaitent quitter la région dans les cinq années à venir, et que parmi eux, 43% n'auraient pas le même projet et 20% ne souhaiteraient pas du tout déménager s'ils ne télétravaillaient pas. 20% des télétravailleurs franciliens ont déménagé depuis le début de la crise sanitaire de 2020 et la tendance est clairement à l'éloignement du centre de l'Île-de-France vers sa périphérie : les Parisiens vont habiter en banlieue, les résidents de la petite couronne déménagent en grande couronne (FVM et l'ObSoCo, 2022). D'après ces chiffres, le télétravail aurait donc effectivement une influence sur le quotidien des ménages, avec 2 jours par semaine passés en plus au domicile. Il aurait également un impact sur les projets de déménagement des actifs. Ces possibilités ouvrent alors de nouvelles perspectives pour les communes plus rurales, en périphérie éloignée de grandes villes.

Dans cette idée, l'étude qui suit a cherché à déterminer si les acteurs publics locaux de la Seine-et-Marne, territoire périphérique à la métropole Parisienne, ont conscience des possibles impacts territoriaux du travail à distance, et s'ils les prennent en compte dans leur stratégie d'attractivité territoriale depuis la crise du Covid.

Les banlieues lointaines, moins denses que le cœur des métropoles dont elles font partie, et dans notre cas de la capitale, Paris, sont des territoires recherchés par les ménages qui aspirent à une vie résidentielle plus proche de la nature, de préférence en maison individuelle avec jardin. Ce choix résidentiel expose toutefois les actifs à de longues navettes quotidiennes. Avec la généralisation du travail à distance, cet inconvénient majeur perd de son importance car les navettes deviennent moins fréquentes.

Cette généralisation, dans l'hypothèse qu'elle entraîne un mouvement résidentiel des populations des métropoles vers les périphéries rurales, pourrait avoir des impacts territoriaux significatifs. Les communes de grandes couronnes sont des territoires plutôt résidentiels qui ont tendance à se « vider » de leurs actifs les jours de semaine, ces derniers partant travailler vers les pôles d'emplois, généralement situés dans les zones centrales de la métropole. Avec la généralisation du travail à distance, ces flux tendent à s'affaiblir, puisqu'un ou plusieurs jours par semaine les salariés télétravailleurs ne se rendent plus à leur bureau mais restent chez eux. La pratique du télétravail qui s'ancre dans les habitudes a donc pour effet probable d'augmenter le temps de présence des actifs au sein de leur territoire de résidence au

cours de la semaine. Par conséquent, le temps qui était auparavant passé dans les navettes domicile-travail est possiblement redistribué pour des mobilités associées au temps libre et déployées dans la proximité du domicile. Ce temps de présence accru peut aller de pair avec des pratiques nouvelles locales, inexistantes auparavant : faire ses courses sur le temps du midi, passer chez le coiffeur, faire du sport à l'extérieur, se promener avec ses enfants (Tissandier P. et Mariani-Rousset S., 2019). Ces habitudes émergentes peuvent ainsi créer une demande locale nouvelle en termes de commerces, services publics et privés, équipements, et ce sur des créneaux inhabituels : 9h-17h de lundi à vendredi. Elles pourraient alors aussi créer une demande nouvelle en termes de mobilité à l'échelle locale.

Par ailleurs, la réduction des trajets domicile-travail, parfois longs en distance et souvent effectués en voiture, pourrait entraîner à priori une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce point est tout de même à fortement nuancer, de nombreuses études montrant désormais que les trajets induits par les nouvelles pratiques plus locales se font également en voiture et à une fréquence importante. Selon la visioconférence CEREMA (Bentayou G., Perrin E., 2021) qui cite les données de l'APUR (2020), The Shift Project (2017), l'Ademe (2016) et la CGET (2015), le télétravail aurait donc un effet réel mais limité sur la mobilité quotidienne, avec certes une réduction de 11% des trajets domicile-travail, mais pour une diminution de seulement 4,6% des émissions de CO2 par rapport à la situation antérieure au Covid.

Des changements dans les modes de vie et la pratique du territoire

Depuis la sortie du confinement, la gestion des transports est devenue un sujet sensible, notamment pour les franciliens. L'offre de mobilité doit donc être réinterrogée au niveau des déplacements et de la logistique urbaine. Les autorités compétentes cherchent à trouver un équilibre entre transports en commun et utilisation de la voiture individuelle, dont le taux d'usage est redevenu similaire à celui d'avant Covid. Le but est d'encourager les actifs à prendre les transports en commun. En ce sens, l'augmentation du nombre de télétravailleurs qui induit une diminution des déplacements domicile-travail quotidiens peut permettre de réduire la pression sur les réseaux de transports notamment aux heures de pointe, une partie des actifs ne se déplaçant plus chaque jour de semaine. Une augmentation de la pratique des mobilités actives à également fait suite à la crise du Covid, avec de nombreux utilisateurs s'étant rabattu sur les vélos et trottinettes électriques. Ces nouveaux modes de déplacement induisent une fréquentation moins intense du réseau de transport en commun francilien et soulèvent dans le même temps de nouveaux enjeux de gestion de la voirie.

En ce qui concerne l'aménagement des logements, la crise du Covid et notamment les confinements ont fait émerger la nécessité d'aménager un bureau dans la maison et comme dit précédemment, un désir d'espace et de nature. Afin de mener à bien ce projet, certains ménages se sont installés en périphérie de plus en plus lointaine de la capitale (Forum Vies Mobiles et l'ObSoCo, 2022). L'installation de nouvelles populations au capital économique souvent élevé, peut aussi générer une certaine pression foncière. En effet, le télétravail est majoritairement pratiqué par des catégories socio-professionnelles supérieures, souvent des cadres du tertiaire dont l'emploi le permet (CEREMA, 2021). Les attirer dans son agglomération peut être perçu comme un levier de développement et être moteur de stratégies d'attractivité résidentielle, mais aussi être vu comme un problème par les populations déjà sur place, qui voient les prix des logements augmenter et causent parfois des difficultés d'accès à la propriété.

Il serait également possible de voir augmenter la demande en espaces de coworking ou de tiers-lieux dans les villages ou les petites villes, les télétravailleurs pouvant souhaiter séparer domicile et lieu de travail (CEREMA, 2021). On peut notamment citer le cas de la ville de Provins, située à 1h30 de Paris, qui dès 1996 a aménagé un bureau de voisinage, équipé d'ordinateurs, de fax et de téléphones et qui montre qu'il s'agit d'une réalité ancienne en Seine et Marne, même si elle était peu pratiquée (Nadya Charvet, *Libération*, novembre 1996).

La généralisation du travail à distance s'accompagnerait dès lors de transformations sociales, économiques et urbanistiques, d'un quotidien davantage ancré dans les environs du domicile, et entraînerait l'émergence de nouveaux besoins au sein de ces territoires de Grande Couronne.

L'enquête

Dans ce contexte, nous avons rencontré des acteurs territoriaux en charge de la gestion d'une série de territoires situés dans la grande couronne francilienne afin de savoir s'ils conscientisent ce phénomène de généralisation du travail à distance et de ses effets sur leur territoire. Nous avons donc cherché à connaître et comprendre leurs avis et constats par rapport à la pratique du télétravail en France, et en particulier en Ile-de-France. Quelle est leur perception de « signaux » en provenance du terrain quant aux impacts du développement du travail à distance, et quelles sont les stratégies, politiques et formes d'action que cela leur inspire en retour.

L'enquête de terrain s'est principalement fondée sur des entretiens formels avec les acteurs publics locaux, élus et responsables de services ou départements en charge des questions de mobilité, logement, urbanisme, numérique, développement économique. Afin de nous aider à conduire ces entretiens, nous nous sommes également rendus sur le terrain afin de recueillir des impressions propres quant aux possibles impacts territoriaux du travail à distance. Ce complément d'enquête s'est fondé sur des observations in situ et des échanges informels avec une pluralité d'« informateurs » présents sur place : habitants, commerçants, agents immobiliers, employés des offices de tourisme et des bibliothèques.

Quatre intercommunalités Seine et Marnaises ont été sélectionnées en tant que terrain d'étude. Le choix a été fait de sorte à faire jouer certains contrastes selon les spécificités de chacune, notamment en termes de proximité et de connexion par rapport à Paris, de densité de population, et de présence de cadres et professions intellectuelles supérieures sur le territoire. Nous comptons donc trois communautés d'agglomérations, la CA de Fontainebleau, composée de 26 communes pour 69 015 habitants, celle de Marne-et-Gondoire avec ses 20 communes et 108 133 habitants, et celle de Coulommiers Pays de Brie constituée de 54 communes et ayant une population de 37 550 habitants. Nous avons également sélectionné la communauté de communes du Provinois comptant 39 communes et 34 631 habitants (nombre d'habitants en 2020 à chaque fois).

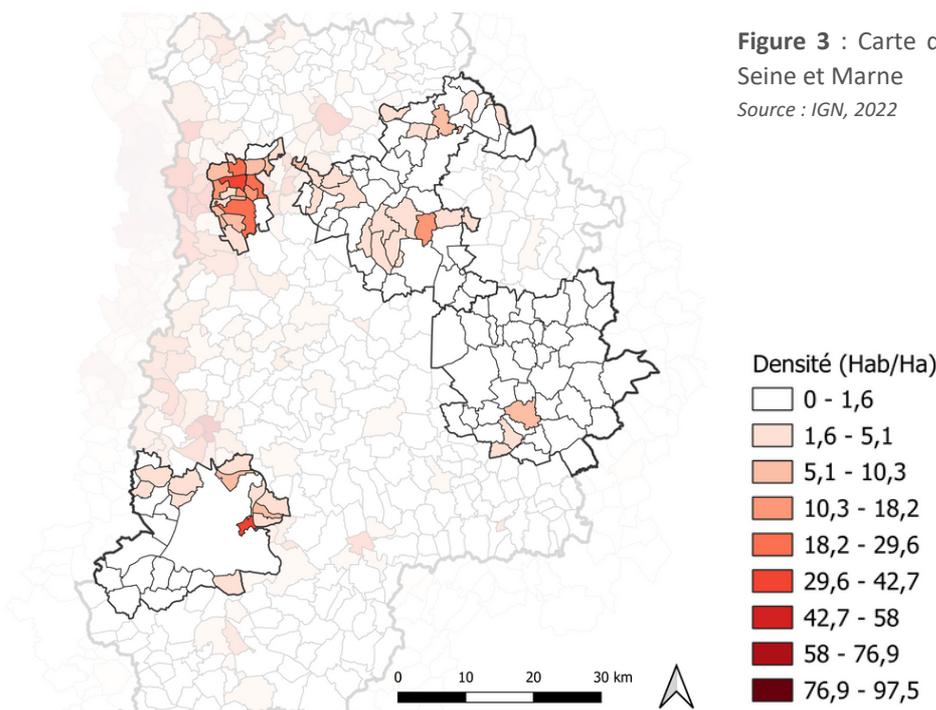


Figure 3 : Carte de la densité résidentielle en Seine et Marne

Source : IGN, 2022

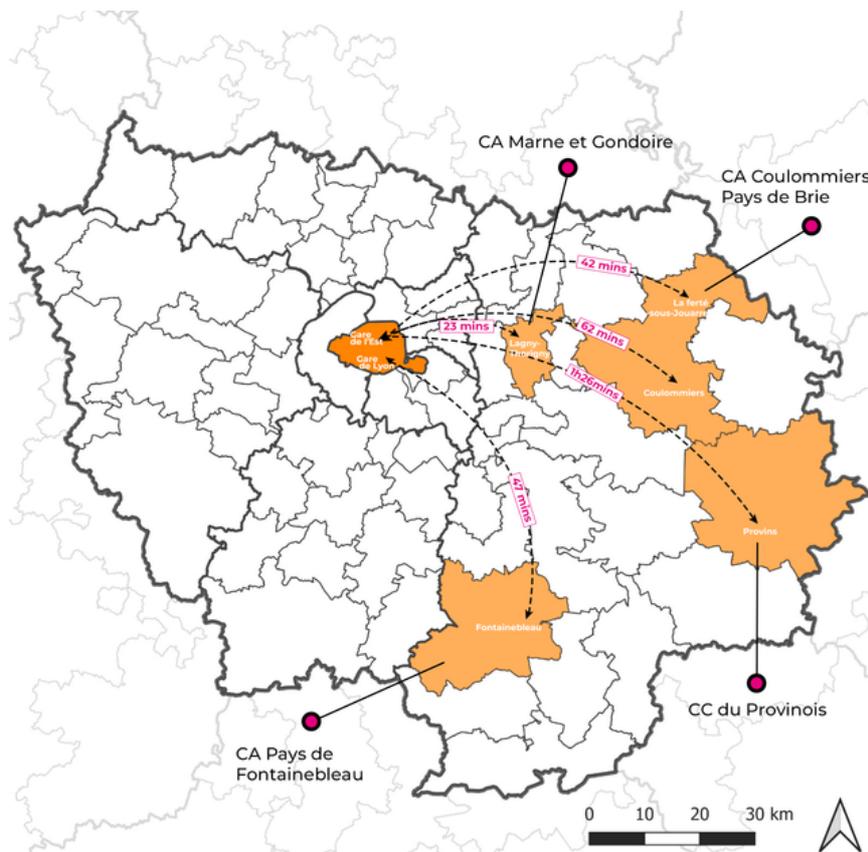


Figure 4 : Carte de l'accessibilité des communes phares de nos territoires d'étude

Les deux premiers terrains sont en toute vraisemblance plus riches en télétravailleurs. La Communauté d'agglomération de Fontainebleau est la plus accessible en transports en commun. La gare, située à 30 minutes du centre-ville, permet de rejoindre le centre de Paris (gare de Lyon) en 47 min par la ligne de transilien R. De plus, 19% des actifs habitant sur la CA sont des cadres. Quant à la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, elle est traversée par la ligne de transilien P ainsi que par le RER A, ce qui permet un accès à la capitale en 23 minutes. Son pourcentage de cadres est aussi assez important : 17 % des habitants actifs de la CA. Les deux autres territoires sont plus éloignés de la capitale, moins accessibles et possèdent un pourcentage de cadres plus faible. On en compte 10% pour le Provinois. Cela peut s'expliquer par la partie sud du territoire desservie à la fois par la ligne P qui relie Provins à la Gare de l'Est en 1h30 et par un réseau de bus local plutôt performant. Le taux de cadres et professions intellectuelles supérieures recule à 4,3% pour Coulommiers Pays de Brie. Ce terrain contraste le plus avec les autres, et permet d'avoir un élément de comparaison fort.

Globalement, tous ces territoires restent peu denses, en comparaison de la banlieue péricentrale, avec une exception pour la CA de Marne et Gondoire, en proche périphérie de Paris, et donc encore intégrée à son tissu urbain.

Ce rapport s'organise en trois parties. Nous allons dans un premier temps présenter le manque de visibilité de ce sujet, mis en exergue par les difficultés rencontrées dans la collecte des données sur le terrain, le télétravail se révélant être un sujet transversal se perdant parfois dans le flot des compétences des acteurs. Dans un deuxième temps, nous approfondirons en explicitant le positionnement des acteurs vis-à-vis des effets territoriaux du travail à distance. Puis nous recenserons et analyserons les actions mises en place par les collectivités et qui peuvent être directement et indirectement liées au développement du télétravail sur le territoire. Nous pourrons ainsi déterminer si les élus locaux intègrent ou non cette donnée dans leur stratégie de développement territorial.

Méthodologie

Critères de sélection des terrains

Le choix des terrains s'est fait à partir de trois critères de sélection que nous avons définis à partir de la littérature scientifique (Aguilera A., Massot M-H., Proulhac L. 2010). La densité constitue le premier critère du choix de la Seine et Marne, l'objectif étant d'étudier un terrain de faible densité en grande couronne, ayant attiré des travailleurs à distance. En effet, les télétravailleurs aspireraient pour beaucoup à vivre dans des espaces moins denses puisque leur logement est devenu en partie leur lieu de travail. Nous avons donc choisi plusieurs territoires présentant des densités variées afin d'explorer différents contextes et potentiellement recueillir des points de vue divergents.

Le deuxième critère est le temps de trajet en transport en commun par rapport à Paris, car il est important dans le choix de résidence des nouveaux télétravailleurs. Ces derniers ayant moins de navettes à effectuer par semaine, ils peuvent donc se permettre d'avoir un temps de trajet plus long. Ce raisonnement a compté dans la sélection des terrains, et pour avoir matière à comparer, nous avons sélectionné différentes communautés d'agglomérations / de communes, dont la plus proche est accessible en 25 minutes de transports en commun depuis Paris, contre 1h30 pour la plus éloignée.

Enfin, le troisième et dernier critère est celui du taux de cadres présents sur les territoires, puisque, comme nous l'avons déjà souligné, les cadres sont la catégorie socio-professionnelle qui est la plus encline à pratiquer le travail à distance. Par conséquent, s'il y a un fort taux de cadre sur un territoire, il est probable qu'il y ait une présence plus significative de télétravailleurs sur le territoire. Nous avons donc sélectionné des terrains permettant de faire varier cette donnée.

Des emails... Des appels... Des entretiens

Afin de trouver des éléments de réponses aux questions centrales de l'atelier, nous avons recueilli des données sur la base de deux méthodes qualitatives.

La première a consisté en la réalisation d'entretiens formels semi-directifs avec les acteurs publics locaux des terrains sélectionnés, c'est-à-dire avec les élus et les techniciens des communes et des intercommunalités. La prise de contact a d'abord été effectuée par mail. A l'échelle des élus des communes, nous avons ciblé les maires et leurs adjoints en charge de l'urbanisme, de la mobilité/transports, du logement, du développement et du numérique. Nous avons également contacté les services techniques, notamment les services d'urbanisme, de mobilité et de transport, d'aménagement, de planification et d'environnement. Pour les intercommunalités nous avons essayé d'entrer en contact avec les présidents, les vice-présidents et les services en charge des mêmes thématiques.

Les deux premiers terrains sélectionnés ont été la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et la Communauté de Communes du Provinois. Nous n'avons reçu que très peu de réponses aux mails envoyés et aux appels téléphoniques qui ont suivi. Ce faible taux de retour nous a poussé à élargir le champ de l'étude à d'autres terrains afin de pouvoir augmenter les chances de réponses et donc le nombre d'entretiens. Nous l'avons également pensé comme un moyen de déterminer si le peu de réaction de la part des acteurs dans les deux territoires initialement sélectionnés était possiblement lié à une faible réceptivité ou compréhension du sujet. Les terrains sont donc passés de deux à quatre intercommunalités, avec l'intégration de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau et de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie à notre enquête. En complément, nous avons fini par contacter les plus grosses communes de Seine-et-Marne, indépendamment de leur localisation.

Au total, 155 mails ont été envoyés et seulement 21 ont reçu une réponse, positive ou négative (13,5 % de retour). 12 de ces réponses (7,7 %) ont été positives et ont débouché sur un entretien. 6 réponses (3,9 %) ont été négatives, mais ces interlocuteurs ont pu nous conseiller d'autres contacts ou des orientations pour l'enquête et ont donc apporté des éléments de réponse. 3 retours (1,9 %) ont été négatifs et n'ont apporté aucune donnée. Concernant les appels téléphoniques, 62 appels ont été passés pour appuyer les mails et faire des relances, et seulement 4 ont entraîné une réponse positive avec un entretien à la clé (6,4 %). Au final, 16 entretiens ont eu lieu, total qui, mis en proportion avec le nombre de sollicitations, permet de se faire avec prudence, une première idée quant à l'intérêt porté au sujet par les acteurs territoriaux.

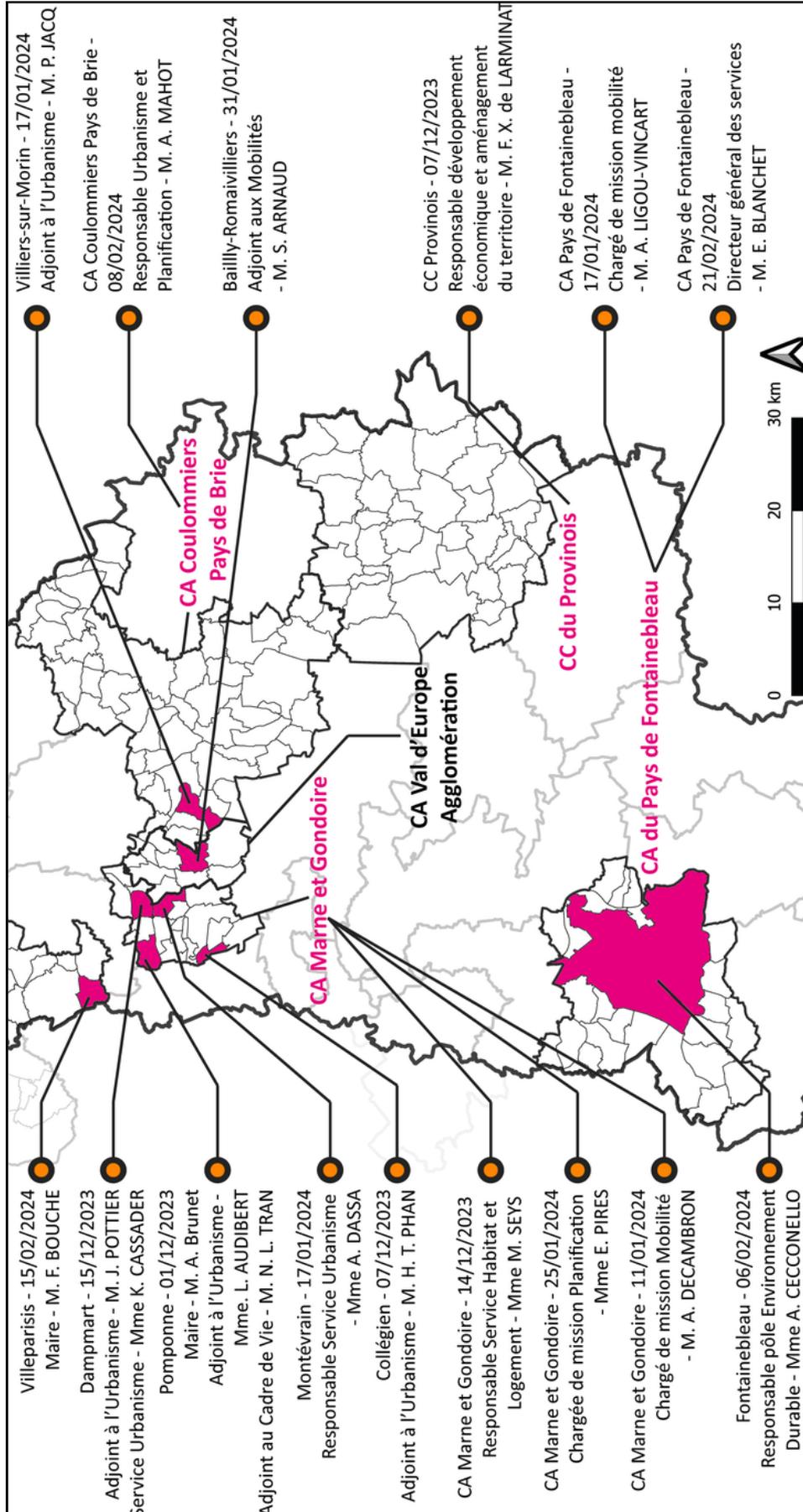
Nous avons obtenu plus ou moins d'entretiens selon les terrains. Sept ont été réalisés avec des acteurs publics de la CA de Marne et Gondoire contre trois pour la CA du Pays de Fontainebleau, deux pour la CA de Coulommiers Pays de Brie, et un pour la CC du Provinois - auxquels s'ajoutent trois entretiens réalisés en dehors du périmètre formé par les quatre intercommunalités. On peut donc émettre l'hypothèse que la réception/compréhension du sujet n'est pas la même selon les territoires.

L'obtention des entretiens varie également selon le statut des interlocuteurs. Sur les 16 rendez-vous, seulement six ont été réalisés avec des élus des communes - il a été impossible d'obtenir un entretien avec un élu intercommunal. Les dix entretiens restants ont été réalisés avec des techniciens issus de divers services des communes et des intercommunalités - ainsi qu'un avec la cheffe du pôle Prospective Veille Innovation de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), qui a conduit une étude sur le travail à distance.

Le guide élaboré pour conduire les entretiens a connu plusieurs versions. Le premier contenait plusieurs parties. Il commençait par des questions directes sur le positionnement des interlocuteurs sur le sujet du télétravail. Une seconde partie ciblait les éventuels signaux territoriaux témoignant de la présence de télétravailleurs sur le territoire. Une autre partie se concentrerait ensuite sur le positionnement des acteurs par rapport à un scénario de généralisation du travail à distance en France et à l'échelle de leur commune / intercommunalité. Enfin, une dernière partie abordait les champs d'actions possibles afin d'attirer de nouveaux habitants pratiquant le travail à distance.

Dès les premiers entretiens, nous avons constaté qu'il était compliqué de les mener à bien en se fiant à la trame de ce guide. En effet, nos interlocuteurs se sont montrés plutôt perplexes face aux thématiques abordées et aux questions posées. Cela a mené à une refonte en profondeur du guide de manière à aborder le sujet du télétravail par des voies plus détournées, en initiant l'accroche par le biais d'autres thèmes mieux maîtrisés par les élus et techniciens : mobilité, logement, cadre de vie. La dernière version du guide laisse ainsi une place plus grande aux multiples thématiques auxquelles le travail à distance se lie, directement ou indirectement.

Figure 5 : Carte des entretiens



Des terrains... Des trains... Du périurbain

La seconde partie de l'enquête a consisté en une série d'excursions sur les terrains afin d'effectuer de l'observation et de réaliser des entretiens informels avec les populations locales. L'objectif était d'essayer de détecter, par nos propres moyens, la présence de « signaux » relatifs à la pratique du travail à distance sur le territoire et à ses possibles effets territoriaux. Nous partions en effet de l'hypothèse que cela pouvait possiblement engendrer des impacts visibles sur le terrain. Cette enquête était initialement conçue comme un complément aux entretiens avec les acteurs, apportant des « faits objectifs » détectés sur le terrain. Mais au fil des entretiens, nous avons constaté que nos interlocuteurs avaient en réalité une faible visibilité sur les possibles impacts sur le territoire de la pratique du télétravail par les habitants. L'enquête de terrain s'est donc muée en une investigation à part entière, dont l'objectif était de combler ce déficit de données relatif aux possibles impacts territoriaux du travail à distance.

A partir de ce moment, le temps alloué aux observations de terrain a été significativement revu à la hausse, avec la réalisation de 17 sorties. Le choix des terrains a été fait selon les entretiens obtenus et suivant le potentiel des communes pour y détecter des signaux, ce qui nous a amené à privilégier celles avec une importante concentration d'activités et une vie locale plutôt active. Nous avons également déterminé des jours de la semaine spécifiques pour s'y rendre. Le vendredi a rapidement été identifié comme jour de référence, dans la mesure où il est considéré comme le jour le plus télétravaillé (Aguiléra A., Pigalle E. et Belton Chevallier L., 2023). D'autres jours notamment le jeudi ont été retenus comme jours de comparaison. Au total, 11 communes ont été visitées à une ou plusieurs reprises, et nous avons échangé avec 93 interlocuteurs : commerçants, passants, agents immobiliers et gérants d'espaces de coworking.



Figure 6 : Centre ville de Provins, Vendredi

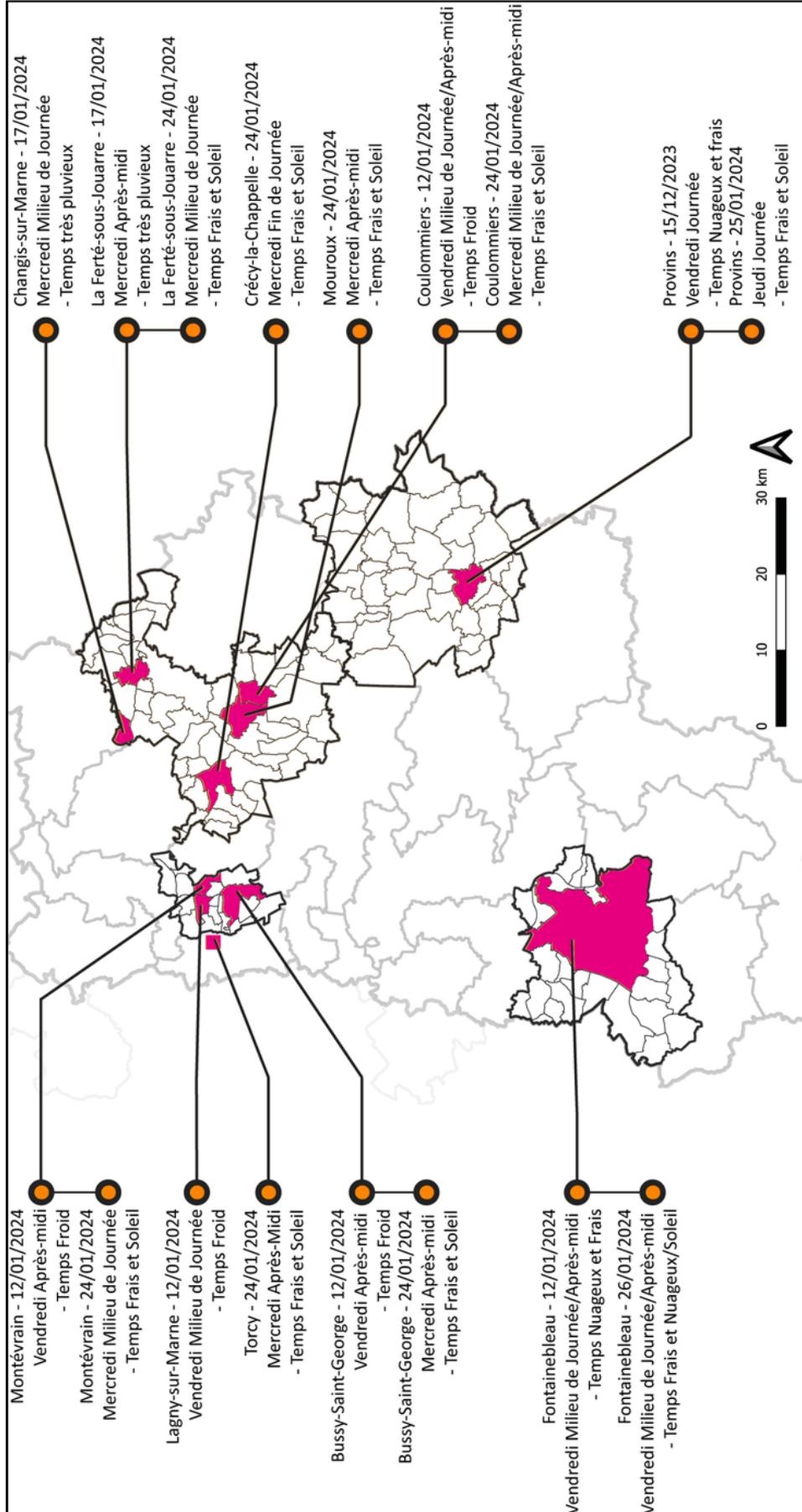


Figure 7 : Centre ville de Fontainebleau, Vendredi



Figure 8 : Centre ville de Coulommiers, Vendredi

Figure 9 : Carte des excursions pour l'enquête de terrain



Impacts territoriaux du travail à distance : entre incertitudes et explorations

Le positionnement des acteurs vis-à-vis de la question des impacts territoriaux du travail à distance est l'élément central de l'enquête. Par "positionnement", nous entendons la vision que ces acteurs ont du phénomène du télétravail, leur opinion sur le sujet, le crédit qu'ils accordent au scénario d'une généralisation du télétravail dans l'après-Covid, et les impacts potentiels sur leur territoire ainsi que leur prise en compte dans leurs politiques et actions.

Ce positionnement est dépendant du contexte territorial de l'acteur interrogé.. Il existe aussi un « biais » personnel qui influence leur vision des choses : lorsque la personne interrogée pratique elle-même le travail à distance, elle est souvent plus encline à accorder de l'attention à ce sujet et perçoit mieux les enjeux qu'il peut soulever sur son territoire.

L'analyse de la position des acteurs publics sur le télétravail et son impact passe par leurs réponses et leur discours lors des entretiens, de même que par les non-réponses aux mails et aux appels, les malentendus quant à la compréhension du sujet, les étonnements provoqués par nos interrogations.

De quoi parlons-nous ? Des malentendus et un stéréotype à l'annonce d'une étude sur le travail à distance

Les réactions suscitées par l'évocation du thème du travail à distance et de ses impacts territoriaux sont les premiers éléments à traiter, cela dans les entretiens mais aussi en amont des entretiens, au moment de la prise de contact. En effet, comme cela a été mentionné plus haut, le peu de réponses reçues en retour des très nombreuses sollicitations (près de 150 au total) peut être classé au rang des constats établis par l'enquête. Ce constat peut être interprété, avec prudence (car il est courant d'avoir peu de retours dans ce type d'enquête) comme un indicateur de la faible appropriation du sujet par les acteurs, de leur manque d'intérêt ou de curiosité vis-à-vis du thème, ou du fait qu'ils jugent le sujet comme non-pertinent du point de vue de leur territoire. Il faut néanmoins nuancer ce résultat en fonction des terrains, dans la mesure où les acteurs de la CA du Pays de Fontainebleau et de la CA de Marne et Gondoire ont donné davantage de suite à nos sollicitations, avec respectivement sept et trois réponses favorables, comparé aux CA de Coulommiers Pays de Brie et de la CC du Provinois.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ce clivage, en lien notamment avec les caractéristiques de chaque territoire évoquées dans l'introduction. En effet, les deux territoires qui se sont montrés les plus « accueillants » sont les plus riches en cadres et professions intellectuelles supérieures, catégorie socio-professionnelle la plus « télétravailleuse », et sont ceux situés les plus proches du centre de l'agglomération parisienne (Bentayou G., Perrin E., 2021). Par conséquent, on peut faire l'hypothèse que ces deux éléments, en corrélation avec le degré de pratique du travail à distance sur le territoire, sont des déterminants de l'intérêt porté par les acteurs publics aux enjeux du télétravail. Ainsi, avant même de passer aux entretiens, on pourrait s'attendre à ce que les élus et techniciens de Marne et Gondoire et du Pays de Fontainebleau soient plus enclins à être ouverts, positifs et proactifs par rapport au sujet et à ses possibles impacts territoriaux. Du côté des acteurs de Coulommiers Pays de Brie et du Provinois, on pourrait par ailleurs anticiper un positionnement plus neutre, moins intéressé et moins actif. Pourtant, les réponses recueillies lors des entretiens incitent à nuancer ces premières hypothèses, puisque les discours tenus par les acteurs sont très variables peu importe les CC/CA : les approches du télétravail et de ses possibles impacts territoriaux diffèrent d'un interlocuteur à l'autre, parfois au sein d'un même terrain, tout en présentant aussi des points communs sur certains aspects.

Un premier point important à soulever est que dans la majorité des cas, les entretiens ont démarré sur la base d'un malentendu : à nos premières questions générales concernant la pratique du travail à distance dans leur territoire, nos interlocuteurs commençaient souvent à répondre en nous donnant des informations sur la pratique du télétravail au sein même de leur service, leur administration ou de leur collectivité territoriale. Ce point est commun à la majorité des entretiens et n'est pas spécifique à un territoire ou à un type d'acteur en particulier - technicien ou élu, ou à une échelle territoriale, intercommunale ou communale. Cette première réaction spontanée de nos interlocuteurs suggère que la question du travail à distance évoque chez eux avant tout une forme d'organisation au travail qui les concerne en tant que salariés, et non un phénomène impactant possiblement les réalités propres aux territoires dont ils ont la charge et qui les interpelle à ce titre.

Abstraction faite de ce malentendu inaugural, le lien le plus direct et quasi-systématique qu'établissent les acteurs territoriaux entre le thème du travail à distance et leur propre action sur le territoire tient dans le développement des espaces de coworking ou de tiers lieux abritant un espace de coworking. En effet, pour les acteurs rencontrés, ces lieux ont aussi pour vocation de répondre aux besoins de salariés télétravailleurs, à la recherche d'un espace de travail hors domicile mais proche de celui-ci, et il paraît donc logique et facile pour eux d'établir le lien. Cette logique et cette facilité d'association découle de l'imaginaire de la pratique du télétravail par les interlocuteurs, selon laquelle le télétravail se pratique principalement au sein d'un espace de coworking ; ce sont des espaces physiques, qui ont une matérialité, avec une définition claire et simple. Les acteurs ont conscience que ces espaces offrent des solutions adaptées aux travailleurs qui manquent de liens sociaux et de possibilités technologiques lorsqu'ils travaillent chez eux. Et comme nous le verrons plus tard, les tiers lieux ou les espaces de coworking se présentent comme un outil majeur dans les politiques et les actions en faveur du travail à distance. Il reste que tous les acteurs ne croient pas au coworking comme "solution" : *"Les gens qui aspirent au télétravail, c'est pas au lieu d'aller au bureau, aller au coworking, hein. C'est pour ne pas se déplacer."* (Dampmart, 15/12/2023) - et par conséquent, ils ne se positionnent pas en faveur du coworking du fait que ce ne serait pas efficace pour répondre aux attentes des télétravailleurs sur leur territoire. Par ailleurs, en Ile de France et en 2022, la pratique du travail à distance se fait à hauteur de 78 % au sein du domicile et seulement 3 % au sein d'un espace de coworking (Forum Vie Mobile, ObSoCo, 2022).

En l'absence de toute autre information, une appropriation personnelle du sujet

Un autre lien est fait assez rapidement par les interlocuteurs, qu'on peut également ranger dans la classe des malentendus préalables, mais qui a la particularité de donner une coloration singulière à la suite du discours. Ce lien passe par l'intrusion de l'expérience personnelle de nos interlocuteurs en matière de travail à distance : *"ça fait déjà 15 ans que je fais du télétravail."* (Pomponne, 01/12/2023) ; *"Parce que comme moi je suis 100% à la maison"* (Collégien, 07/12/2023) ; *"[...] certains fonctionnaires télétravaillent pour X raison et c'est marrant parce que je suis le seul à le faire"* (Provinois, 07/12/2023). Bien des acteurs rencontrés pratiquent le travail à distance dans le cadre de leur métier - à côté pour les élus - et dans leur métier pour les techniciens. Cette expérience propre a un impact conséquent puisque dans les entretiens où elle est présente, les acteurs se montrent plus ouverts à la discussion à propos du travail à distance comme phénomène sociétal et de ses possibles impacts sur la vie de leurs administrés et sur les réalités de leurs territoires. C'est grâce à la connaissance acquise par le biais de leur propre expérience du travail à distance que certains acteurs territoriaux semblent avoir un regard qui va plus loin que d'autres.

L'élu de Villiers-sur-Morin par exemple, pratique lui-même le travail à distance et se montre plus qu'ouvert à la discussion car il considère le travail à distance comme un enjeu majeur : *"Le télétravail offre une opportunité unique de repenser notre approche de l'urbanisme et de la mobilité, en adaptant notre commune aux besoins des travailleurs à distance."* (Villiers-sur-Morin, 17/01/2024). On retrouve ce point de vue dans plusieurs entretiens avec les élus et techniciens, notamment de Pomponne, Collégien, CC du Proinois, CA de Marne et Gondoire, CA de Fontainebleau et de la CA de Coulommiers. Pour ces entretiens, nous pouvons avancer l'hypothèse qu'ils ont accepté de participer en raison de leur connaissance personnelle du travail à distance, en plus du regard qu'ils portent sur leur collectivité. L'exemple de Villiers-sur-Morin est particulièrement intéressant car c'est la seule commune au sein de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie à avoir répondu à notre sollicitation alors qu'elle n'est pas la plus grande ni la plus attractive au sein de cette CA qui compte 54 communes, dont 29 ont été contactées. Dans ces entretiens, la discussion était soit ouverte concernant la question des impacts territoriaux du travail à distance, soit les acteurs prenaient les devants pour aller plus loin jusqu'à considérer le travail à distance comme un potentiel levier de développement dans le futur.

Le constat d'une absence de données

Toutefois, ces éléments d'analyse sont à nuancer au regard d'un élément qui est revenu de façon récurrente dans la plupart des entretiens. Cet élément, avancé par la globalité des interlocuteurs interrogés, est l'absence frappante d'informations, sans parler de données, à propos de l'état de la pratique du travail à distance au sein du territoire et quant à ses possibles effets locaux. Annabelle Boutet, cheffe du pôle Prospective Veille Innovation de l'ANCT résume cette situation : *"[...] mais la démarche déjà les a fait réfléchir sur, c'est qui d'ailleurs ces télétravailleurs ? Parce que personne ne le sait dans aucun territoire. C'est pas un sujet spécial pour les villes moyennes en fait."* (09/02/2024). Ce diagnostic a été établi dans le cadre d'une étude menée par l'ANCT en collaboration avec six villes moyennes dont Fontainebleau-Avon. Ainsi, même un territoire volontaire pour participer à une démarche réflexive sur la question du travail à distance souffre d'un manque total de données. D'autres acteurs ont tenu des propos qui pointent ce besoin de données : *"Qu'est-ce qu'elle recherche une personne qui télétravaille ? Euh, voilà, il faudrait qu'on est un peu plus de de de données, mais en tout cas, le territoire de la ville nouvelle et de Montévrain est attractif"* (Montévrain, 17/01/2024) ; *"Sur le territoire on présume, car on n'a peu de chiffre là-dessus, on présume que depuis le covid et tout ça"* (CA Coulommiers, 08/02/2024).

Il semble ainsi que personne ne dispose de données qui permettent de se faire une idée du degré de diffusion de la pratique du travail à distance dans les territoires étudiés et de la façon dont les réalités territoriales en sont impactées - et sans cela, la détection de « signaux » par simple observation de la vie locale n'est pas chose aisée, comme nous le verrons par la suite. Cela a un grand impact dans le positionnement des acteurs territoriaux puisque sans informations, ils ne peuvent pas savoir s'il y a une nécessité de mener des actions ou des politiques directement en lien avec le travail à distance, ou indirectement en agissant sur la mobilité, le logement ou encore le cadre de vie. A toutes les échelles, même aux plus grandes : *"Toutes les données INSEE, ministère du Travail c'est du 2021 au mieux, donc en fait personne ne sait il me semble."* (ANCT, 09/02/2024). Les chiffres n'existent pas car le travail à distance est devenu massif seulement à partir de 2020 et s'est institutionnalisé en 2021, ce qui fait trop court pour mettre en place un dispositif de production de données.

Cependant, il faut aussi relever le fait que les acteurs territoriaux ne semblent pas non plus chercher à avoir ces informations et considèrent que c'est aux plus hautes échelles de les produire et de les diffuser auprès des collectivités locales - et que ces dernières n'ont pas les moyens ni les outils pour produire en propre ces données.

Au-delà de la passivité des interlocuteurs à cet égard, l'idée de produire ou de chercher des chiffres et des faits sur le travail à distance et ses effets locaux semble ne même pas avoir été envisagée par bon nombre d'acteurs - qui témoignent ainsi du peu d'intérêt vis-à-vis du sujet, ne percevant pas nécessairement l'aspect interpellant qui pourrait résider dans celui-ci.

Travail à distance : affaire de qui ?

Les propos tenus vis-à-vis de la question de la responsabilité en matière de production de données - les acteurs territoriaux renvoyant la balle aux échelons supérieurs, notamment à l'échelle de l'appareil d'Etat - introduit une autre dimension de leur positionnement vis-à-vis de la question du travail à distance et de ses effets locaux : personne ne se sent concerné/légitime, en termes de champ de compétences et d'action, par le sujet, ce qui se manifeste par des réactions fréquentes de type « vous devriez peut-être aller voir d'autres acteurs/services » (en réponse aux mails et aux appels téléphoniques).

La gouvernance et la responsabilité sont des éléments importants mis en avant : *“On n'a pas, on n'est ni outillé, ni avons les compétences pour pouvoir regarder sociologiquement comment les choses peuvent évoluer d'un côté comme de l'autre.”* (Pomponne, 01/12/2023). Les élus de Pomponne avancent le fait que comme pour les données, il n'y a aucun outil ni moyen pour pouvoir mener une politique en lien avec le travail à distance. Une technicienne de Montévrain s'exprime dans ces termes : *“Ce n'est pas des données auxquelles je suis confrontée régulièrement, en tout cas pas en urbanisme, pas à notre niveau, peut-être à un niveau supérieur, dans des villes un peu plus importantes”* (Montévrain, 17/01/2024). Elle soulève l'idée que ce n'est pas forcément aux communes de prendre la responsabilité de produire les données et de mener des politiques par rapport au travail à distance. Cela doit être pris en compte à une échelle plus importante avec plus de moyens et d'autres outils. Néanmoins, le coworking est présenté par ces acteurs comme étant une action réalisable à leur échelle, plus particulièrement à l'échelle communale : *“L'espace qui est disponible au niveau de la gare. Un espace de coworking, déjà, c'est déjà un effort considérable.”* (Pomponne, 01/12/2023). A noter que pour les élus de Pomponne, la création d'un espace de coworking est en réflexion.

Donc, pour les élus et techniciens communaux, l'action à mener se présente comme hors de portée, exception faite de la création d'espaces de coworking que les communes semblent parfois considérer possible. Ils renvoient cette responsabilité à l'échelle supérieure c'est-à-dire à l'échelle intercommunale. Les acteurs intercommunaux (pour rappel exclusivement des techniciens) avancent le fait que ce sujet ne concerne pas les actions de leur service. Ils semblent considérer que c'est un sujet à portée des services "voisins", tout en s'adonnant à un jeu de passation de responsabilités entre eux.

Sans boussole, de multiples caps possibles

De cette analyse des entretiens et du positionnement des acteurs interrogés, nous pouvons faire ressortir 3 positionnements principaux.

Le premier positionnement qui émerge est une neutralité partagée sur la question du travail à distance. Le positionnement des acteurs vis-à-vis de ce sujet, c'est qu'il s'agit d'un sujet qui n'appelle pas réflexion, qui n'a pas vocation à être approprié et intégré dans les stratégies conçues et les actions menées sur leur territoire. Cela vient du fait que les élus et techniciens n'ont pas de visibilité sur les conséquences du travail à distance sur leur territoire, notamment sur la réduction des impacts environnementaux des déplacements domicile-travail. Ce n'est pas une histoire de volonté de ne pas prendre en compte le travail à distance. Il ne s'agit pas de nier la réalité du travail à distance, ni de minimiser son importance en tant que phénomène. C'est tout simplement qu'on ne voit pas ce que le travail à distance fait aux territoires qu'on gouverne et par conséquent, on ne se sent pas interpellé.

Ceci s'explique par le manque d'informations et de données, qui laisse les acteurs en situation "aveugle" pour se rendre compte des possibles impacts locaux du télétravail - on peut comprendre dans une telle situation que les acteurs ne se posent pas la question de ce qu'ils pourraient faire. Le manque d'informations et de données n'est pas seulement sur des données quantitatives en bonne et due forme. Les acteurs ne perçoivent pas de signaux tangibles, rien de nouveau ne les a interpellés et simplement en étant exposés au territoire et à la population au jour le jour. Ils ne voient donc pas l'intérêt de s'approprier le sujet et d'avoir des réflexions sur les possibles impacts du télétravail, car pour eux cet objet est un "non-sujet" "[...] je crois pas vraiment que ce soit ça qui amène les gens sur notre territoire. Notre activité de notre territoire, à mon sens n'est pas là [...]" (Dampmart, 15/12/2023) ; "On a très peu de turn-over au niveau de la population" (Bailly-Romainvilliers, 31/01/2024).

Un second positionnement consiste à être ouvert au sujet et à la discussion, mais sans percevoir l'intérêt qu'il y aurait approfondi davantage, à pousser les réflexions plus loin. Des éléments tels que le manque de données, une gouvernance inadaptée ou un déficit de moyens et d'outils ont un impact significatif sur la perception de leurs possibilités et de leur intérêt à agir par rapport à ce nouvel enjeu. Les acteurs ne perçoivent pas (parce qu'il n'y en a peut-être pas) les impacts à l'échelle locale sur la mobilité, le logement ou encore le cadre de vie dans leur territoire. Le travail à distance n'est pas considéré comme un levier potentiel de développement.

Le dernier positionnement est le plus positif et optimiste, et il est principalement porté par des acteurs qui ont un lien personnel au travail à distance. Même en l'absence de données, ces acteurs portent une appréciation favorable et voient les potentiels impacts du télétravail au niveau local. Au sein de cette catégorie, nous pouvons faire une différence entre deux types d'acteurs. Il y a ceux qui considèrent le travail à distance comme étant un levier de développement, comme le souligne l'adjoint à l'urbanisme de Villiers-sur-Morin : "Notre objectif est de faire de Villiers-sur-Morin un lieu attractif pour les télétravailleurs, en proposant un cadre de vie agréable et les infrastructures nécessaires pour travailler efficacement à domicile." (Villiers-sur-Morin, 17/01/2024). Ici, le souhait de développer l'attractivité du territoire par une initiative communale est clair et précis. D'autres comme à Fontainebleau, Pomponne, Collégien ou à la CA de Coulommiers Pays de Brie ont une position différente et estiment que les entreprises ont elles aussi un rôle à jouer dans l'action liée au travail à distance. Ceci concerne principalement les espaces de coworking qui peuvent s'avérer être des satellites des entreprises, créant ainsi une synergie entre le bureau traditionnel et le travail à distance, en rapprochant considérablement le lieu de travail du domicile des employés.

En résumé, diverses interprétations et perceptions sont constatées, mais généralement, l'appropriation du sujet pose des difficultés en raison du caractère nouveau du phénomène. Malgré une définition claire du télétravail, l'intensité et la tangibilité du phénomène restent floues en raison du manque de données existantes. Nous noterons que le critère de la couleur politique des élus n'a pas d'impact sur leur positionnement par rapport au travail à distance. Durant les entretiens, nous avons pu avoir des élus de différents bords politiques, et cette différence ne détermine pas clairement leur positionnement vis-à-vis du sujet. L'hypothèse selon laquelle le travail à distance est présent dans le territoire mais à faible intensité suscite l'intérêt, mais elle ne peut remplacer des données concrètes produites par une institution nationale dont c'est la vocation. Ainsi, la thématique du travail à distance et ses éventuelles répercussions sur les réalités locales semblent ne pas trouver à ce stade beaucoup de place dans les réflexions consacrées à la planification et au développement territorial.

Impacts territoriaux du travail à distance : investigations de terrain à la recherche de signaux

Afin de comprendre le positionnement des acteurs territoriaux sur l'impact du travail à distance sur les réalités locales, une enquête de terrain a été menée afin d'identifier des "signaux" concrets indiquant que le travail à distance est désormais un phénomène significatif influençant les dynamiques territoriales.

Nous avons tenté de repérer divers indicateurs en réponse à nos hypothèses énoncées au début du rapport. Cela incluait notamment une observation de la présence accrue des actifs dans les commerces, services, espaces publics et transports pendant les jours de la semaine en comparaison avec le vendredi, journée associée à une forte pratique du travail à distance. Nous avons également examiné les traces d'une attractivité résidentielle accrue, en recueillant l'expertise des professionnels du secteur immobilier. Enfin, nous nous sommes intéressés à la fréquentation des espaces de coworking présents sur les territoires de la part des actifs, télétravailleurs. De ce fait, notre enquête a porté sur deux approches : d'une part de l'observation devant les commerces, les services, les restaurants, les équipements et les parkings relai des gares, d'autre part des entretiens informels auprès des habitants, des commerçants, des travailleurs et des agents immobiliers.

Cette enquête a mis en lumière le fait que les signaux ne sont pas toujours évidents à détecter. Lorsque certains indicateurs se manifestent, il n'est pas toujours aisé de discerner si ces observations révèlent de l'impact territorial de la pratique du télétravail ou s'il s'agit d'autre chose.

Le travail à distance va-t-il de pair avec plus de pratiques locales ? A la recherche d'actifs en ville les jours de semaine

L'augmentation du temps libre des personnes actives adoptant un rythme intensif du travail à distance à raison d'un ou plusieurs jours par semaine sur le territoire serait d'une importance majeure, dans la mesure où on peut s'attendre à ce que ce temps supplémentaire soit consacré, ne serait ce qu'en partie, à des activités locales. En effet, 71% des télétravailleurs franciliens (soit plus de 1,7 millions d'actifs) passent une plus grande partie de leur semaine à domicile qu'au bureau (Forum Vies Mobiles, ObSoCo, 2022).

Cela pourrait se traduire par une hausse de la consommation, un renforcement de l'engagement dans la vie sociale ainsi qu'une utilisation accrue ou réajustée en termes d'horaires, des services publics ou privés disponibles au niveau local.

C'est pourquoi, notre stratégie d'observation s'est basée sur une approche comparative entre le vendredi, jour particulièrement dense en travail à distance, et les autres jours de la semaine, en ciblant spécifiquement les travailleurs, notamment durant plusieurs périodes de la journée, particulièrement à midi, quant à leur fréquentation des services et des commerces.

Nos observations révèlent qu'à midi, les centres urbains comme à Provins, sont généralement plus animés le vendredi que le mercredi, avec un flux de personnes actives plus important dans la rue, sur la



Figures 10-11 : Comparatif entre le Vendredi et le Jeudi dans le centre ville de Provins

UN OBJET EN MANQUE DE VISIBILITÉ ET QUI NE SEMBLE SUSCITER QUE PEU DE CURIOSITÉ

fréquentation des commerces ainsi que celle des restaurants. Cette différenciation s'est traduite par une diminution de la clientèle dans ces derniers le mercredi, voire parfois entraînant leur fermeture. En revanche, à Fontainebleau, l'activité reste soutenue toute la semaine, probablement en raison de son attractivité touristique. Par ailleurs, nous avons remarqué une absence totale de profils "travailleurs" à midi dans des petites villes telles que Changis-sur-Marne (C.A Coulommiers Pays de Brie), en raison de l'absence de commerces de proximité et de services. Ceci laisse à penser que la spécificité de chaque territoire, de par sa vocation et ses dynamiques, joue un rôle sur la présence des personnes actives ou de personnes qu'il est difficile de distinguer des actifs, ce qui pourrait faciliter ou entraver leur détection et observation.

D'autre part et en analysant le profil des individus présents dans les files d'attente des boulangeries ainsi que la clientèle présente dans les restaurants le vendredi, il est difficile de distinguer les travailleurs locaux et les télétravailleurs. Les témoignages recueillis de la part des restaurateurs ainsi que des commerçants, confirment cette difficulté à nuancer les profils. Par ailleurs, une enquête menée auprès des salles de sport pour déterminer la présence éventuelle d'actifs pratiquant le sport le vendredi, à des horaires inhabituels, notamment à midi, a révélé qu'il n'y avait pas de différence notable. La clientèle semble être plutôt la même tout au long de la semaine selon les témoignages des réceptionnistes.



Figure 12 : Centre ville de Changis-sur-Marne



Figure 13 : File d'attente boulangerie, Vendredi à midi, Fontainebleau

Bien que la présence accrue d'actifs le vendredi pourrait être un indicateur significatif de la pratique du travail à distance dans la région, cette hypothèse doit être interprétée avec prudence, car elle est influencée par divers facteurs. Notamment la disponibilité d'emplois dans nos zones d'étude, comme l'a confirmé la responsable du service urbanisme de la commune de Montévrain : *"Il y a toujours eu du monde dans les restaurants le midi en semaine, en raison du nombre important de bureaux sur notre territoire"* (17/01/2024). Un autre facteur à considérer est le recours aux jours de RTT (Réduction du Temps de Travail), souvent planifiés les lundis ou les vendredis pour créer des week-ends prolongés. Cela pourrait expliquer une présence plus marquée de profils potentiellement 'travailleurs' le vendredi, indépendamment de leur recours au télétravail. Cette observation a été soulevée par certains élus interrogés, qui ont admis l'absence de données précises sur le nombre de travailleurs à distance dans leur territoire. Comme le souligne le maire-adjoint chargé de l'urbanisme de la commune de Collégien (7/12/2023) : *"Il m'est difficile de vous le confirmer"* ; sur la question d'une éventuelle hausse de flux et de trafic le vendredi par rapport aux autres jours en raison de la présence des télétravailleurs dans sa commune.

L'influence du travail à distance sur les mobilités, une réalité ?

Le travail à distance pourrait influencer la mobilité individuelle de deux manières principales. En effet, sa pratique a un impact sur les déplacements des télétravailleurs franciliens, qui utilisent davantage le vélo (33%) et moins la voiture (16%) lorsqu'ils travaillent depuis chez eux (contre 13% le vélo et 43% la voiture lorsqu'ils se rendent sur leur lieu de travail) (Forum Vies Mobiles, ObSoCo, 2022).

Sa pratique entraînerait une diminution des trajets domicile-travail vers Paris et sa périphérie. Il serait donc pertinent de confirmer cette tendance en observant la fréquentation des parkings relais des gares et de leurs environs, toujours à partir d'une approche comparative entre le vendredi et les autres jours de la semaine - le constat d'une moindre fréquentation de ces parkings le vendredi suggérerait une moindre quantité de navettes domicile-travail avec les transports en commun, ce qu'on pourrait attribuer en partie à l'effet du travail à distance. Aussi, la réduction du temps passé dans les déplacements pendulaires pourrait encourager l'adoption de modes de



Figure 14 : Parking de Crécy-la-Chapelle, Mercredi fin de journée



Figure 15 : Parking de Fontainebleau, Vendredi après-midi

transport plus respectueux de l'environnement au sein du territoire et ses environs dans la mesure où il s'agirait de se déplacer sur de plus courtes distances. C'est pourquoi notre observation a également porté sur les modes de déplacement privilégiés des individus à l'intérieur du territoire

L'observation entreprise dans les parkings relais de Provins, La Ferté-sous-Jouarre et Coulommiers a révélé qu'ils sont aussi pleins le vendredi que les autres jours, ce qui suggère que les individus sont mobiles en dehors de la commune toute la semaine dans des proportions relativement constantes. Cela ne permet donc pas de confirmer ou d'infirmer de manière directe si les résidents pratiquent le télétravail ou non. Il est également important de noter que les modes de transport varient d'un territoire à un autre. Par exemple, à Provins, la forte dépendance à la voiture et l'absence totale de modes de transport alternatifs rendent difficile l'identification des individus potentiellement actifs, tandis qu'à Coulommiers, bien que des modes de transport actifs et propres comme le vélo soient disponibles, il n'est pas évident d'observer des 'actifs' les utilisant de manière significative.

Les observations soulignent la complexité d'évaluer précisément l'impact du télétravail sur l'utilisation des parkings relais. Il est noté que simplement compter les voitures dans ces parkings ne suffit pas à comprendre l'influence du télétravail sur les déplacements domicile-travail. Une enquête approfondie, basée sur des données statistiques fournies par les autorités compétentes, est essentielle pour mesurer avec précision l'affluence dans ces parkings. Cela fournirait des preuves tangibles pour confirmer ou infirmer l'hypothèse selon laquelle le télétravail réduit le nombre de travailleurs se déplaçant vers leur lieu de travail, comme le montrent les travaux de Benjamin Motte-Baumvol à Londres.

De plus, l'utilisation de données quantitatives facilite les comparaisons temporelles et spatiales ce qui peut révéler des tendances significatives ou des variations importantes. Par ailleurs, la diversité des offres de mobilité active et de transports dans nos territoires complique la quantification des modes de transport utilisés et des profils qui les empruntent. Enfin, il convient de noter que les communes que nous avons visitées sont très bien reliées à Paris par la ligne P et R ; cependant, nous n'avons pas pu observer de manière évidente la pratique du télétravail sous le prisme de la mobilité. Il ne serait donc pas plausible de supposer que cela soit le cas dans les autres communes moins bien desservies ou moins proches des gares.

Le travail à distance multiplie-t-il les projets de déménagement vers le périurbain ? Les agents immobiliers n'en sont pas si convaincus

La généralisation du travail à distance pourrait faciliter la réalisation de projets résidentiels portés par le désir de s'installer dans les territoires périurbains afin d'améliorer sa qualité de vie, par une plus grande proximité avec la nature, par le bénéfice de plus d'espace habitable sous forme d'une grande maison avec un jardin, dans la mesure où le régime du travail à distance permet de limiter les coûts associés à ce mode de vie en évitant les longs trajets domicile-travail quotidiens. Ainsi, le développement de la pratique du télétravail pourrait avoir pour effet de multiplier l'installation de nouveaux résidents venant des centres urbains vers les zones périphériques moins densément peuplées des villes. Notre investigation sous ce prisme a ciblé les agences immobilières, source d'information sur les tendances des mobilités résidentielles des individus depuis la pandémie du Covid19 et l'évolution de cette "culture" de télétravail.

A la suite de nos échanges avec 30 agents immobiliers à Provins, Coulommiers, La Ferté-Sous-Jouarre, Mouroux, Fontainebleau et Lagny-Sur-Marne, il ressort que 70% d'entre eux estiment qu'il y a eu une augmentation de la demande de logements dans ces régions depuis la crise sanitaire. Cependant, les agents immobiliers estiment que cette augmentation ne serait pas directement liée à la pratique du travail à distance, dans la mesure où leurs clients n'expriment rien en ce sens. Pour les agents immobiliers, on serait ainsi dans le prolongement d'une tendance déjà existante où les territoires périurbains continuent d'attirer des ménages, comme ils le font depuis des décennies, grâce à la disponibilité de logements à des prix plus abordables par rapport à Paris et à la petite couronne, ainsi qu'à la connectivité offerte par les lignes du transilien reliant ces communes aux zones urbaines centrales. Il est bien sûr possible qu'il y ait des contingents de télétravailleurs parmi les clients que ces agents immobiliers voient passer mais il semble ainsi qu'on ne soit pas dans une situation où il est clair pour les agents que les installations se multiplient et que le supplément d'arrivées est le fait de télétravailleurs.

Interrogés sur l'origine géographique de leurs clients, 15% des agences ont indiqué que leurs clients en quête d'accession au logement sont des résidents des communes des environs, tandis que 35% d'entre eux affirment que la majorité de leurs clients proviennent de Paris ou de la petite couronne. Environ 50% des agences ont adopté une position non tranchée par rapport à l'origine géographique de leurs clients, soulignant qu'il n'y a pas de dominance nette, mais plutôt un équilibre des deux origines : à la fois des résidents locaux et des personnes venant de Paris ou de la proche couronne. Par conséquent, on pourrait dire que ces éléments ne sont pas non plus très concluants vis-à-vis de l'hypothèse d'une augmentation de l'afflux de ménages en provenance du cœur de l'agglomération grâce à une plus grande permisivité offerte par le travail à distance, même s'il faut relever la proportion non-négligeable d'agents qui disent avoir des clients principalement originaires de Paris ou de proche couronne.

La grande majorité des agents immobiliers interrogés ont souligné que la crise immobilière et le resserrement des conditions de crédit par les banques constituent des obstacles pour l'accès au logement de potentiels "nouveaux arrivants". Cette réalité compromettrait les déménagements vers les territoires périphériques peu denses, ces projets deviennent plus difficiles à financer, pour les télétravailleurs comme pour les autres. Aussi, certains agents ont confirmé que de nombreux clients se sont certes installés dans la région pendant la pandémie, mais sont ensuite retournés habiter à Paris dans les un ou deux ans suivant leur installation.

On peut également remarquer que la grande majorité des immatriculations de véhicules observées dans les parkings relais sont locales (77), suggérant que les habitants sont originaires du département. De même, les personnes interrogées dans la rue lors de nos excursions sur le terrain disent souvent que le travail à distance a permis à certains de rester dans la région mais que cela n'a pas nécessairement entraîné l'arrivée de nouveaux résidents.

Dans l'ensemble, les éléments recueillis ne semblent pas d'une manière particulièrement nette, signifier une augmentation des flux de population en provenance de zones centrales, augmentation qu'on peut imputer à un effet-travail à distance. On rejoint de cette sorte la prudence antérieurement exprimée dans des études comme celle sur *"Exode Urbain? Petits flux, grands effets - les mobilités résidentielles à l'ère post-Covid"*, menée par le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) en février 2023 vis-à-vis du scénario d'un exode urbain vers les périphéries moins denses en raison de la généralisation du travail à distance. Bien que certains rapports publiés dans l'immédiat après-pandémie ont pu suggérer une tendance à la migration vers des zones plus rurales, le caractère structurel de ces observations et témoignages peut être sujet à caution, et il serait sans doute prudent d'attendre la publication des données officielles de l'INSEE (prévues en 2025) pour obtenir une image plus sûre des tendances à l'oeuvre ou non.

Par ailleurs, le constat établi par certains agents d'une tendance au "retour à la case de départ" - des ménages arrivés du centre de l'agglomération pendant la pandémie et qui sont depuis retournés au centre - interroge quant aux raisons de ce retour en arrière. Bien que ces cas restent une minorité, on peut penser que les avantages résidentiels offerts par les territoires de la Seine-et-Marne peuvent ne pas suffire à compenser ses manques notamment en matière d'infrastructures et d'aménités urbaines qu'on trouve en abondance à Paris. *"Ici ce n'est pas du tout le même cadre de vie qu'à Paris... Après 17h, tout le monde dort (rires)"* (Agent immobilier, la Ferté-Sous-Jouarre, 17/01/2024). L'ancrage géographique des relations sociales peut également être un facteur dans le cas de ménages renonçant au périurbain après quelques années d'expérience, constatant que l'éloignement de leurs cercles amicaux et familiaux, restés dans les zones centrales, est à la longue difficile à vivre. Il y a là possiblement des facteurs qui peuvent détourner les télétravailleurs de faire le saut vers un mode de vie périurbain.

Les espaces de coworking : des espaces non plébiscités par les télétravailleurs

Nos investigations à la recherche de signaux suggérant la présence de télétravailleurs et leur tendance à sortir de leur domicile les jours télétravaillés, ont également ciblé les espaces de coworking - la fréquentation de tels espaces fut donc un autre indicateur sur lequel nous nous sommes appuyés dans la mesure où on peut penser que ces structures pouvaient être utilisées par les travailleurs à distance.

La réceptionniste en charge du e-L@b et du e-Cre@ de Coulommiers Pays de Brie dit avoir observé des variations dans la fréquentation de ces espaces pendant et après la période du Covid-19.

Elle estime d'une part que pendant la pandémie, certains étaient réticents à venir par peur de contamination, tandis que d'autres appréciaient l'endroit. D'autre part et depuis la fin de la pandémie, la réceptionniste estime que la situation s'est améliorée et que le fonctionnement est désormais plutôt fluide. Elle affirme que les personnes les plus fréquentes sont des salariés ou des chefs d'entreprises qui se rendent occasionnellement dans le lieu. Elle affirme également que les jours les plus animés sont le lundi, le mardi et le jeudi. En revanche, le vendredi et le mercredi connaissent une baisse d'affluence car les gens préfèrent rester chez eux pour télétravailler, afin de profiter d'une sorte de weekend prolongé chez soi ou de passer du temps avec leurs enfants (le mercredi étant une journée libre).

La réceptionniste confirme également que la majorité des clients viennent du territoire local, bien qu'il y ait une minorité venant de Paris et de la petite couronne. Nous avons également rencontré un télétravailleur régulier au e-Cre@, qui nous a expliqué qu'il venait dans le lieu quotidiennement car il avait convenu avec son employeur, basé à Massy Palaiseau, de cette pratique de télétravail quotidienne. Il nous a également rapporté qu'habituellement, il n'y a que 6 personnes qui fréquentent le lieu, ce qui est très faible par rapport à sa capacité d'accueil (25 personnes sans compter les salles de réunion), mais ce qui n'empêche pas



Figure 16 : Télécentre eL@ab, Vendredi, Coulommiers



Figure 17 : Vue sur l'intérieur du télécentre eL@ab, Vendredi, Coulommiers



Figure 18 : Télécentre e-Cre@, Mercredi, La Ferté-Sous-Jouarre

toujours que certains élus sont favorables à la mise en place de ces espaces. Par ailleurs, nous avons appris par un agent immobilier à Provins qu'il y avait effectivement eu un projet de coworking après la pandémie du Covid-19, mais que celui-ci n'a pas abouti faute de trouver des personnes pratiquant le télétravail intéressées par cette formule. Cependant, il existe un hôtel à Fontainebleau qui propose des espaces de coworking à la location, ouverts aux travailleurs à distance.

Cet ensemble de résultats suggère que la fréquentation des espaces coworking est variable, car elle dépend largement des préférences personnelles des clients et de leur besoin, mais que dans tous les cas, on n'est pas dans un contexte où ces lieux sont plébiscités par les travailleurs à distance. Il y a sans doute une raison simple à cela, comme le souligne le maire adjoint en charge de l'urbanisme à Dampmart *"Les gens qui aspirent au télétravail, c'est pas au lieu d'aller au bureau, aller au coworking, hein. C'est pour ne pas se déplacer."* (Dampmart, 15/12/2023). A cela s'ajoute que la fréquentation des espaces de coworking ainsi que la pratique du télétravail de manière générale sont étroitement liées aux accords professionnels établis entre les employeurs et les salariés. Ces accords déterminent dans quelle mesure le télétravail est encouragé ou autorisé, ce qui peut influencer la fréquentation des tiers lieux comme une alternative professionnelle.

Impacts territoriaux du travail à distance : des signaux difficiles à détecter

Les observations sur le terrain montrent qu'il n'est pas simple de repérer des signes évidents quant aux effets territoriaux du travail à distance, que ce soit par le biais du renforcement de la présence des actifs en semaine ou par le biais d'une multiplication des arrivées de ménages en provenance des zones centrales : soit ces signes existent mais ils sont noyés parmi tant d'autres si bien qu'il n'est pas facile de les détecter, soit, tout simplement, ils n'existent pas - ce qui suggérerait que les télétravailleurs ne sortent pas fréquemment de chez eux quand ils restent travailler à domicile et que les installations dans le territoire n'ont pas été particulièrement stimulés par l'avènement du travail à distance. Pour reprendre l'exemple de certaines de nos observations, bien que l'activité semble légèrement fluctuer le vendredi par rapport aux autres jours, ces variations sont subtiles et difficiles à acter. De même, les parkings relais affichent une occupation relativement constante tout au long de la semaine. Enfin, bien qu'il y ait eu une légère augmentation de l'arrivée de Parisiens à la recherche d'un cadre de vie plus agréable, en particulier pour les familles avec de jeunes enfants, cette tendance semble diminuer voire s'inverser, de même que l'intérêt pour les espaces de coworking.

Il est difficile de discerner empiriquement des signes manifestes d'un impact territorial significatif du travail à distance. Ces effets ne sont pas apparents de manière évidente dans la vie quotidienne locale. Les changements engendrés par cette pratique ne semblent pas laisser des traces distinctes ou facilement identifiables dans le paysage urbain ou dans les interactions sociales ordinaires. Au contraire, les conséquences du travail à distance semblent être souvent subtiles et intégrés dans le flux normal de la vie locale, rendant difficile leur observation à l'œil nu.

Deux conclusions alternatives s'imposent à partir de ces constat faisant office d'autant d'hypothèses : (i) soit les impacts territoriaux du travail à distance restent marginaux, mineurs, ce qui explique qu'ils ne soient pas simples à repérer, (ii) soit ces impacts ne sont pas mineurs mais requièrent néanmoins des méthodologies plus sophistiquées pour être détectés.

UN OBJET EN MANQUE DE VISIBILITÉ ET QUI NE SEMBLE SUSCITER QUE PEU DE CURIOSITÉ

Dans cette perspective, nos observations peuvent être rapprochées des résultats obtenus dans le cadre de l'enquête Mobilité et Loisirs [1], centrée sur les territoires de Val d'Europe et de Marne et Gondoire. Cette étude montre que 39% des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête pratiquent le travail à distance, un pourcentage qui semble relativement conséquent. Mais d'un autre côté, 46% de ces individus déclarent réinvestir le temps économisé sur les trajets domicile-travail grâce au télétravail dans des tâches ménagères, soit un temps passé à domicile, tandis que 25% affirment qu'ils ne le réinvestissent pas, sans apporter de précision. Seule une minorité de télétravailleurs mettent ainsi à profit le temps économisé sur les transports pour des loisirs, pour s'occuper de leurs enfants ou pour faire les courses - autant d'occupations qui peuvent les amener à sortir de chez eux. L'hypothèse d'une augmentation significative des mobilités et des activités en dehors du domicile nécessite donc d'être nuancée.

Dans tous les cas, l'absence de signaux évidents et flagrants contribue probablement au fait que les acteurs territoriaux ne considèrent pas encore le travail à distance comme un enjeu majeur, une préoccupation, une réalité qui les interpelle et appelle des actions spécifiques de leur part. En l'absence de manifestations concrètes, ils ne peuvent pas se préoccuper de ce sujet.

¹ Enquête réalisée par le parcours Transports et Mobilité de l'École d'Urbanisme de Paris et commanditée par le Forum Vies Mobiles en 2023-2024

Champs d'action des politiques locales : une réponse inconsciente aux besoins des télétravailleurs

Dans cette section, nous explorons les stratégies et initiatives identifiées par les acteurs locaux en réponse aux défis et opportunités engendrés par le télétravail et ses effets sur l'aménagement du territoire. Notre attention se porte sur les mesures adoptées pour s'adapter aux nouvelles dynamiques de travail à distance, révélées et accélérées par la crise sanitaire de la COVID-19, et leur impact sur le territoire de la Seine-et-Marne. Il est crucial de distinguer entre les actions directement liées aux retours des entretiens menés avec les acteurs locaux et celles identifiées de manière plus autonome. Bien que les initiatives spécifiques en réponse au télétravail soient peu nombreuses, certaines mesures, telles que le développement des politiques de mobilité et de couverture numérique, bien que non directement conçues pour le télétravail, répondent aux besoins qu'il génère. En outre, l'émergence d'espaces de coworking, de tiers-lieux et de logements adaptés au télétravail illustre une adaptation spontanée à ces nouvelles formes de travail.

Certains territoires se distinguent par leur engagement dans des projets ambitieux d'urbanisme, de développement économique, et d'aménagements publics visant à rendre le département plus attractif. Cependant, il existe une diversité d'approches parmi les communes, certaines mettant l'accent sur la préservation de leur identité alors que d'autres ont d'autres priorités... Cette variété témoigne de la richesse du territoire de Seine-et-Marne et de la multiplicité des réponses notamment aux enjeux du télétravail.

Nous allons souligner l'évolution des infrastructures multimodales comme reflet d'une ambition plus large de réinventer le développement territorial. Au-delà de l'amélioration des transports, ces efforts visent à créer des environnements favorables à la mobilité active et à l'accès au haut débit, dans le but de réduire l'empreinte carbone et d'améliorer la qualité de vie. Ces initiatives s'inscrivent dans une volonté de préserver l'environnement tout en répondant aux besoins générés par le télétravail et en renforçant l'attractivité du territoire.

Le message central de cette partie est la capacité d'adaptation et d'innovation du département de Seine-et-Marne, en se concentrant spécifiquement sur les territoires sélectionnés pour l'étude : les communautés d'agglomération de Marne et Gondoire, Coulommiers Pays de Brie, Fontainebleau, et la communauté de commune du Provinois. Ces territoires font face aux changements induits par le travail à distance. À travers une multitude de projets et d'initiatives, le territoire se réinvente pour devenir plus connecté, attractif et respectueux de l'environnement, malgré le fait que les acteurs locaux ne réalisent pas le lien direct avec le télétravail malgré les interactions possibles.

Cependant, certains, comme l'adjoint au maire à l'urbanisme de Villiers-sur-Morin, voient le télétravail comme un moyen de revitaliser la politique territoriale des communes. Cet élu le considère comme un élément d'amélioration de l'attrait de son territoire, avec pour objectif d'attirer les télétravailleurs en offrant un cadre de vie agréable et des infrastructures adaptées au travail à domicile. D'autres élus ou techniciens, reconnaissent les défis de l'intégration du télétravail dans leurs politiques - tout comme l'adjoint au maire de Pomponne ou comme la responsable du service urbanisme de Montévrain, qui soulignent la nécessité de comprendre les besoins des télétravailleurs pour développer des politiques adaptées. Toutefois, plusieurs acteurs rencontrés ne cherchent pas à rendre leur territoire plus attrayant pour attirer spécifiquement des télétravailleurs.

Politiques de mobilité

L'évolution de la mobilité, des infrastructures, et de l'aménagement du territoire se révèle cruciale pour le développement des zones périurbaines telles que celles de Seine-et-Marne. Ces aspects revêtent une importance fondamentale, non seulement pour améliorer la qualité de vie des résidents, mais également pour faciliter le travail à distance et favoriser le développement économique local. Les élus de Seine-et-Marne se trouvent confrontés à des défis spécifiques dans ce domaine, mais ils proposent des solutions innovantes pour les surmonter.

Dans ce contexte, le développement de la mobilité active se positionne comme un pilier essentiel des initiatives visant à améliorer la qualité de vie des habitants, comme l'a souligné le chargé de mobilité de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, *"La mise en place de pistes cyclables et de bornes de recharge électrique s'inscrit dans notre vision d'une mobilité urbaine plus verte. Ces initiatives, bien que non directement influencées par le télétravail, visent à réduire l'empreinte carbone des déplacements et à promouvoir un mode de vie plus sain."* (Service Transport et Mobilité Marne et Gondoire, 10/01/2024).

Toutefois, des défis persistent, notamment dans des communes spécifiques telles que Pomponne, confrontée à des contraintes topographiques et des risques d'inondations, et Collégien, où les obstacles liés à la largeur des voies existantes et au relief accidenté entravent le développement des pistes cyclables.

Par ailleurs, le chargé de mobilité de la communauté d'agglomération de Fontainebleau souligne que la mobilité englobe deux sujets majeurs : *"le développement des réseaux de transport en commun, incluant l'organisation du réseau de bus (urbain et scolaire), ainsi que le développement des pistes cyclables."* (Service Mobilité Pays de Fontainebleau, 17/01/2024)

Cette évolution de la mobilité active réagit aux besoins spécifiques des communautés locales, mettant en lumière les réussites récentes, les obstacles rencontrés et les initiatives futures convergentes vers une mobilité plus durable et inclusive, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il est important de noter que ces actions ne sont que rarement conçues délibérément en tant que réponses aux impacts territoriaux du travail à distance, bien que des rapprochements soient parfois faits avec des domaines tels que les politiques de mobilité et de couverture numérique.

Les politiques de mobilité actives et/ou propres, telles que l'encouragement de l'utilisation du vélo, de la marche et des transports en commun, sont généralement mises en place de manière autonome par rapport à la question du travail à distance. Cependant, elles sont indirectement liées à la pratique du travail à distance car elles visent à promouvoir des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, ce qui peut influencer les choix de déplacement des travailleurs, y compris ceux qui pratiquent le télétravail. En favorisant des modes de transport respectueux de l'environnement et en réduisant la congestion routière, ces politiques contribuent indirectement à créer un environnement propice au travail à distance en rendant les déplacements plus fluides et durables pour tous.

Politiques du numérique

L'objectif du département est de généraliser l'accès à Internet haut débit (fibre) pour tous les habitants, améliorant ainsi la connectivité et simplifiant les échanges d'informations. Malgré les progrès réalisés, des défis persistent et entravent la mise en œuvre de ce projet dans l'ensemble du département. Actuellement, certaines communautés comme le Provinois et Fontainebleau bénéficient d'une couverture fibre atteignant 99%. La Communauté de Commune du Provinois s'est donnée les moyens et elle s'est engagée très tôt pour la mise en place de cette technologie, parce que le Président de la CC est le Président de Seine-et-Marne Numérique, et aussi Vice-Président du Département et Maire de Provins.

D'autres territoires, notamment la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire ainsi que celle de Coulommiers Pays de Brie, rencontrent des difficultés dans le déploiement de ce réseau. Des obstacles se manifestent également dans des communes telles que Pomponne et Dampmart, suscitant des préoccupations majeures chez les élus locaux en raison des répercussions sur le développement local et le mécontentement des résidents : *“On le remarque en fait par défaut, parce que comme la fibre, ça ne marche pas bien, ce n'est pas bien installé, on a des remontrances de gens qui ont besoin de travailler en fait.”* (Pomponne, 01/12/2023).

De nos jours, l'accès au numérique est devenu un élément essentiel du quotidien, impactant le développement et l'attractivité des territoires. La qualité du réseau téléphonique et du débit internet est désormais un critère majeur avant même l'accessibilité aux transports en commun. Selon les témoignages des acteurs territoriaux, les habitants accordent plus d'importance à la connectivité numérique qu'à d'autres services traditionnellement prioritaires, influençant leurs décisions d'achat ou d'installation dans certaines communes en raison d'un débit internet jugé insuffisant. *“[...]On présume que depuis le covid et tout ça, les gens quand ils s'installent la première chose qu'ils demandent même avant de regarder si y a des transports en commun, c'est le réseau.”* (Service Urbanisme et Aménagement, Coulommiers Pays de Brie, 08/02/2024).

Les actions visant à améliorer l'accessibilité à Internet haut débit correspondent aux mesures qui auraient été prises si une conscience plus aiguë du travail à distance avait été présente dès le début.

Une connectivité fiable est cruciale pour soutenir efficacement le travail à distance et stimuler le développement économique local.

Collégien a été la première commune à câbler gratuitement environ 2000 logements en 1998, en anticipant l'avenir sans fournir d'antennes paraboliques ni d'antennes, et elle bénéficie désormais de la connectivité 5G. En 1995, la commune a établi un premier espace multimédia au sein du groupe scolaire pour combler la fracture numérique pour l'ensemble de la population. Récemment, le Numérique Ethnic Tour MAIF a eu lieu le week-end dernier pour sensibiliser et expliquer les concepts d'informatique et d'internet. Cette initiative illustre la continuité de l'engagement de la ville de Collégien envers la technologie numérique et l'inclusion numérique.

En ce qui concerne les actions des pouvoirs locaux en réponse aux impacts territoriaux du travail à distance, il existe peu d'initiatives spécifiquement conçues pour cette question. Cependant, la politique de couverture numérique est souvent associée au travail à distance. Les acteurs territoriaux opèrent des rapprochements entre ce domaine existant et la question du travail à distance, offrant une perspective sur l'importance croissante de la connectivité numérique dans la société actuelle.

Politiques d'amélioration du cadre de vie et du logement

Les élus de Seine-et-Marne ont pris des mesures significatives pour encourager la rénovation énergétique (Schéma directeur de l'énergie, 23 juin 2023), la préservation des espaces naturels, et le développement d'infrastructures durables, visant à créer un environnement sain et propice à un cadre de vie de qualité. Ces initiatives revêtent une importance particulière pour les télétravailleurs en quête d'un cadre de vie agréable et fonctionnel pour travailler à domicile. À titre d'exemple, à Pomponne, les élus envisagent le développement d'un centre-ville dynamique pour retenir les habitants. À Dampmart, l'accent est mis sur la préservation de la tranquillité et de l'environnement naturel, des éléments attractifs pour les résidents actuels et futurs, y compris ceux qui optent pour le télétravail : *“Je pense qu'on peut revenir sur le fait que les gens qui viennent à Dampmart c'est pour des raisons bah faut aimer un peu la nature je pense.”* (Dampmart, 15/12/2023).

Simultanément, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a lancé un projet d'Opération d'Aménagement Programmé (OAP), axé sur le développement d'habitats sans l'ajout de nouveaux commerces ou activités, dans le but de contenir l'afflux de nouveaux résidents. Cette initiative s'accompagne du développement d'espaces verts et de liaisons douces, démontrant ainsi une considération des besoins des télétravailleurs, au même titre que tous les habitants, bien que les actions des pouvoirs locaux ne soient pas toujours directement conçues en réponse aux impacts territoriaux du télétravail. La responsable du service urbanisme de Montévrain a souligné que l'EPA MARNE a intégré la thématique du télétravail dans la conception de logements, notamment avec leur label "Logement Post Covid" : "[...]avec EpaMarne, cette donnée elle a été prise en compte, du télétravail, et sur les nouveaux logements en fait, qui sont pensés depuis le confinement, il y a une thématique télétravail, qui est prise en compte, du télétravail, et sur les nouveaux logements en fait, qui sont pensés depuis le confinement, il y a une thématique télétravail, qui est prise en compte dans la conception du logement, c'est-à-dire, un espace de travail dans les logements." (Montévrain, 17/01/2024). La mise en place de ce label de la part d'EPAMarne, démontre bien une prise en compte proactive de cette évolution.

La question du logement et les dynamiques démographiques associées représentent un enjeu important pour les élus de Seine-et-Marne, dans un contexte marqué par l'évolution des modes de travail et pour l'attractivité grandissante des zones périurbaines, notamment dans les grandes communes bien desservies en transports en commun, telles que Bussy-Saint-Georges et Lagny-sur-Marne, qui ont accès au RER A et aux bus, et qui permettent d'avoir accès à des espaces de vie plus grands et plus confortables, adaptés au travail à domicile, pour des prix bien plus attractifs qu'à Paris. Les familles, notamment avec des enfants en bas âge, recherchent une proximité avec la nature et une qualité de vie élevée. Les élus locaux sont confrontés au défi de répondre à cette demande croissante tout en préservant l'équilibre écologique et social du territoire. Les stratégies d'aménagement durable adoptées par le Département visent à concilier la croissance démographique et le développement durable, en favorisant la "densification intelligente" et la diversité des types de logements.

Cette section explore comment ces éléments interagissent et influencent le développement territorial de la région. La diffusion du travail à distance, amplifiée par la pandémie de COVID-19, a suscité une réévaluation des préférences en matière de logement, avec une demande croissante de logements en Seine-et-Marne. Cependant, l'impact du travail à distance sur les territoires peu denses est remis en question, car il n'y a pas encore de preuve suffisante pour confirmer complètement cet impact du télétravail.

Politiques des espaces de coworking

Les espaces de coworking dans le département ne visent pas à répondre aux besoins des habitants qui télétravaillent, mais ils viseraient selon les décideurs, à répondre aux besoins locaux.

Pour plusieurs d'acteurs rencontrés, il ne s'agit en fait pas tant d'espace de coworking à proprement parler que d'espaces de location de bureaux pour de petites entreprises. Le responsable d'Urbanisme et Planification de la CA Coulommiers Pays de Brie souligne que ces lieux sont fréquentés essentiellement par des employés de la CA et des municipalités voisines, servant de points de rencontre et d'espaces de travail. La décision de créer ces espaces est motivée par le besoin d'attirer des entreprises sur place, mais est influencée par la faible densité de population de la région : "[...] leur création est une décision économique, et pourquoi ils ne fonctionnent pas ? Parce qu'on est sur des espaces où on n'a pas de forte densité d'habitants. À Coulommiers vous avez vu, personne n'a envie d'y aller dans la zone d'activité pour faire du coworking. Ces espaces fonctionnent plus avec des entreprises où y a beaucoup de commerciaux, ils se réunissent dans un endroit en une journée ou des choses comme ça, parce qu'ils n'ont pas de bureau spécialisé ou autre" (Service Urbanisme et Aménagement Coulommiers Pays de Brie, 08/02/2024).

Malgré ces limites, ces espaces offrent indirectement un avantage aux télétravailleurs, comme en témoigne une personne qui aurait été contrainte de déménager sans leur présence.

Pour prendre le cas de Fontainebleau, notamment dans le cadre de l'enquête menée par l'ANCT, il a toujours été clair qu'il ne s'agissait pas d'être plus attractif afin d'attirer plus de population. L'équation ici, à l'esprit des acteurs territoriaux tient dans la formule : plus d'habitants signifie pour une collectivité plus de dépenses. Les élus de la Communauté d'Agglomération de Fontainebleau considèrent que l'enjeu est parfois de gagner en attractivité mais à une échelle entrepreneuriale : *"Fontainebleau était pas là-dessus, ne souhaitait pas attirer plus de monde en fait parce que c'est déjà un territoire attractif en réalité."* ; *"Ils étaient pas dans la même opposition que les autres villes, qui voyaient ça comme l'accueil de télétravailleurs, l'accueil de nouvelles populations, et puis ils vont aller dans les commerces et les services. Alors que voilà Fontainebleau se disait « c'est une opportunité pour accueillir d'autres types d'entreprises sur notre territoire" (ANCT, 09/02/2024).*

À Pomponne, les élus envisagent la création d'un espace de coworking, accompagné d'une facilité d'accès aux services médicaux d'urgence visant à répondre aux besoins de la population locale. L'emplacement de cet espace est envisagé à proximité de la gare SNCF, facilitant ainsi l'accès aux transports en commun pour les résidents : *"On est en réflexion de mettre en place un espace de coworking accompagné d'un espace pour l'urgence médical (infirmier ou autre disponible aux horaires adaptés aux habitants) à côté de la gare SNCF qui se situe proche de la commune, dans le but de mixer les usages d'un seul pôle" (Pomponne, 01/12/2023).*

Concernant ces initiatives, les élus ont exprimé leur soutien à leur intégration au sein de la commune, les considérant réalisables à l'échelle locale. Ils soulignent également que les entreprises doivent jouer un rôle dans la mise en place de ces espaces de coworking ou de "satellites" d'entreprise. Ces satellites, principalement dédiés aux activités professionnelles, offriraient aux employés la possibilité de résider dans un environnement propice à un meilleur équilibre vie-travail. L'espace de coworking envisagé viserait à offrir une alternative de travail pour ceux qui ne disposent pas d'un espace adéquat à domicile, notamment dans les logements sociaux. Ce projet s'inscrit dans une démarche visant à promouvoir l'inclusion et à soutenir l'activité économique locale: *"Les entreprises doivent participer à l'implantation de ces espaces de coworking ou de "satellites" de l'entreprise. C'est-à-dire des espaces essentiellement dédiés à l'entreprise mais permettrait à ses employés d'habiter dans un territoire qui donne un cadre de vie plus agréable. L'espace coworking serait pour donner une possibilité d'espace de travail à ceux qui n'ont pas forcément la place chez eux, notamment dans les logements sociaux." (Pomponne, 01/12/2023).*

Les initiatives locales montrent une tendance à intégrer des actions diverses et variées sans mettre explicitement l'accent sur les impacts territoriaux du télétravail, notamment dans le contexte de la politique traitant de l'impact du travail à distance sur les territoires peu denses. Cette approche révèle une certaine réticence à considérer le télétravail comme une préoccupation majeure pour les acteurs territoriaux. Il est essentiel de souligner que les réponses délibérées des autorités locales face aux défis posés par le télétravail sont rares. Cependant, certains acteurs territoriaux établissent naturellement un lien entre le télétravail et le développement d'espaces de coworking dans le cadre de cette réflexion.

Cette perception suggère une méconnaissance des véritables enjeux du télétravail par les élus, qui envisagent les espaces de coworking (EC) non pas comme une solution directement alignée sur les besoins réels des télétravailleurs, mais plutôt comme une réponse improvisée au développement du travail à distance. Cette approche indique finalement que les élus ne saisissent pas pleinement les implications et les nécessités spécifiques du télétravail, proposant des solutions qui ne correspondent pas nécessairement aux attentes et aux exigences des travailleurs à distance.

Des politiques nombreuses et variées non conçues pour le travail à distance

Les initiatives menées dans le département de la Seine-et-Marne, qu'elles aient été planifiées délibérément ou identifiées grâce à la conduite des entretiens, témoignent d'une dynamique constante visant à améliorer les infrastructures multimodales et la qualité de vie. Les élus, bien que peu informés de la présence effective ou non de télétravailleurs sur leurs territoires, ont déjà entrepris des actions qui correspondent aux réponses qu'ils pourraient apporter s'ils étaient pleinement avertis de cette tendance, et que cette dernière s'intensifie.

La mobilité, les politiques autour du numérique, les améliorations du cadre de vie et du logement, ainsi que les espaces de coworking, bien que conçus sans nécessairement tenir compte explicitement du télétravail, contribuent indirectement à répondre aux besoins des télétravailleurs. La connectivité numérique, par exemple, s'avère cruciale pour le travail à distance, même si son développement initial ne visait pas spécifiquement cette modalité de travail et permettrait donc d'attirer davantage de télétravailleur.

En dépit de la diversité des approches adoptées par les différentes communes, le département se présente comme un territoire riche en initiatives locales, où chaque municipalité contribue de manière plus ou moins singulière au développement territorial. La prise de conscience autour des implications territoriales du télétravail demeure limitée, mais les actions démontrent que les acteurs locaux, sans le savoir, prennent déjà des mesures pour gérer ces impacts. Ainsi, bien que peu intentionnelles, les actions entreprises par les autorités locales reflètent une adaptabilité inhérente à la dynamique territoriale du département de Seine-et-Marne, améliorant ainsi les conditions nécessaires à l'installation des futurs télétravailleurs.

Conclusion

Cette étude portant sur le positionnement des acteurs locaux quant à l'impact du travail à distance sur les réalités territoriales, a révélé des résultats significatifs qui soulignent la diversité des perceptions et des réactions face à ce phénomène.

Les acteurs interrogés ne semblent pas saisir le sujet lorsqu'il est abordé dans les entretiens, ce qui suggère que le télétravail n'est pas encore une préoccupation majeure pour eux. En effet, de nombreux entretiens ont débuté avec des malentendus. Ce manque de compréhension semble être dû au fait que les acteurs ont peu de visibilité sur les impacts potentiels du télétravail sur leur territoire. Ils ne disposent pas de données et ne les recherchent pas spécifiquement.

Une enquête a été réalisée pour étudier les effets potentiels de la pratique du travail à distance dans la périphérie de la métropole parisienne et leur manifestation sur le terrain. Une possible hausse de la présence d'actifs en journée dans les commerces, les espaces publics et les transports a été observée, en réalisant une comparaison entre les jours de la semaine : mercredi et jeudi, et le vendredi qui est le jour où le travail à distance est le plus pratiqué (Aguiléra A., Pigalle E. et Belton Chevallier L., 2023). Nous avons également cherché à détecter une possible augmentation de l'attrait résidentiel en grande couronne depuis la crise du Covid-19 à travers des entretiens informels avec des professionnels de l'immobilier. Finalement, notre enquête sur le terrain a révélé que les impacts territoriaux du télétravail ne se manifestent pas de manière suffisamment marquée pour être remarqués dans la vie quotidienne, simplement par une exposition cognitive au territoire.

L'absence de signes évidents et percutants contribue probablement au manque d'attention accordée par les acteurs publics territoriaux à la question du travail à distance, ne le considérant pas encore comme un enjeu majeur. En l'absence de manifestations tangibles, le sujet ne suscite pas leur attention. En effet, ils ne peuvent se soucier d'une réalité qui ne se concrétise pas visiblement sur le terrain. Nous avons également régulièrement rencontré des situations où la responsabilité concernant ce sujet était renvoyée à d'autres acteurs, niveaux ou services. Il semble que le télétravail se présente comme appartenant à un domaine transversal, qui n'est revendiqué par aucun acteur en particulier. Cela en fait presque un sujet sans propriétaire, qui n'est pas pris en charge de manière apparente.

Un champs d'actions possibles vaste mais limité dans les faits

Cependant, une fois le sujet contextualisé et mis en perspective avec leurs compétences à l'échelle des communes, les élus et techniciens font des liens entre travail à distance et actions possibles à mettre en place. Celle qui revient de manière quasi-systématique est la création d'espaces de coworking. Certains ont également abordé le sujet de la conception de logements répondant aux besoins spécifiques de télétravailleurs, avec un espace bureau dédié prévu dans les futurs appartements. Quelques uns de nos interlocuteurs ont toutefois souligné la nécessité d'aides extérieures pour mettre en place ce genre de projet, notamment de la part du secteur privé. Dans cette idée, ils préconisent par exemple l'implantation d'antennes satellites d'entreprise.

Toutefois, ces champs d'action restent limités et un peu stéréotypés, comme dans le cas des espaces de coworking. Notre enquête sur site a d'ailleurs révélé une fréquentation faible et irrégulière de ces lieux de la part des clients. Il s'agit plus en réalité de chefs d'entreprises qui louent les salles pour des réunions ou des séminaires que de télétravailleurs souhaitant travailler en dehors de leur domicile.

Il existe aussi des champs d'actions que les acteurs interrogés évoquent dans les entretiens, mais les connexions avec la question des effets territoriaux du travail à distance restent souvent non-identifiées. Par exemple, ils peuvent fournir de nombreux détails sur les politiques conduites en matière de mobilité, sans faire le lien direct avec la question du télétravail, alors que cette donnée est primordiale dans les logiques de mobilité des télétravailleurs dont l'entreprise se situe à Paris. Ce genre d'actions contribuent indirectement à répondre aux besoins des télétravailleurs. Elles témoignent d'une adaptabilité inhérente à la dynamique territoriale du département de la Seine et Marne, et peuvent créer des conditions favorables à l'installation future de travailleurs à distance sur le territoire.

Perspectives de recherche et recommandations

L'étude du travail à distance en grande couronne parisienne demeure toutefois pertinente afin d'anticiper ses éventuelles progressions. Nous pouvons proposer différentes pistes d'études complémentaires en nous basant sur cette expérience et ce qui se fait ailleurs.

Nos conclusions mettent en évidence que le phénomène du télétravail, bien que présent, est encore instable et inégalement réparti en Seine et Marne. Notre analyse révèle la complexité de mesurer avec précision l'effet des pratiques de télétravail sur le développement et la dynamique du territoire. Cela est dû à la diversité des expériences des télétravailleurs et à l'impact variable de leurs activités sur l'environnement local. **Pour obtenir une compréhension plus complète du phénomène et pour répondre efficacement aux besoins des télétravailleurs, il serait envisageable de réaliser une enquête minutieuse auprès des télétravailleurs potentiels, menée en partenariat avec les acteurs publics locaux. L'objectif serait de déterminer leurs attentes, leurs conditions de travail à domicile, et les problématiques qu'ils rencontrent, afin de pouvoir adapter les politiques et les infrastructures locales.**

En lien avec la recommandation précédente, connaître les télétravailleurs pourrait permettre d'identifier les territoires plébiscités pour télétravailler. En effet, une étude sur d'autres territoires serait intéressante afin de pouvoir comparer les résultats. **Nous pourrions penser à des villes petites et moyennes dans les autres départements de la grande couronne parisienne accessibles en transports en commun, ou alors à des territoires plus denses que ceux de notre étude.**

Durant certains entretiens, le sujet du rôle de l'entreprise est revenu à plusieurs reprises. Ce sujet est une piste potentielle à explorer puisque l'étude se concentre sur le travail à distance en tant que phénomène de société et non en tant que pratique de travail, ce qu'il est à la base. **Dans cette optique, ausculter la position des entreprises mais aussi questionner leur rôle, si les entreprises ont un rôle à jouer dans les actions et les politiques liés au travail à distance, serait un ajout intéressant pour compléter le positionnement des acteurs territoriaux.**

Nous avons compris à travers les entretiens qu'un des facteurs clés pour augmenter l'impact du télétravail en Seine-et-Marne pourrait être la création d'une structure dédiée au développement du travail à distance. Celle-ci jouerait le rôle d'interface entre le public et, par exemple, de grands groupes de sociétés privées. L'idée serait de créer des tiers-lieux de coworking dédiés à ce type d'entreprise pour rendre le département plus attractif pour de tels groupes. En établissant ces succursales, cela pourrait, par effet de ruissellement, rendre le territoire plus désirable pour leurs employés. Ces derniers auraient ainsi la possibilité d'effectuer du télétravail de manière hybride, tout en restant dans des structures formelles de leur entreprise. Cela rendrait ces types de lieux plus présents dans leur esprit que des espaces de coworking neutres.

Les mots de la fin

Notre étude démontre bien qu'il est souvent nécessaire qu'une impulsion vienne d'acteurs majeurs. Pour que la question du télétravail soit réellement prise en compte par les élus locaux, il faudrait que les autorités publiques cadrent ce sujet à l'échelle nationale ou régionale, avec des recommandations et des actions lisibles, claires et concrètes.

Au cours de nos entretiens, la majorité des personnes interrogées ont souligné l'importance de la gouvernance dans ce débat. Elles sont unanimes sur le fait que le télétravail ne peut être pleinement abordé qu'à une échelle plus importante, impliquant des entités départementales et régionales. Il est évident que l'échelle communale seule est insuffisante pour élaborer une politique efficace sur le télétravail. Pour réellement répondre aux besoins et aux défis de cette pratique, une approche coordonnée et holistique, à travers différentes strates de gouvernance, est nécessaire. La promotion et l'intégration réussie du télétravail dans notre société nécessitent une action concertée et coordonnée des acteurs publics à tous les niveaux de gouvernance.

ANNEXES

**ÉCOLE
D'URBANISME
DE
PARIS**

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL
UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL



MOBILE LIVES
FORUM
VIES MOBILES

TABLE DES ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE	02
TABLE DES FIGURES	03
DIAGNOSTICS TERRITORIAUX	04
RÉSUMÉ ENQUÊTE DE TERRAIN	12
GUIDE D'ENTRETIEN	14
RÉSUMÉ ENTRETIENS	16
SYNTHÈSES ENTRETIENS	18

Bibliographie

Aguiléra A., Pigalle E. et Belton Chevallier L., 2023. *L'adoption du télétravail change-t-elle nos pratiques de mobilité ?* Smart Lab. LABILITY La résilience du territoire francilien en sortie de crise sanitaire. Pages 8 à 13. [En ligne]

Aguilera A., Massot M-H., Proulhac L. 2010. *Travailler et se déplacer au quotidien dans une métropole. Contraintes, ressources et arbitrages des actifs franciliens.* Sociétés contemporaines 2010/4 (n° 80), pages 29 à 45. [En ligne]

Bentayou G., Perrin E., 2021. *Les impacts du développement du télétravail sur la mobilité quotidienne.* JM-RST : Journées Mobilités du Réseau Scientifique et Technique. Visioconférence CEREMA. [En ligne]

CEREMA, 2021. *Télétravail et mobilité quotidienne : que sait-on réellement ?* Retour sur le webinaire du Cerema du 4 décembre 2020. [En ligne]

Forum Vies Mobiles et l'Observatoire Société et consommation, 2022. *Télétravail et mobilité résidentielle en Île-de-France : mobilité et rythmes de vie.* 55p [En ligne]

Hallépée S. et Mauroux A., 2019. *Quels sont les salariés concernés par le télétravail ?* DARES Analyses, N°051, 11p. [En ligne]

Programme PopSu Territoire, 2022. *Exode urbain : impacts de la pandémie de COVID-19 sur les mobilités résidentielles.* Rapport Réseau Rural Français et PUCA, 52p. [En ligne]

Tissandier P. et Mariani-Rousset S., 2019 « *Les bénéfiques du télétravail* », Revue francophone sur la santé et les territoires , Mobilités Transports et Santé. [En ligne]

Sitographie

Alès classée 16e ville de France pour télétravailler. (2021, 26 mai). Le Mag. <https://www.ales.fr/actualites/ales-classee-16e-ville-de-france-pour-teletravailler/>

“Alès, la capitale qui ne manque pas d’air”. (2021, 26 mai). Le Mag. <https://lemag.ales.fr/actualites/ales-la-capitale-qui-ne-manque-pas-d-air/>

Paris, je te quitte. (2020, 25 novembre). *Paris Je Te Quitte pour . . . Alès !* [Vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=Hk5X_1K1xQw

S'installer dans la capitale des Cévennes - Ales.fr. (2024, 29 février). Ales.fr. <https://www.ales.fr/territoire/decouvrir/venez-vous-installer-dans-la-capitale-des-cevennes/>

Presse

Julie Renson Miquel, 23 mars 2023. Mobilités : «L'exode urbain post-Covid est un mythe»? *Libération*.
https://www.liberation.fr/lifestyle/mobilites-lexode-urbain-post-covid-est-un-mythe-20230323_2VELHVNMXZAK3KISMAXDVWVJQ/

Nadya Charvet, 11 novembre 1996. Provins partante pour le télétravail. Située à 90 km de Paris, la ville va ouvrir un site équipé d'ordinateurs, fax et téléphones. *Libération*.
https://www.liberation.fr/libe-3-metro/1996/11/11/provins-partante-pour-le-teletravailsituee-a-90-km-de-paris-la-ville-va-ouvrir-un-site-equipe-d-ordi_188780/

Sources de données géographiques

Île-de-France Mobilités (2024). Tracés du réseau de transport ferré d'Ile-de-France. Disponible à <https://data.iledefrance-mobilites.fr/explore/dataset/traces-du-reseau-ferre-idf/information/?disjunctive.mode>

Île-de-France Mobilités (2024). Tracés des lignes de transport en commun d'Île-de-France (source GTFS). Disponible à https://data.iledefrance-mobilites.fr/explore/dataset/traces-des-lignes-de-transport-en-commun-idfm/information/?disjunctive.route_type

Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN, 2022). BD Topo - Département Shapefile - D077 Seine-et-Marne - 2022. Disponible à <https://geoservices.ign.fr/ressource/198719>

Table des Figures

Figure 1 : Campagne de pub de la ville d'Ales dans le métro parisien.....	02
Figure 2 : Discours de la ville d'Ales visant à promouvoir son attractivité résidentielle.....	02
Figure 3 : Carte de la densité résidentielle en Seine et Marne.....	05
Figure 4 : Carte de l'accessibilité des communes phares de nos territoires d'étude.....	06
Figure 5 : Carte des entretiens.....	09
Figure 6 : Centre ville de Provins, Vendredi.....	10
Figure 7 : Centre ville de Fontainebleau, Vendredi.....	10
Figure 8 : Centre ville de Coulommiers, Vendredi.....	10
Figure 9 : Carte des excursions pour l'enquête de terrain.....	11
Figure 10 : Comparatif entre le Vendredi et le Jeudi dans le centre ville de Provins.....	17
Figure 11 : Comparatif entre le Vendredi et le Jeudi dans le centre ville de Provins.....	17
Figure 12 : Centre ville de Changis-sur-Marne.....	18
Figure 13 : File d'attente boulangerie, Vendredi à midi, Fontainebleau.....	18
Figure 14 : Parking de Crécy-la-Chapelle, Mercredi fin de journée.....	19
Figure 15 : Parking de Fontainebleau, Vendredi après-midi.....	19
Figure 16 : Télécentre eL@ab, Vendredi, Coulommiers.....	21
Figure 17 : Vue sur l'intérieur du télécentre eL@ab, Vendredi, Coulommiers.....	22
Figure 18 : Télécentre e-Cre@, Mercredi, La Ferté-Sous-Jouarre.....	22

Diagnostics Territoriaux

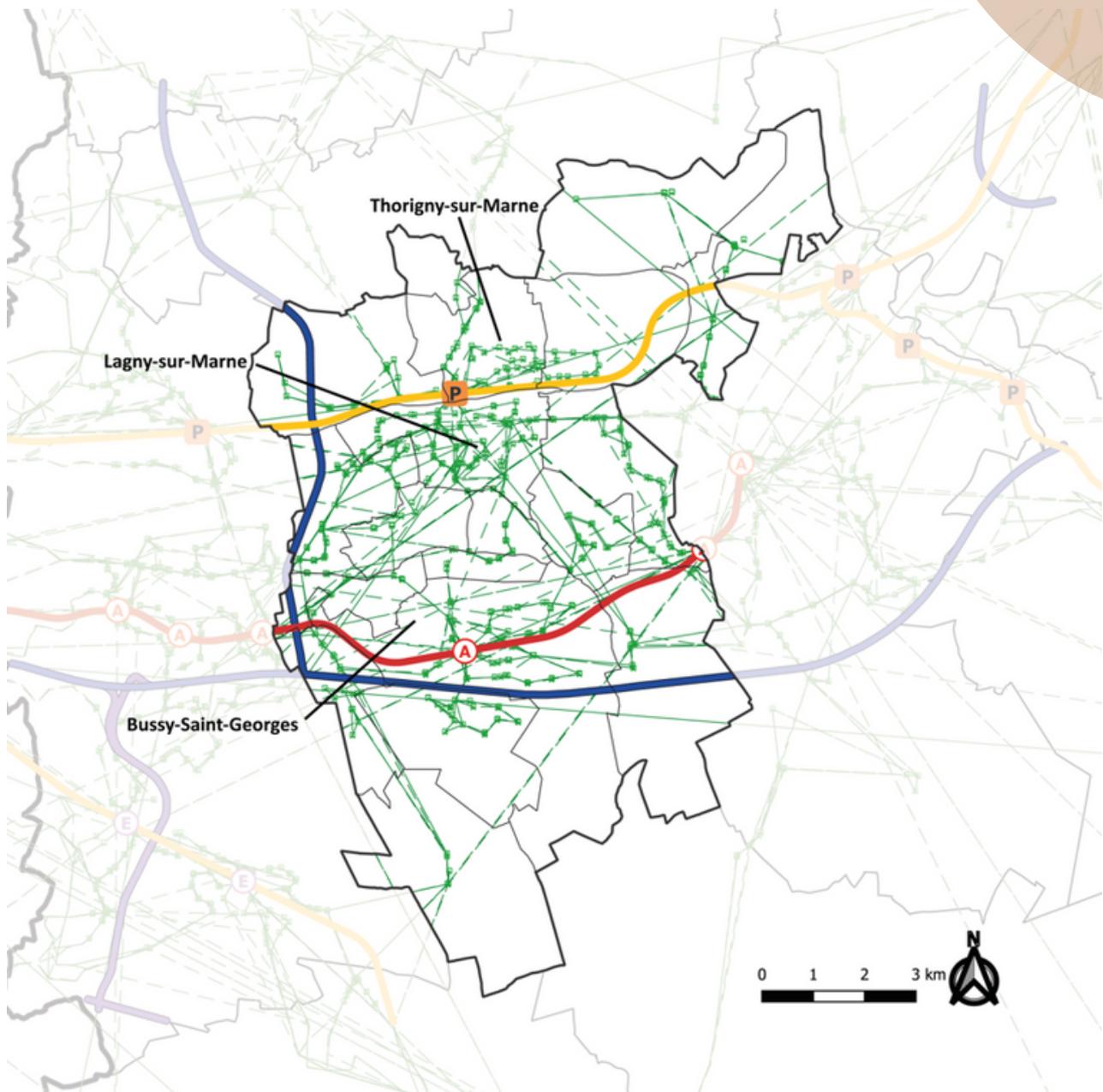
C.A Marne et Gondoire

Marne et Gondoire est une communauté d'agglomération française située dans le département de la Seine-et-Marne, en région Île-de-France. Cette intercommunalité regroupe plusieurs communes autour de Lagny-sur-Marne, jouant un rôle clé dans la coordination des politiques locales de développement, d'urbanisme, et de services à la population. Elle bénéficie d'une position stratégique à proximité de Paris, favorisant ainsi son attractivité résidentielle et économique. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) présente des caractéristiques démographiques et économiques distinctes. Avec une population jeune supérieure à la moyenne nationale (40,3% contre 35,8%), CAMG semble être une zone dynamique, potentiellement attractive pour les familles et les jeunes adultes. Le revenu médian disponible par unité de consommation est supérieur à celui de la Seine-et-Marne, de l'Île-de-France, et de la France métropolitaine, indiquant un pouvoir d'achat relativement élevé. Un taux de chômage légèrement supérieur à la moyenne nationale (8% contre 7,4%) peut signaler des défis sur le marché de l'emploi local. Le taux de cadres est plus bas que dans l'ensemble de l'Île-de-France, ce qui pourrait refléter une économie moins orientée vers le secteur tertiaire supérieur. L'utilisation des véhicules personnels pour se rendre au travail est moins fréquente qu'à l'échelle nationale, et l'usage des transports en commun est plus élevé que la moyenne de la Seine-et-Marne, suggérant une meilleure connectivité des transports en commun au sein de CAMG.

En %	CAMG	Seine-et-Marne	Ile-de-France	France métropolitaine
Population âgée de moins de 30 ans	40,3%	40,1%	39,6%	35,8%
Population âgée de plus de 60 ans	17,3%	19%	19,6%	25,4%
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en €)	26 100 €	22 820 €	23 230 €	21 100 €
Part des ménages fiscaux imposés	68%	62%	64%	52%
Taux de chômage	8%	7%	7%	7,4%
Taux de cadres	17%	16%	29%	19%
Taux de la population utilisant un véhicule pour se rendre au travail	56%	64%	41%	70%
Taux de la population utilisant les transports pour se rendre au travail	35%	27%	44%	15%

Source : INSEE, 2020

C.A Marne et Gondoire



- Ligne P transilien
- RER A
- A4 - A104
- Ligne de bus

Tracé des axes de mobilité sur le territoire de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire en 2023

Source : IGN-2022, Ile-de-France Mobilité, 2023

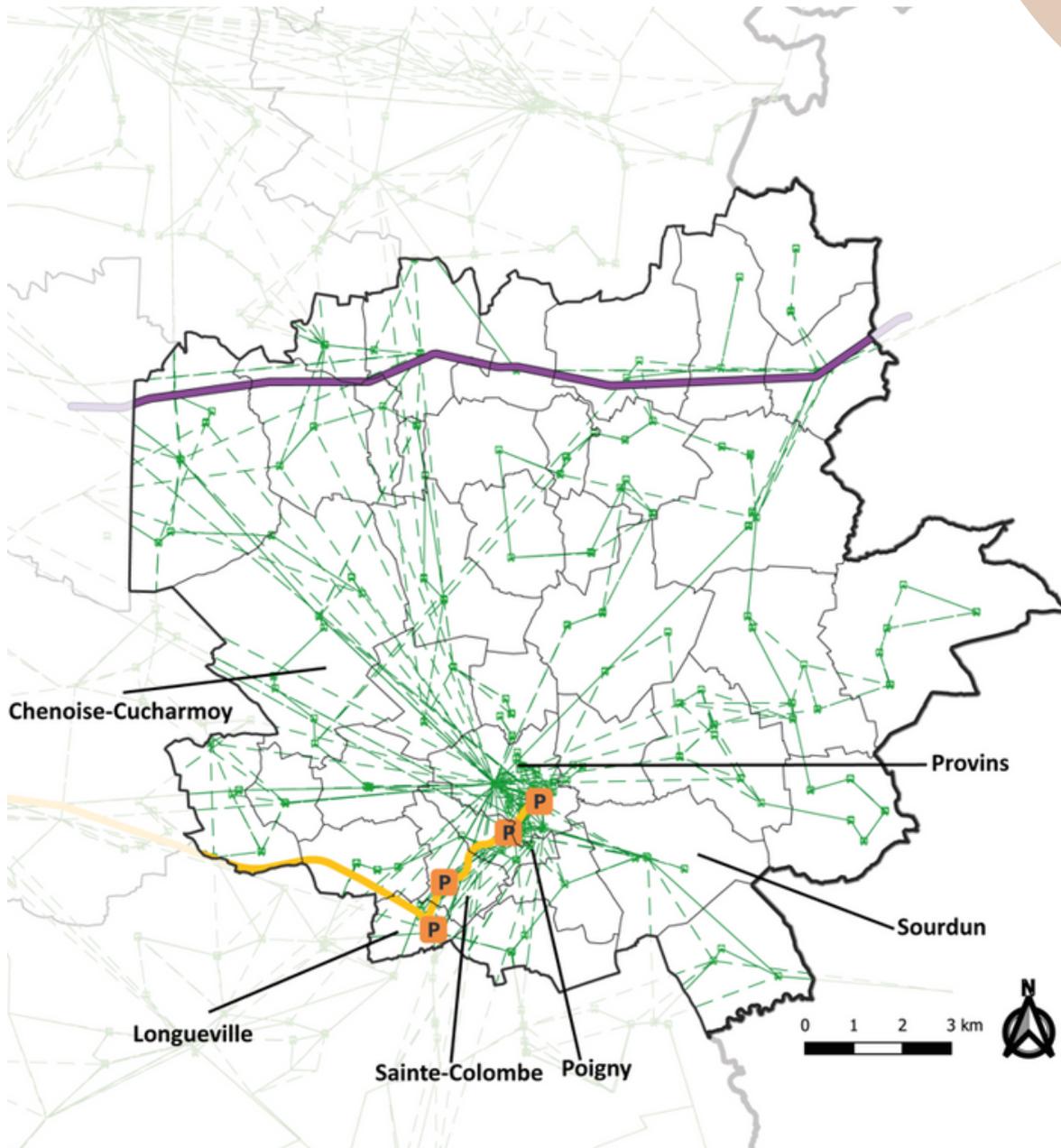
C.C Proinois

Le Communauté de Communes du Proinois(CCP) montre un profil démographique jeune avec 37% de la population âgée de moins de 30 ans, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale. Toutefois, la médiane du revenu disponible par unité de consommation est inférieure à celle de la Seine-et-Marne, de l'Île-de-France et de la France métropolitaine, ce qui peut indiquer des enjeux économiques spécifiques à la région. Un taux de chômage aligné sur la moyenne nationale peut refléter une stabilité relative du marché de l'emploi, tandis que la proportion de cadres est nettement inférieure, ce qui pourrait souligner une prédominance de l'emploi dans le secteur industriel ou de services intermédiaires. L'utilisation élevée de véhicules personnels pour les trajets domicile-travail est notable et contraste avec un usage faible des transports en commun, pointant vers une dépendance à l'automobile et une opportunité d'améliorer les options de transport public.

En %	CCP	Seine-et-Marne	Ile-de-France	France métropolitaine
Population âgée de moins de 30 ans	37%	40,1%	39,6%	35,8%
Population âgée de plus de 60 ans	23,9%	19%	19,6%	25,4%
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en €)	20 400 €	22 820 €	23 230 €	21 100 €
Part des ménages fiscaux imposés	51%	62%	64%	52%
Taux de chômage	8%	7%	7%	7,4%
Taux de cadres	10%	16%	29%	19%
Taux de la population utilisant un véhicule pour se rendre au travail	70%	64%	41%	70%
Taux de la population utilisant les transports pour se rendre au travail	15%	27%	44%	15%

Source : INSEE, 2020

C.C Provinois



Tracé des axes de mobilité sur le territoire de la communauté de communes du Provinois en 2023

Source : IGN-2022, Ile-de-France Mobilité, 2023

C.A Coulommiers Pays de Brie

La Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB) se distingue par une population légèrement plus âgée que la moyenne nationale, avec 27,9% de personnes de plus de 60 ans contre 25,4% en France métropolitaine. Cette tendance indique peut-être des enjeux autour du vieillissement de la population et des services adaptés aux seniors. Avec une médiane de revenu disponible par unité de consommation inférieure à celle de la Seine-et-Marne et de l'Île-de-France, la CACPB pourrait faire face à des défis en matière de pouvoir d'achat et d'attractivité économique.

La part des ménages fiscaux imposés est également en dessous de la moyenne, suggérant un tissu économique avec une proportion plus élevée de ménages aux revenus modestes. Un taux de chômage significativement plus élevé (10,3%) que dans le reste du département, de la région, et du pays souligne des problèmes structurels sur le marché de l'emploi local.

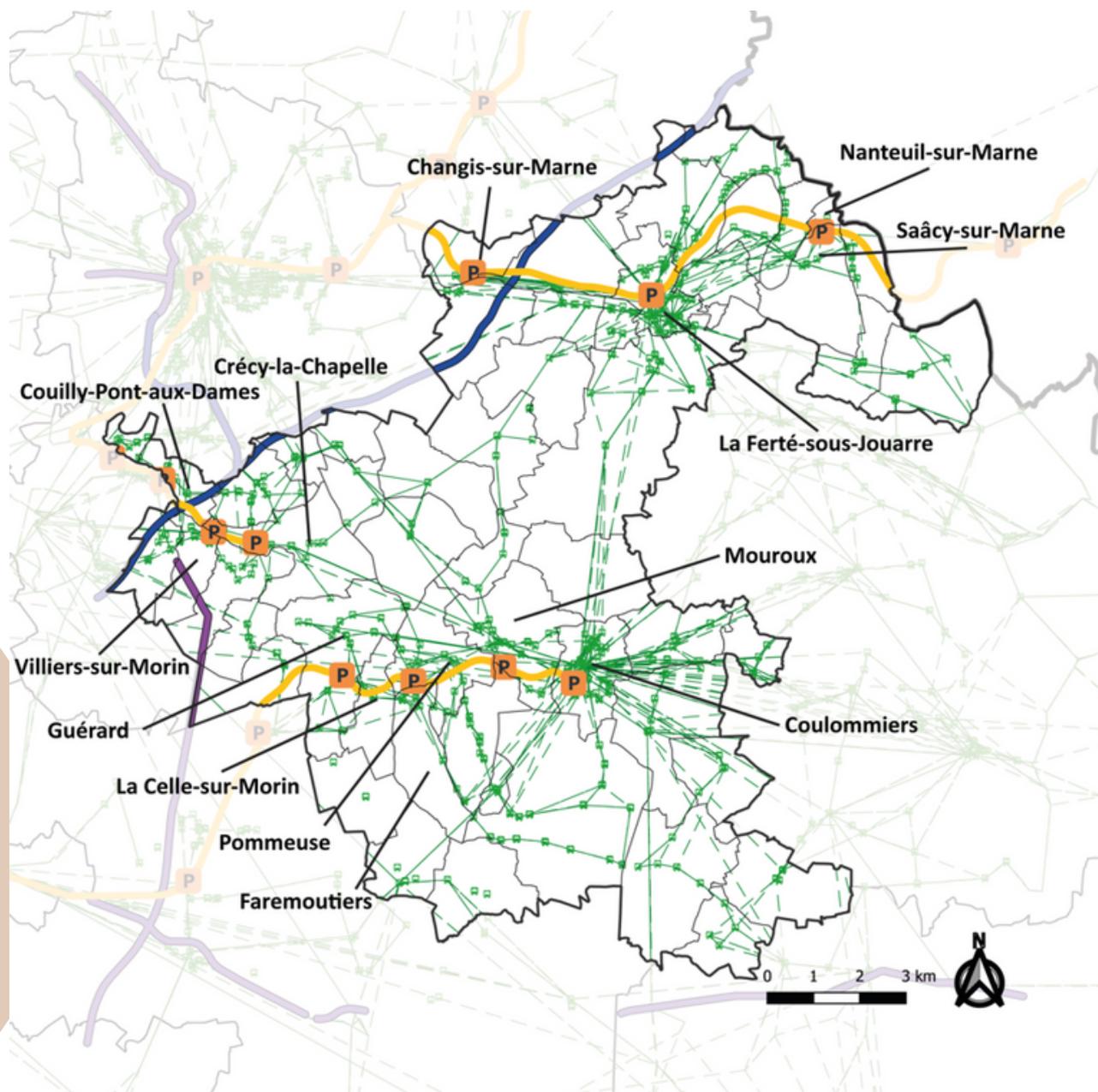
En outre, le faible taux de cadres (4,3%) par rapport aux autres comparatifs suggère une prédominance de l'emploi dans des secteurs autres que ceux à haute qualification.

La dépendance à l'automobile pour les trajets domicile-travail est aussi marquée dans la CACPB, avec un usage de véhicule égal à celui du département, mais supérieur à la moyenne régionale et nationale, tandis que l'utilisation des transports en commun est nettement inférieure, ce qui peut indiquer une moindre intégration des systèmes de mobilité durable.

En %	CACPB	Seine-et-Marne	Île-de-France	France métropolitaine
Population âgée de moins de 30 ans	35,2%	40,1%	39,6%	35,8%
Population âgée de plus de 60 ans	27,9%	19%	19,6%	25,4%
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en €)	20 290 €	22 820 €	23 230 €	21 100 €
Part des ménages fiscaux imposés	47%	62%	64%	52%
Taux de chômage	10,3%	7%	7%	7,4%
Taux de cadres	4,3%	16%	29%	19%
Taux de la population utilisant un véhicule pour se rendre au travail	64%	64%	41%	70%
Taux de la population utilisant les transports pour se rendre au travail	22,1%	27%	44%	15%

Source : INSEE, 2020

C.A Coulommiers Pays de Brie



- Ligne P transilien
- A4
- N36
- Ligne de bus

Tracé des axes de mobilité sur le territoire de la communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie en 2023

Source : IGN-2022, Ile-de-France Mobilité, 2023

C.A Pays de Fontainebleau

La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) présente un profil démographique équilibré avec une légère prépondérance de la population âgée de moins de 30 ans par rapport à la moyenne nationale. L'âge médian est en phase avec la tendance nationale, ce qui pourrait refléter une diversité générationnelle. Le revenu médian par unité de consommation est notablement supérieur à celui de la Seine-et-Marne, de l'Île-de-France et même de la moyenne nationale, indiquant un niveau de vie élevé.

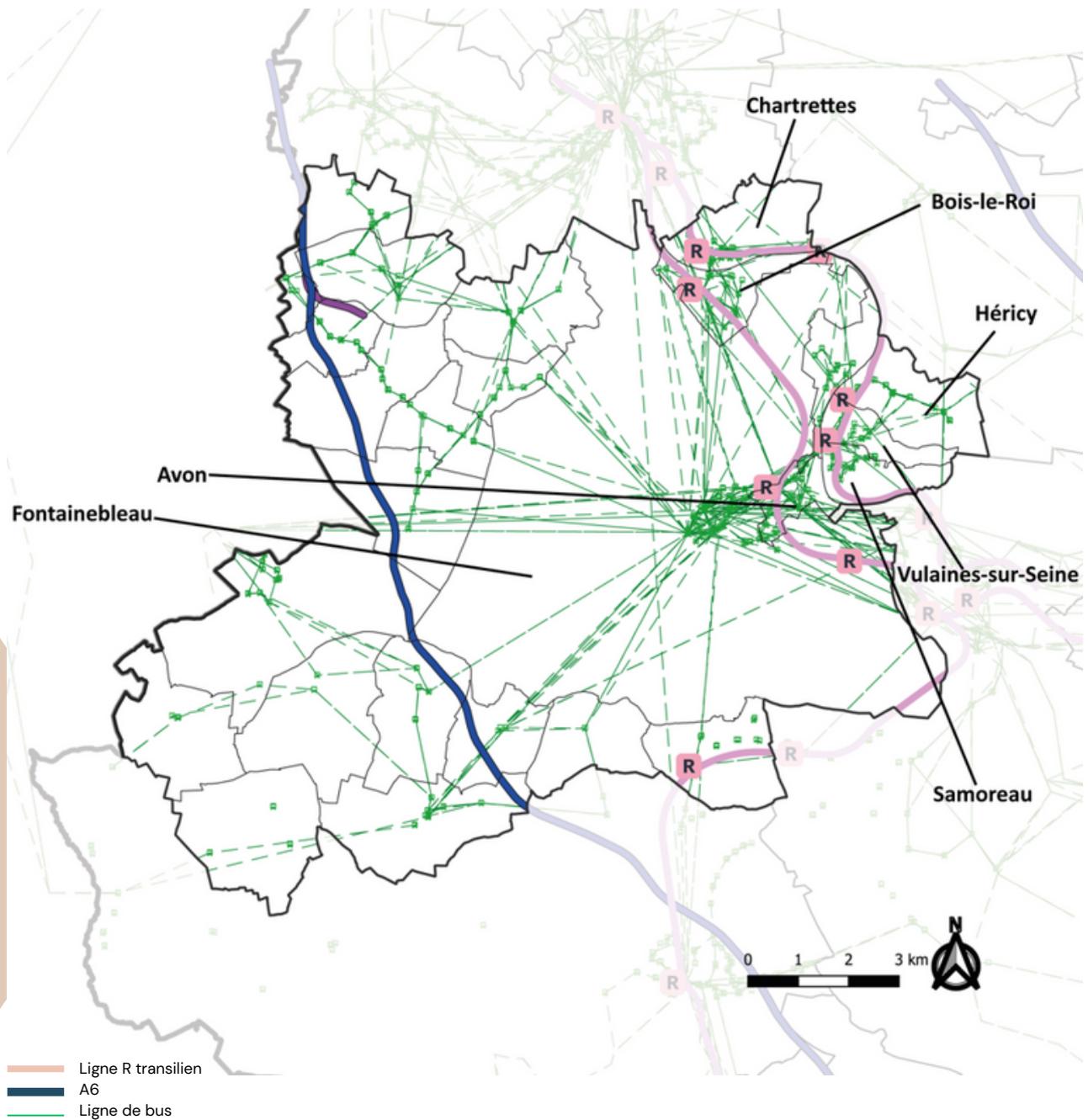
Le taux de chômage dans la CAPF est aligné sur la moyenne départementale, régionale et légèrement inférieur à la moyenne nationale, ce qui peut témoigner d'un marché de l'emploi relativement sain. En outre, avec un pourcentage de cadres (19%) supérieur à celui de la Seine-et-Marne et proche de la moyenne nationale, la CAPF semble avoir une économie avec une proportion importante de professions intermédiaires et supérieures.

Cependant, l'utilisation des véhicules personnels pour se rendre au travail est inférieure à la moyenne du département, tandis que le recours aux transports en commun est moindre que dans l'ensemble de l'Île-de-France, mais supérieur à la moyenne nationale. Cela suggère une certaine dépendance à la voiture, bien qu'elle soit moins marquée qu'à l'échelle départementale, et un potentiel pour développer davantage les services de transport public.

En %	CAPF	Seine-et-Marne	Ile-de-France	France métropolitaine
Population âgée de moins de 30 ans	35,5%	40,1%	39,6%	35,8%
Population âgée de plus de 60 ans	26,9%	19%	19,6%	25,4%
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en €)	27 870 €	22 820 €	23 230 €	21 100 €
Part des ménages fiscaux imposés	67%	62%	64%	52%
Taux de chômage	7%	7%	7%	7,4%
Taux de cadres	19%	16%	29%	19%
Taux de la population utilisant un véhicule pour se rendre au travail	48,8%	64%	41%	70%
Taux de la population utilisant les transports pour se rendre au travail	25,1%	27%	44%	15%

Source : INSEE, 2020

C.A Pays de Fontainebleau



Tracé des axes de mobilité sur le territoire de la communauté d'agglomération Pays de Fontainebleau en 2023

Source : IGN-2022, Ile-de-France Mobilité, 2023

Résumé enquête de terrain

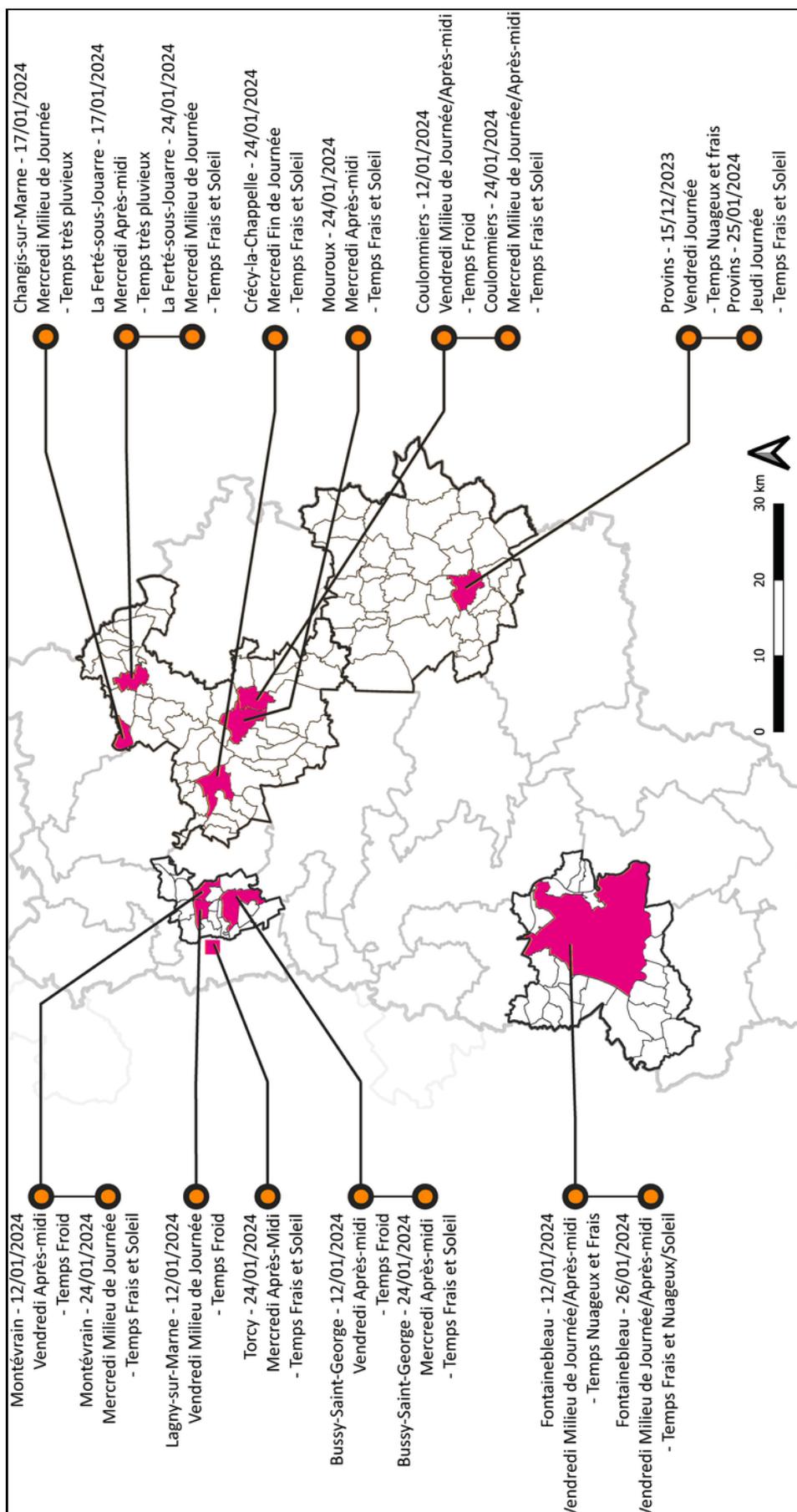
Tableau récapitulatif des excursions sur le terrain

Communes	Classification selon la grille communale de densité (INSEE, 2023)	Date	Temps	Nombre de personnes interrogées			Ressenti général	
				Agences immobilières	Commerçants	Passants		Espaces Coworking
Provins	Centre urbain intermédiaire	15/12/2023	Vendredi la Journée - Temps Nuageux et Frais	8	15	2	/	Fort présence de commerces Fort présence de voitures
		25/01/2024	Jeudi la Journée - Temps Frais et Soleil					
Coulommiers	Centre urbain intermédiaire	12/01/2024	Vendredi Milieu de journée/Après-midi - Temps Froid	8	5	2	1	Fort présence de commerces Fort présence de voitures
		24/01/2024	Mercredi Milieu de journée/Après-midi - Temps Frais et Soleil					
Fontainebleau	Centre urbain intermédiaire	12/01/2024	Vendredi Milieu de journée/Après-midi - Temps Nuageux et Frais	5	3	6	/	Fort présence de commerces Fort présence de voitures
		26/01/2024	Vendredi Milieu de journée/Après-midi - Temps Frais et Nuageux/Soleil					
Montévrain	Grand centre urbain	12/01/2024	Vendredi Après-midi - Temps Froid	/	/	/	/	Très peu de voitures Très peu de commerces
		24/01/2024	Mercredi Milieu de journée - Temps Frais et Soleil					
Bussy-Saint-George	Grand centre urbain	12/01/2024	Vendredi Après-midi - Temps Froid	/	/	/	/	Fort présence de voitures Présence de commerces
		24/01/2024	Mercredi Après-midi - Temps Frais et Soleil					
La Ferté-sous-Jouarre	Centre urbain intermédiaire	17/01/2024	Mercredi Après-midi - Temps très pluvieux	8	6	2	1	Fort présence de commerces Présence de la voiture
		24/01/2024	Mercredi Milieu de journée - Temps Frais et Soleil					
Lagny-sur-Marne	Grand centre urbain	12/01/2024	Vendredi Milieu de journée - Temps Froid	1	5	/	/	Fort présence de commerces Présence de la voiture
Torcy	Grand centre urbain	24/01/2024	Mercredi Après-midi - Temps Frais et Soleil	1	/	/	/	Fort présence de commerces Présence de commerces
Changis-sur-Marne	Bourg rural	17/01/2024	Mercredi Milieu de journée - Temps très pluvieux	/	/	1	/	Absence de commerces Absence de voitures
Mouroux	Ceinture urbaine	24/01/2024	Mercredi Après-midi - Temps Frais et Soleil	1	1	3	/	Très peu de commerces Présence de la voiture
Crécy-la-Chapelle	Ceinture urbaine	24/01/2024	Mercredi fin de journée - Temps Frais et Soleil	/	/	/	/	Fort présence de voitures

Commerces : Boulangerie, supermarché, épiceries, restaurants, salle de sport, offices du tourisme, centre culturel, bibliothèque, centre d'insertion sociale, centre informatique, institut de beauté, papeterie

Passants : Dans la rue, lieu de marché, files d'attente boulangerie

Carte récapitulative des excursions sur le terrain



Guide d'Entretien

• Le travail à distance sur le territoire

Que pensez-vous de la pratique du télétravail en général, à l'échelle de la France et de votre territoire, notamment depuis la crise du Covid19 ?

- Avez-vous remarqué un changement quel qu'il soit au sein de votre commune après la période confinement/COVID-19?
 - Est-il possible que ce soit lié à la hausse du travail à distance au sein de votre territoire?
 - On sait qu'il y a une hausse du TàD en général, est-ce que vous pourriez nous dire si ce phénomène touche de près ou de loin votre territoire ?
- (Si cela n'a pas été évoqué) Avez-vous eu une dynamique démographiques suite au Covid-19? Si oui, pourquoi? (pourquoi ils sont venus)
 - Considérez vous votre territoire comme étant attractif pour une personne qui télétravaille?

• Les signaux

Avez-vous remarqué des signaux qui pourraient témoigner de la présence accrue de télétravailleurs sur votre territoire ? (Plus de personnes dans les magasins, sur les routes, moins d'embouteillages, plus de déchets ramassés)

- Donner des exemples de signaux pour aiguiller :
- Plus de monde dans les transports ou sur les routes en jour de semaine notamment le vendredi où on peut apercevoir une diminution du trafic à priori
- Demande accrue pour le logement
- Augmentation de la population, notamment de cadre ou de population qui peuvent télétravailler
- Plus d'élèves dans les établissements scolaires
- Plus de monde dans les rues, dans les espaces publics, dans les restaurants en jour de semaine
- Demande accrue pour les commerces et services en jour de semaine
- Augmentation de l'utilisation des services municipaux en semaine
- Augmentation des usagers des équipements publics en semaine [Bibliothèques, équipements sportifs, culturels]
- Demande pour des espaces de co-working, tiers-lieux
- Moins d'élèves aux cantines scolaires à midi
- Plus de déchets à ramasser en semaine

• Une opportunité?

Attirer des télétravailleurs est-il un enjeu pour vous ? Pensez-vous l'intégrer dans les stratégies de développement de la commune ? Est-ce une opportunité ou un défi ?

- Pensez-vous que la dynamique du télétravail va continuer dans sa lignée en France ? Et est ce que cela va se manifester au sein de votre territoire ?
- Pensez-vous que le travail à distance puisse être un levier de développement pour votre territoire ?
- Logement :
 - Pensez-vous qu'elle peut susciter de nouvelle stratégie urbaine en terme de logement ?
 - Pensez-vous pertinent d'intégrer davantage à vos programmes de logement des fonctions dédiées à l'activité économique ou sociale ? (améliorer le cadre de vie)

- Mobilité :
 - Développez vous une offre de mobilité alternative à la voiture (vélo, accroissement des TC)? Notamment aujourd'hui en crise climatique.
 - On sait qu'un télétravailleur est très mobile autour de son lieu de travail/vie, est que votre territoire propose une offre de mobilité satisfaisante pour un télétravailleur? Est-ce un enjeu pour vous dans le développement des mobilités de la commune / de l'intercommunalité ?
- Développement de la vie sociale :
 - Développer des évènements, adapter des activités à des horaires plus larges...
- Développement économique :
 - Développer des services et infrastructures / adapter ceux-ci pour les télétravailleurs?
 - Votre Territoire propose-t-il une offre de services riche et variée (éducation, santé, loisirs, citoyenneté, commerce, économie...) pour donner un cadre de vie satisfaisant à un télétravailleur?
- Selon vous, à quelle échelle ça doit être fait? Interco, département, commune?
 - Si au-dessus de la commune, qu'est ce qui peut être fait à l'échelle de la commune?

• Les actions

Qu'avez-vous déjà fait ? / Que faites vous ? / Que prévoyez vous de faire ?

- Avez-vous en tête des idées faisables dans le but d'améliorer le cadre de vie ou la mobilité au sein de votre commune dans le but d'en faire bénéficier en partie les télétravailleurs?
 - De nouveaux horaires des transports en communs ou bien l'installation de pistes cyclables, changement d'horaires des services administratifs....
- Envisagez vous la création d'espaces de coworking ?
- Envisagez vous d'ajouter cette notion au sein des documents d'urbanisme?
- La collectivité met elle à disposition de ses habitants et entreprises des ressources, des informations relatives ou de l'accompagnement à la législation, le management et les risques liés à la pratique du télétravail ?

Résumé Entretiens

Tableau récapitulatif des entretiens

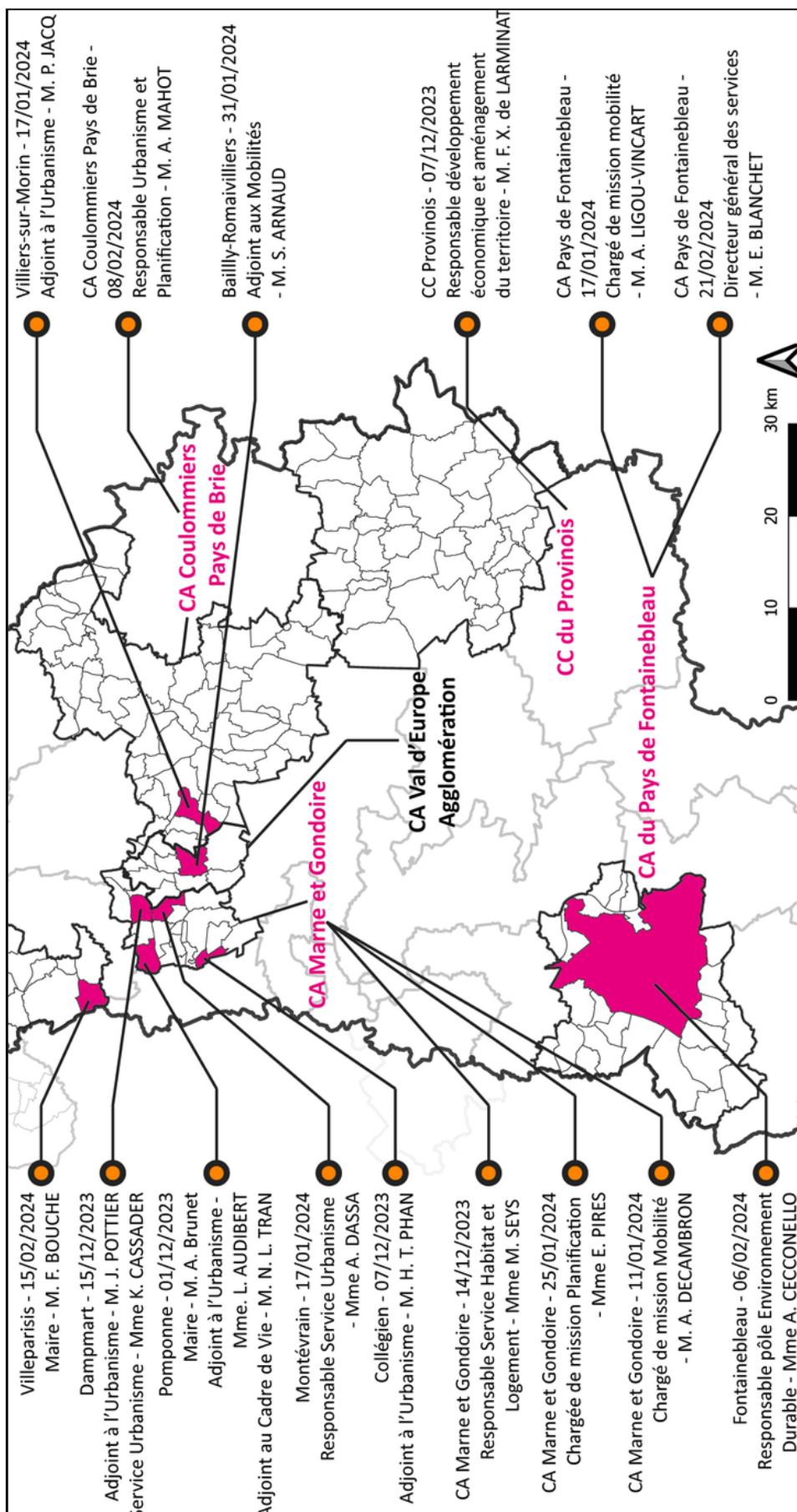
Collectivité territoriale	Interlocuteur.rice.s présent.e.s (Poste et/ou Profession)	Date	Contexte de l'entretien	Durée	Position par rapport au Travail à Distance
Pomponne	*Maire, Monsieur Arnaud Brunet : Chef de cabinet d'Architecture *Adjointe à l'Urbanisme, Madame Laurence AUDIBERT *Adjoint au Cadre de Vie, Monsieur Ngoc Loi TRAN : Chef d'entreprises dans l'immobilier	01/12/2023	En présentiel, à la mairie	1 heure et 25 minutes	Optimiste
CC Proveninois	*Responsable Développement économique et Aménagement du territoire et S.M.E.P. du Grand Proveninois, Monsieur François Xavier de Larminat	07/12/2023	A distance, en visioconférence	17 minutes	Optimiste
Collégien	*Adjoint à Urbanisme, Transition Ecologique et Développement Numérique, Monsieur Hien Toan Phan : Retraité	07/12/2023	En présentiel, à la mairie	1 heure et 17 minutes	Neutre
CA Marne et Gondoire	*Responsable du service Habitat-Logement, Madame Mélyssa Seys	14/12/2023	A distance, appel téléphonique	11 minutes	Neutre
Dampmart	*Adjoint aux affaires générales, à l'urbanisme et à l'environnement, Monsieur Jacques Pottier : Retraité *Service Urbanisme, Madame Kathleen Cassader	15/12/2023	En présentiel, à la mairie	37 minutes	Neutre
CA Marne et Gondoire	*Chargée de mission Planification, Madame Elodie Pires	22/12/2023	A distance, appel téléphonique	12 minutes	Neutre
CA Marne et Gondoire	*Chargé de mission mobilité et déplacements, Monsieur Augustin Decambon	10/01/2024	A distance, en visioconférence	24 minutes	Ouvert à la discussion
Montévrain	*Responsable service Urbanisme, Madame Aurélie Dassa	17/01/2024	A distance, en visioconférence	20 minutes	Neutre
CA Pays de Fontainebleau	*Chargé de mission mobilités, Monsieur Antoine Ligou-Vincart	17/01/2024	A distance, en visioconférence	17 minutes	Ouvert à la discussion
Villiers-sur-Morin	*Adjoint à l'urbanisme, Monsieur Pierre Jacq	17/01/2024	A distance, en visioconférence	27 minutes	Optimiste
Bailly-Romainvilliers	*Adjoint à la biodiversité, aux mobilités et aux travaux, Monsieur Serge Arnaud : Consultant dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation	31/01/2024	A distance, en visioconférence	26 minutes	Neutre
Fontainebleau	*Directrice du Pôle Patrimoine, Environnement et Aménagement Durable, Madame Anne Ceconello	06/02/2024	A distance, en visioconférence	22 minutes	Ouvert à la discussion
CA Coulommiers Pays de Brie	*Responsable Urbanisme et Planification, Monsieur Arnaud Mahot	08/02/2024	A distance, en visioconférence	28 minutes	Ouvert à la discussion
ANCT	*Cheffe du pôle Prospective Veille Innovation, Madame Annabelle Boutet	09/02/2024	A distance, en visioconférence	35 minutes	/
Villeparisis	*Maire, Monsieur Frédéric Bouche *Directrice du Cabinet de Monsieur le Maire, Madame Lina Jali	16/02/2024	En présentiel, à la mairie	33 minutes	Ouvert à la discussion
CA Pays de Fontainebleau	*Directeur Général des Services, Monsieur Emmanuel Blanchet	21/02/2024	A distance, en visioconférence	44 minutes	Optimiste

Optimiste : Ces acteurs portent une appréciation favorable et voient les potentiels impacts du télétravail au niveau local. Certains considèrent le travail à distance comme étant un levier de développement. D'autres estiment que les entreprises ont elles aussi un rôle à jouer dans l'action liée au travail à distance. Ceci concerne principalement les espaces de coworking qui peuvent s'avérer être des satellites des entreprises

Ouvert à la discussion : Le positionnement consiste à être ouvert au sujet et à la discussion, mais sans percevoir l'intérêt à pousser les réflexions plus loin.

Neutre : Le positionnement des acteurs vis-à-vis de ce sujet, c'est qu'il s'agit d'un sujet qui n'appelle pas réflexion, qui n'a pas vocation à être approprié. Il ne s'agit pas de nier la réalité du travail à distance, ni de minimiser son importance en tant que phénomène. C'est tout simplement qu'ils ne voient pas ce que le travail à distance fait aux territoires et par conséquent, qu'ils ne sentent pas interpellés.

Carte récapitulative des entretiens effectués



Synthèses Entretiens

Entretien Pomponne - CA Marne et Gondoire

Présent : Monsieur le Maire A. Brunet. Madame L. Audibert - Adjointe à l'urbanisme. Monsieur TRAN - Adjoint au cadre de vie

Quand : le 01 décembre 2023

Durée : 1 heure et 25 minutes

Résumé :

Durant cet entretien, le Maire et ses deux adjoints ont une position optimiste par rapport au travail à distance. Étant eux même des pratiquants pour M. Tran (chefs d'entreprises), il est important de noter qu'ils ont une proximité personnelle avec le travail à distance et que donc la position qu'ils vont avoir en tant qu'élu est aussi positive.

Le sujet de la gouvernance est évoqué et le maire estime que le travail à distance doit être abordé à une échelle plus large, impliquant des entités intercommunales et départementales. L'échelle communale est, selon lui, trop petite pour mener une politique sur le travail à distance. A cette échelle, seulement la production d'espaces de coworking est possible et intéressante. Avant cela, les élus confirment qu'il y a un changement au sein de la commune (une nouvelle dynamique) mais les élus ne savent pas si cela est lié à la hausse du travail à distance. Ils expliquent que cela est dû au manque de données sur cette thématique et à la difficulté de percevoir des signaux sur ce sujet en tant qu'élu. Néanmoins, ils ne se ferment à l'idée que cela est lié avec le travail à distance.

Malgré le projet de Seine et Marne Numérique, l'installation de la fibre optique au sein de la commune est défailante. Cet enjeu est urgent et important à ce jour, puisqu'au-delà du Travail à Distance, le numérique fait partie intégrante de la vie des habitants. Les élus mettent en avant que c'est un problème important pour eux, car les habitants en ont besoin, c'est encore plus important s'il y a des habitants qui télétravaillent.

Un constat est fait, il existe réellement une différence de flux entre mardi et jeudi, et le vendredi et lundi donc cette différence est potentiellement due à une activité de travail à distance. Cela peut être dû aussi, selon eux, à la politique "zéro voiture à Paris" qui fait que les habitants aient moins envie de prendre la voiture. Ils relèvent aussi de l'importance de la voiture dans ces territoires, puisque la connexion avec les services ou encore certains commerces se fait essentiellement via la voiture avec un trajet de 10 kilomètres.

Le développement de la mobilité douce est considéré comme limité en raison des contraintes topographiques et des risques d'inondations à Pomponne. De plus, la présence de routes départementales complique la mise en place de politique locale. Ils mettent en avant que la mobilité est importante puisque paradoxalement, un télétravailleur est une personne très mobile (exemple personnel de l'adjoint au cadre de vie).

Concernant la pratique du travail à distance, ils sont en réflexion de mettre en place un espace de coworking accompagné d'un espace pour l'urgence médical (infirmier ou autre disponible aux horaires adaptés aux habitants) à côté de la gare SNCF qui se situe proche de la commune, dans le but de mixer les usages d'un seul pôle. Concernant ces espaces, ils étaient positifs pour l'implantation au sein de la commune et que cela est faisable l'échelle communale. Ils estiment que les entreprises doivent participer à l'implantation de ces espaces de coworking ou de "satellites" de l'entreprise. C'est-à-dire des espaces essentiellement dédiés à l'entreprise mais permettrait à ses employés d'habiter dans un territoire qui donne un cadre de vie plus agréable.

L'espace coworking serait pour donner une possibilité d'espace de travail à ceux qui n'ont pas forcément la place chez eux, notamment dans les logements sociaux.

La commune peut-être considérée comme un "quartier" de Lagny-sur-Marne où se situe la gare SNCF et donc fait qu'il y a une dépendance avec les deux grosses communes qui collent Pomponne (Lagny-sur-Marne et Thorigny-sur-Marne).

La commune a une spécificité, il n'existe pas de réel centre-ville ou de lieu de vie où les habitants peuvent facilement se croiser autour de services, de commerces etc. Et les élus nous avancent qu'il n'y a pas de polarité disponible qui pourrait prendre ce rôle et donc de créer un meilleur cadre de vie au sein de la commune. Néanmoins, ils souhaitent développer un centre-ville si cela était possible, une polarité serait intéressante pour ce projet mais elle n'est pas disponible. Et avec cela il pourrait donner un cadre de vie essentiel pour la commune mais aussi pour les télétravailleurs. L'enjeu est donc, pour eux, de développer des commerces ou des services de proximité pour donner un cadre de vie agréable.

Sur la commune, il y a une demande de logement supérieur par rapport à la période pré-covid et ils prévoient une hausse du nombre de classes au sein de l'école mais cela n'est pas forcément liés à l'arrivée de télétravailleur mais à des causes structurelles. Néanmoins, un autre signe qui peut être révélateur de la présence du travail à distance dans la commune est l'ouverture d'un restaurant seulement en fin de semaine, à partir du jeudi.

Citation :

Un non-sujet :

"On n'a pas, on n'est ni outillé, ni nous avons les compétences pour pouvoir regarder sociologiquement comment les choses peuvent évoluer d'un côté comme de l'autre."

"Ca c'est parce que, vous avez vu qu'à partir du COVID, on est en train de redistribuer les cartes. D'ailleurs, c'est pour ça que vous êtes là parce qu'on n'a plus du tout les mêmes références."

"L'espace qui est disponible au niveau de la gare. Un espace de coworking, c'est déjà un effort considérable. Donc la ville est prête à suivre le développement, et puis là, la mobilité et puis la manière, la nouvelle manière de travailler des gens. Maintenant, c'est tout ce qu'elle peut faire pour l'instant. Je pense à court terme après à long terme, on a..."

Pratique du Travail à Distance :

"Nous on croit un peu beaucoup à ça. C'est-à-dire qu'il y a besoin de sociabilisation aussi dans le télétravail et quand on est tout seul face à sa machine à café, c'est peu limité"

"Je crois beaucoup à des petites polarités moi, qui seraient autour des gares en l'occurrence quelque centaine de mètres carrés, il n'y a pas beaucoup plus. Alors c'est ce qu'on appelle en gros du co working, mais c'est plus complexe que ça parce que le coworking..."

"Et ce qui fait que de toute façon, le télétravail y en a de plus en plus, parce que ça on le sait, ça c'est sûr"

"Donc mardi et jeudi, c'est vraiment des jours, le télétravail c'est lundi et vendredi. Les gens se débrouillent toujours pour avoir des weekends."

"il n'y a malheureusement aucune, comment dirais-je, aucun dispositif qui suscite le télétravail, c'est-à-dire pas une pièce ou une, comment dirais-je une alcôve, quelque chose qui pourrait dire, tiens, ça, ça va être justement l'espace de télétravail à la demeure et moi les réponses que m'ont donné les promoteurs à chaque fois, c'est de dire Bah on a des contraintes de surface et en temps c'est un coût."

“En fait, les gens qui sont au télétravail, l’air de rien ils se débrouillent pour travailler énormément dans une temporalité, mais ils sortent tout le temps. Ce sont les gens qui sortent le plus et qui consomment le plus. Et parce qu’ils consomment dans leur ville parce qu’ils ne vont pas aller loin.”

“C’est-à-dire, si on recrée un centre au cœur de la ville, les télétravailleurs, qui sont autour; eux vont forcément revenir consommer et puis vivre, faire vivre toutes ces petites choses là, si on les accompagne dans tout ce qui est développement “

Accessibilité :

“On ne pourrait pas se permettre par exemple de ne pas avoir de voiture.”

“On le remarque en fait par défaut, parce que comme la fibre, ça ne marche pas bien, ce n’est pas bien installé, on a des remontrances de gens qui ont besoin de travailler en fait.”

“C’est à dire qu’on fait partie d’un plan global au niveau de Marne et Gondoire, le Schéma Directeur des Mobilités Douces, donc là qu’on suit au travers de la Communauté d’Agglomération. Moi, je suis déléguée aussi communautaire.” Réponse : “On n’est pas prioritaire, c’est à dire qu’on est plutôt sur les axes secondaires, pas tertiaires, secondaires.”

“Donc si d’emblée on a la liaison douce qui nous raccorde les quartiers ensemble, qu’on arrive nous à développer tout ce centre-ville et puis mettre des petits commerces à proximité, ici vraiment nous on aura gagné et le télétravail se fera parce de toute façon”

Territoire :

“Donc nous, dans la ville, on essaie d’avoir une politique où on a un cadre de vie qui soit agréable pour que justement, garder les gens sur le territoire.”

“Ça veut dire que automatiquement la ville, on se doit d’offrir un cadre de vie qui doit être cohérent par rapport à ce qu’on a. Et c’est pour ça que notre projet d’ouvrir, d’avoir un centre ville, d’avoir des commerces de proximité autour d’un pôle qui sera central, je pense que c’est quelque chose qui est.. mais on n’invente rien. On refait un centre-ville qui n’existe pas.

Entretien Développement économique et Aménagement du territoire - CC du Provinois :

Présent : François Xavier de Larminat - Responsable développement économique et aménagement du territoire et S.M.E.P. du Grand Provinois.

Quand : le 7 décembre 2023

Durée : 17 minutes

Résumé :

Cet entretien a eu lieu en présentiel avec le Responsable développement économique et aménagement du territoire du Provinois. L'interlocuteur nous assure qu'il est conscient des réalités du territoire et insiste sur le fait que la Seine et Marne connaît une multitude de réalités différentes du fait de sa taille. Il avance qu'il y a un clivage entre l'ouest, beaucoup plus connecté à Paris et urbanisé, et l'est plus rural.

En ce qui concerne le Provinois, il reconnaît qu'on se trouve là dans un territoire relativement enclavé, dans la partie rurale de l'Île de France, à l'extrémité Est de la Seine-et-Marne, à la frontière de la Champagne et de la Bourgogne. Ils sont même plus proches géographiquement de Reims et Troyes que de Paris. Pour autant, du fait qu'ils se situent dans la région Ile-de-France, ils sont plus connectés et plus en lien avec Paris, c'est culturel et ça a toujours été comme ça.

Selon lui, cette situation géographique a des atouts et des handicaps : tout en étant à seulement 1h20 de Paris (en train et en voiture), on a accès à une qualité de vie exceptionnelle pour la région.

En ce qui concerne la question du télétravail, cette pratique n'est pas du tout présente dans l'ADN de la collectivité. Depuis la crise du Covid, certains agents pratiquent ponctuellement le TT, mais **il est le seul à en faire régulièrement et depuis plusieurs années.**

Selon lui, la collectivité connaît souvent un décalage de temps dans l'adoption des pratiques qui se développent ailleurs, car tout est très local. C'est valable aussi pour le télétravail. Selon ses mots, le changement dans les pratiques est **"difficile à percevoir"**.

Ils ont depuis plusieurs années des réflexions autour de tiers lieux.

2 projets sont en cours :

- La création d'un **campus digital** : à l'échelle du territoire, beaucoup de choses se passent à Provins, et pourtant les jeunes ont assez peu de choix pour les études supérieures dans le Provinois. L'idée serait que les jeunes puissent faire leur formation à distance à partir du campus digital, être inscrits dans une formation n'importe où, et pouvoir tout de même rester sur place et étudier. Ils y travaillent activement et la réflexion autour de ce projet avance bien.
- Réhabilitation d'une friche industrielle à Longueville à l'emplacement de la gare. Réflexion autour d'un tiers-lieu, dans lequel il y aurait un espace pour télétravailler.

Ils se sont donné les moyens : tout le territoire est fibré (99,9%). Ils se sont engagés très tôt dans la fibre, notamment parce que le Président de la CC du Provinois est le Président de Seine-et-Marne Numérique (il est aussi Vice-Président du département et Maire de Provins).

Sur la question des mobilités : l'électrification de la ligne P toute récente (2023) permet une desserte plus importante et donc de mieux gérer les flux de voyageurs, le réseau de bus n'est **"pas mauvais"**. Il y a également un travail sur les mobilités douces mais dans une perspective touristique **"quel sera l'impact sur le travail, je ne sais pas"**.

En ce qui concerne le télétravail comme levier de développement, ce n'était pas un sujet pour lui avant qu'on ne lui pose la question. Il pense néanmoins que ce territoire propose un cadre de vie assez incroyable dans lequel l'offre culturelle et les aménités de services sont très bien développées, avec également une offre d'enseignement primaire et secondaire bien présente.

“On a plein de choses positives pour attirer des cadres, des CSP+” .

Ce type de travailleurs pourrait avoir un logement ***“fabuleux”*** dans le Provinois ou un territoire proche et continuer à aller à Paris quelques fois dans la semaine avec le train.

Provins pourrait bénéficier de sa notoriété et cela pourrait potentiellement attirer de nouveaux habitants.

Il précise tout de même qu'il préfère être mesuré dans l'attractivité : ***“il faut attirer une population de cadres, même si c'est un peu discriminatoire, pour y gagner vraiment quelque chose”*** .

Citation :

Pratique du travail à distance :

“Il y a des réflexions depuis maintenant plusieurs années sur des centres de, des tiers lieux qu'on a appelés gentiment des tiers-lieux [...]”

“On réhabilite une, une friche industrielle dans la, la petite ville de Longueville qui pèse à peu près 1000 habitants mais qui est la gare du territoire. Donc ça c'est pas inintéressant, en face de la gare. Et dans les, les scénarios de programmation on a inclus des, des tiers-lieux dans lesquels les gens pourraient télétravailler et il y a la proximité de la gare qui est évidemment un atout.”

Accessibilité :

“Parce que bah l'enclavement, effectivement ça nécessite pas mal de travaux, c'est 01h20 hein le train je crois de Provins à Paris”

Territoire :

“En revanche l'atout c'est que ça permet de préserver une qualité de vie exceptionnelle en île de France”

Entretien Collégien - CA Marne et Gondoire

Présent : M. H.T. PHAN - Adjoint à l'urbanisme, transition écologique et développement numérique.

Quand : le 7 décembre 2023

Durée : 1 heure et 17 minutes

Résumé :

Durant cet entretien en présentiel, l'élu chargé de l'urbanisme avance qu'il y a quelques télétravailleurs mais que cela n'a jamais été quantifié. Concernant le flux pré/post Covid, il n'y a pas d'augmentation de la population en semaine (même en comparant le vendredi -jour de télétravail- et les autres jours).

La commune n'est pas intéressée à attirer plus de télétravailleurs. En lien avec cette non volonté, il y a une OAP en cours de réalisation où il y est prévu que de l'habitat R+2, sans commerce ni activité nouvelle, car ils ne s'attendent pas qu'il y est une grande arrivée de personnes.

Pour l'élu affirme qu'il y a des conditions à prendre en compte pour faire du télétravail :

- Avoir une autonomie psychologique
- Avoir une autonomie intellectuelle
- Avoir un réseau propre de collègues
- Un type de travail qui varie (collaborateurs étrangers)

Il y a un espace de coworking à Collégien dans le parc d'activité. S'il y a une nécessité et une demande pour d'autres espaces ils sont ouverts à en créer.

Pour l'élu une personne qui fait du télétravail, elle se restaure chez elle. Ce constat ne fait donc pas plus de clientèle au restaurateur local. Pour lui, les télétravailleurs n'ont pas d'impact économique.

De ce fait, il faut trouver l'équilibre entre l'activité (il cite l'exemple des restaurateurs) avec l'impact territorial. Il entrevoit que le télétravail peut avoir un impact positif, seulement si le restaurateur analyse le comportement de sa clientèle et s'y adapte (exemple des horaires d'ouvertures, du nombre de places disponibles,...).

L'élu ne remarque pas de différence de flux sur les transports entre les vendredis et les autres jours de la semaine, idem pour les parkings relais.

Sur le plan des mobilités actives, il existe déjà quelques aménagements. Cependant, il y a souvent des contraintes de terrain du par exemple à la largeur des voies existantes freinant notamment le déploiement des pistes cyclables.

Ainsi, l'élu propose de développer des dispositifs dans les moyens de transport pour pouvoir allier différents modes de déplacements. Il donne l'exemple d'équiper en espaces dédiés pour les vélos les wagons des trains/transiliens.

D'autres contraintes existent comme les enjeux de gouvernances/décisionnel sur les limites administratives. Il y a de nombreux acteurs qui rentrent en compte pour toute décision de déploiement de pistes cyclables notamment : Département, commune, Centre Commercial de Torcy, etc.

Il existe déjà plusieurs plans vélo : VélosExpress - EPAMARNE et Plan Vélo 77 (département).

Difficultés de savoir où investir puisque s'il n'y a pas d'infrastructures, il n'y a pas de cycliste mais s'il n'y a pas de cycliste, pas besoin d'infrastructure.

En ce qui concerne l'aide faite pour l'achat de vélos électriques par la C.A Marne et Gondoire, il y a eu très peu de demandes. L'explication pour l'élu réside dans le constat que ces équipements sont financièrement chers et peu pratiques de par leur poids.

Sur la question du numérique, l'élu affirme que ce sujet est important dans les différents documents de planification datant d'avant 2016. D'autant plus à Collégien qui était l'une des premières communes de Seine-et-Marne à être équipée en fibre.

85% du budget de Collégien se base sur le parc d'activité. Il est néanmoins difficile de développer des commerces de proximité. En effet, le Centre Commercial Bay 2 avec Carrefour attire la plupart des habitants souhaitant faire leurs courses. Il y a eu plusieurs tentatives notamment il y a quelques années avec une venue tous les samedis du boucher dans le centre ville de Collégien. La concurrence de Carrefour est trop forte et cela n'a pas fonctionné.

La commune est en train de développer divers projets d'espaces verts, de liaisons douces et une maison de santé en plus de l'OAP citée auparavant.

Une charte HQE appliquée sur tous les parcs d'activités économiques depuis 2001 est annexée dans chaque document contractuel.

Citation :

Pratique du travail à distance :

" C'est très bien aussi 3 fois par semaine et puis il ne faut pas abuser non plus. Parce que comme moi je suis 100% à la maison, eh ben du coup je mange plus à la cantine, je fais plus travailler le restaurateur, vous voyez ? C'est économiquement, quelque part, il y a un impact indirect"

" Les restaurateurs doivent revoir tout, si j'ai 100 places mais il y a moins de travailleurs" donc je vais me plaindre aux collectivités "pourquoi vous m'aidez pas?" Non, il faut que tout le monde revoit."

" On en a c'est la fabrique de la vie citoyenne qu'on appelle le tiers-lieu où il y a des ateliers d'apprentissage et de cuisine, de la réparation de vélos aussi et puis il y a un espace coworking où on peut venir réserver une place."

Accessibilité :

" Ce n'est pas un projet, c'est déjà. On a reçu le prix de descente douce, il y a au moins 15 ans."

" S'il n'y a pas d'infrastructures, il n'y a pas de cycliste mais s'il n'y a pas de cycliste, pas besoin d'infrastructure. Donc pourquoi investir 1 million pour 3 personnes? "

Territoire :

" Notre règlement de PLU, c'est qu'on a et ça fait des années, des décennies, on met la notion développement durable dedans"

" Pour moi le développement durable c'est pas que les crapauds et la culture, pour moi, ça ne concerne pas que ça. Pour moi c'est l'économie, le social, environnemental et j'ajoute maintenant, le 4e critère, le numérique."

" Si vous allez à Collégien tout ce qu'il faut, je dis un minimum dans le sens pas forcément à l'excès"

"On cherche pas à attirer les gens, ils viennent naturellement. On a fait un bilan et une concertation "imaginez Collégien 2030" et tout ce que les gens nous ont dit ça correspond à 80% de ce qu'on a déjà mis en place"

Entretien Service Habitat et Logement - CA Marne et Gondoire

Présent : Madame M. Seys - Responsable du service habitat et logement.

Quand : le 14 décembre 2023

Durée : 11 minutes

Résumé :

Durant cet entretien, en appel téléphonique, avec la responsable du service Habitat et Logement de la CA de Marne et Gondoire, elle tenait une position neutre par rapport au travail à distance. Elle ne se considère pas concernée par ce sujet. Elle fait ce constat, puisqu'elle s'occupe de la compétence du logement social au sein de la communauté d'agglomération. Son service traite les demandes de logements sociaux sur l'ensemble du territoire et supervise les permis de louer pour les logements privés. Cela signifie que dans les communes qui ont adhéré à ce dispositif, un périmètre est défini où tout propriétaire privé doit obtenir un permis de louer avant de mettre leur logement en location. Le service envoie un agent pour inspecter ces logements, évaluant leur état pour décider d'autoriser ou de refuser la location. Ils gèrent également les bâtiments en péril.

Concernant l'accessibilité et la demande de logement, il est important de noter que les espaces de coworking ne sont pas concernés par ces demandes de location, cela concerne uniquement les logements loués aux particuliers. La forte demande de logements concerne principalement les communes bien desservies en transports en commun, comme Bussy-Saint-Georges et Lagny-sur-Marne, qui ont accès au RER A et aux bus, surtout pour les logements sociaux. Elle nous a signalé qu'il y a une forte demande de logements sur le territoire, avec des loyers parfois élevés. En ce qui concerne les logements sociaux, ils reçoivent en moyenne 10 demandes pour un logement attribué. Cette situation tendue est similaire à celle de l'attribution de logements en Île-de-France.

En ce qui concerne le télétravail, elle estime qu'il a été mis en place pendant la période du Covid et maintenu à une journée par semaine dans son administration. À l'échelle nationale, elle juge crucial le contact avec d'autres personnes et estime que rendre le télétravail quotidien généralisé dans tout le pays pour toutes les tâches n'est pas réalisable.

Citation :

Accessibilité :

"Donc les communes les plus demandées sont celles qui ont accès au RER, la Ligne P et puis après celles qui ont accès aux transports en communs"

Entretien Dampmart - CA Marne et Gondoire

Présent : Monsieur J. POTTIER - Adjoint aux affaires générales, à l'urbanisme et à l'environnement.
Madame K. Cassader - Service urbanisme.

Quand : le 15 décembre 2023

Durée : 37 minutes

Résumé :

Durant cet entretien à la mairie, l'adjoint en charge de l'urbanisme de la commune de Dampmart et Madame Cassader étaient présents. L'élu nous avance qu'il y a un non lieu du travail à distance dans cette commune du fait qu'elle soit à la limite d'urbanisation définie par le SDRIF et donc ils n'ont peu de possibilité de développement. La commune est aussi dépendante des communes avoisinantes (plus importantes) concernant la mobilité, les commerces, les services etc. La gouvernance est donc difficile puisque les marges de manœuvre sont très limitées et donc la mise en place de politique aussi due aux freins structurels.

Le travail à distance n'est pas considéré, durant l'entretien, comme un levier de développement pour la commune de Dampmart. En effet, le territoire n'est pas propice au travail à distance, dans un premier temps, avec la limite d'urbanisation définie par le SDRIF, il est difficile de développer la commune et d'accueillir de nouveaux habitants. De plus, la commune est une "ville dortoir" avec peu de personnes qui y travaillent et peu de métiers télétravaillables au sein de la commune. La volonté est aussi de garder la tranquillité avec de la nature pour la population. La commune connaît aussi une lacune dans l'offre de fibre, toute la ville n'est pas fournie en fibre, ce qui peut être un frein au travail à distance, faut-il que la population télétravaille.

Le territoire est très dépendant de la voiture et a peu de desserte en termes de transport en commun, les points d'accès aux transports en communes sont la ligne de bus et la gare SNCF se trouvant à l'extérieur de la commune. De plus, la topographie (colline) fait que les mobilités douces sont difficiles à mettre en place en plus du fait que la population reste attachée à la voiture.

Concernant le travail à distance, selon les interlocuteurs ce n'est pas un levier de développement possible pour la commune, puisque la situation ne s'y prête pas. En général, le coworking peut être une bonne chose mais cela reste limité car la raison que les personnes télétravaillent est qu'ils ne veulent pas se déplacer.

Le discours de l'élu est donc que ce n'est pas une volonté de la commune mais non plus des habitants de pas avoir de travail à distance. Selon l'élu, ce n'est pas ça qui attire et qui attirera de nouveaux habitants. Donc ici, il n'y a pas contre le fait que le travail à distance soit un levier de développement. Cependant, le travail à distance n'est pas considéré par la commune afin de développer les mobilités douces ou des alternatives à la voiture qui reste le mode de transport principal.

Citation :

Un non-sujet :

"Euh ceci dit pour le télétravail si vous avez la chance d'être à côté du répartiteur, ça fonctionnait bien, d'accord, si vous habitez à l'autre bout du village ça ne fonctionnait pas"

"L'employeur était censé mettre à disposition à son personnel pour travailler des matériels pour qu'il puisse télétravailler."

"Après l'employeur, il n'avait pas de lien sur la fibre ou pas d'ailleurs c'est un autre sujet et nous non plus. Donc on revient à des moyens assez limités."

Pratique du Travail à Distance :

“Les gens qui aspirent au télétravail, c'est pas au lieu d'aller au bureau, aller au coworking, hein. C'est pour ne pas se déplacer.”

Accessibilité :

“C'est-à-dire que bon alors euh ben le télétravail c'est un peu différent, mais dans ce plan local des mobilités y sont abordés toutes les notions, tous les moyens de transport euh de la marche à pied au vélo en passant jusqu'au transport”

“Ça va être très compliqué. Non, la problématique ici, c'est les moyens de transport en commun.”

“Mais d'accord c'est un constat donc résultats les gens prennent leurs voitures.”

Territoire :

“Je crois peut-être, mais je ne crois pas vraiment que ce soit ça qui amène les gens sur notre territoire. Notre activité de notre territoire, à mon sens, n'est pas là peut-être mais je n'en suis pas persuadé.”

“C'est la limite d'urbanisation inscrite dans le schéma directeur de l'île de France, Hein ? Donc au-delà on. [...] Ca peut être extrêmement difficile de continuer à accueillir des constructions.”

“Je pense qu'on peut revenir sur le fait que les gens qui viennent à Dampmart c'est pour des raisons, bah il faut aimer un peu la nature je pense.”

Entretien Service Planification - CA Marne et Gondoire

Présent : Madame E. Pires - Chargé de mission planification.

Quand : le 22 Décembre 2023 à 11h en distanciel

Durée : 12 minutes

Résumé :

Durant cet entretien téléphonique avec Madame Pires, chargée de mission planification au sein de la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire, elle explique qu'elle supervise le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la CA. Elle assure également de la conformité avec le SCOT, des modifications faites lorsque les communes en apportent à leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Dès le début de l'entretien, elle précise qu'elle ne sait pas ce qu'elle va pouvoir apporter à l'étude et ne comprend pas pourquoi elle peut potentiellement apporter des éléments de réponse.

Selon Madame Pires, la mise en place du télétravail sur l'ensemble du territoire relève plutôt de la compétence des communes. Elle a souligné que les modifications apportées dans le SCOT concernent la santé, les facteurs risques et la loi ZAN afin de protéger la population et qu'il n'y a aucune mention du Travail à Distance.

Elle a noté une augmentation du télétravail pendant la période du Covid-19 et a souligné ses avantages au quotidien : il permet de poursuivre le travail tout en étant isolé et en sécurité (dans le cas de la pandémie). Elle a également mis en avant la flexibilité des horaires en télétravail permettant d'adapter les plages horaires pour une meilleure efficacité.

Citation :

Un non sujet :

"Parce que je voyais pas du tout comment je peux vous aider"

"Voilà, même dans le document du SCOT, ce n'est pas quelque chose qui est véritablement abordé."

Pratique du travail à distance :

"C'est un élément important dans notre quotidien, de tous les jours parce que ça nous permet de continuer à travailler quand on est isolé où on peut se protéger au niveau de la santé. Enfin c'est des choses comme ça. Après c'est pareil, les horaires, on peut adapter nos horaires quand on est en télétravail pour justement les mettre au meilleur moment, quand on est le plus concentré, je vous dirai, on n'est pas tout le temps concentré au même moment dans la journée. On a des petites phases, alors qu'en télétravail, on peut vraiment faire la même plage horaire mais en décalé pour avoir un travail plus pertinent, efficient."

Entretien Service Mobilité - CA Marne et Gondoire

Présent : Monsieur A. Decambron - Chargé de mission mobilité.

Quand : le 10 janvier 2024

Durée : 24 minutes

Résumé :

Cet entretien en visioconférence a été fait avec Augustin Decambron, chargé de mobilité de la CA de Marne et Gondoire.

Il est question de l'évolution des mobilités et du développement territorial dans le contexte du télétravail. Monsieur Decambron, met en lumière les défis et opportunités que représente le télétravail pour les infrastructures de mobilité. Il discute des initiatives visant à promouvoir les mobilités actives et à adapter l'espace urbain à une demande changeante, en mettant l'accent sur les pistes cyclables, les solutions de mobilité électrique, et le développement d'un pôle d'échange multimodal à la station essence de Bussy-Saint-Georges.

Ces efforts sont décrits comme essentiels pour répondre aux besoins de mobilité durable. La collaboration avec les acteurs locaux et régionaux est essentielle pour réaliser ces objectifs, bien que le télétravail pose encore des défis quant à son influence sur la planification à long terme des projets de mobilité.

Il souligne la nécessité de repenser les infrastructures de transport en commun et de parking, tout en développant des solutions innovantes pour encourager les modes de transport plus écologiques.

Les données chiffrées de l'entretien :

- Un plan d'investissement pour la création de 75 km de pistes cyclables sur une période de 12 ans a été voté fin 2022.
- 08 km de pistes cyclables ont été réalisés l'année précédente, avec un tronçon restant à finir.
- Le développement d'un pôle d'échange multimodal est prévu pour 2027, avec des navettes express reliant Paris.
- 147 bornes de recharge électrique seront installées sur le territoire d'ici fin 2025.
- Entre 2021 et 2022, il y a eu une augmentation de plus de 8,15% d'abonnés aux services de stationnement, et les recettes hors abonnés ont augmenté de +64%.
- Utilisation du vélo : Durant l'été, il y a eu plus de 10 000 réservations de vélos par mois.
- Croissance démographique : Les prévisions indiquent une augmentation de 30% de la population sur le territoire de Marne et Gondoire entre 2020 et 2030, ce qui représente 30 000 habitants supplémentaires sur un territoire qui comptait environ 100 000 habitants en 2020.

Citation :

Accessibilité :

"Malgré l'adoption croissante du télétravail, nous n'avons pas constaté la baisse de trafic escomptée. Cela nous a poussés à repenser notre approche des infrastructures de mobilité, en mettant l'accent sur le développement durable et l'encouragement des mobilités actives."

"La mise en place de pistes cyclables et de bornes de recharge électrique s'inscrit dans notre vision d'une mobilité urbaine plus verte. Ces initiatives, bien que non directement influencées par le télétravail, visent à réduire l'empreinte carbone des déplacements et à promouvoir un mode de vie plus sain."

"Notre collaboration avec les acteurs régionaux et locaux est essentielle pour le développement de projets de mobilité qui répondent aux besoins actuels et futurs des citoyens. Le pôle d'échange multimodal est un exemple de projet visant à faciliter l'intégration de différentes formes de transport, offrant ainsi des alternatives viables à la voiture individuelle."

Entretien Montévrain - CA Marne et Gondoire

Présent : Madame A. Dassa - Responsable service urbanisme.

Quand : le 17 janvier 2024

Durée : 20 minutes

Résumé :

Durant cet entretien en visioconférence, la responsable du service urbanisme nous a confirmé qu'il n'y a pas de données chiffrées sur le nombre de télétravailleurs au sein de la commune, également sur les données démographiques actuelles et donc potentiellement l'arrivée de nouveaux habitants depuis le Covid-19. Ainsi elle affirme qu'il n'y a pas de données sur l'éventualité d'une fréquentation plus forte et d'une demande en hausse de services et commerces.

Elle propose d'interroger un autre acteur, d'une autre échelle sur cette question : EPA Marne car ils ont pris en compte la thématique de télétravail dans leur conception de logement avec leur label Logement Post Covid.

En termes de développement de vie sociale, développer des événements, adapter des activités, des horaires plus larges, cela ne concerne pas son service.

La commune ne développe pas d'autres infrastructures pour les télétravailleurs. Cependant, le développement économique est une compétence de l'agglomération, il serait donc plus pertinent de l'interroger sur ce sujet.

Ils révisent actuellement le PLU de Montévrain et la thématique du travail-à-distance n'est pas et ne sera pas intégrée ; on y retrouve ni coworking, ni télétravail dans le document. En revanche, ils mettent en place un certain nombre de règles pour encourager et même demander aux constructeurs de construire des logements qui soient agréables à vivre, et donc qui fonctionneraient aussi en termes du télétravail.

Montévrain est un territoire déjà attractif par l'offre de mobilité et le numérique.

La responsable souligne qu'il faudrait savoir qu'est ce que cherche une personne qui fait du télétravail pour pouvoir développer des politiques qui sont en réponse à leurs besoins, mais tant qu'on a pas cette information, on ne peut rien projeter.

Il y a des projets de coworking qui sont projetés à Montévrain près de la gare mais si c'est utilisé, si y en de la demande là dessus, ils en savent rien, idem, pas de données là dessus.

Les horaires de travail de la mairie ont été modifiés notamment les horaires de pause qui ont été réduites mais aucun rapport avec la pratique du travail à distance par les citoyens.

L'interlocutrice estime qu'il y a toujours eu moins de personnes dehors le vendredi et mercredi donc difficile de lier cela à la pratique du travail-à-distance

Elle estime que la généralisation du travail-à-distance est une bonne chose, car ça diminue l'impact écologique des transports et même financier. Néanmoins, ça n'a pas d'impact sur le travail, car on travaille quand même, que ça soit à la maison ou chez soi. Indirectement, ça n'a pas un réel impact sur le territoire.

L'interlocutrice estime qu'il y a toujours eu de monde dans les transports. Néanmoins, elle remarque qu'il en a de plus en plus, mais si c'était lié à la pratique du travail-à-distance, elle ne le pense pas. Car Montévrain est une commune en mutation et il y a plusieurs constructions nouvelles qui se font, ceci est donc accompagné d'une arrivée de nouvelles personnes.

La commune de Montévrain est très bien desservie en transport en commun : RER, Bus, Trottinette et Vélo.

En partenariat avec la CA Marne et Gondoire et le syndicat des Mobilités de Marne la Vallée le "SIEMU", ils ont mis en place un réseau de trottinette et de vélo à assistance électrique en libre service, le "tiers mobility" et c'est une opération qui a été montée l'année dernière.

Montévrain est un territoire attractif où il y a plus de population surtout avec Marne la Vallée qui est très attractive, donc beaucoup de gens qui y travaillent
La commune est en train de développer divers projets résidentiels, de collège et lycée, et de santé et services.

Citation :

Un non-sujet

"Ce n'est pas des données auxquelles je suis confrontée régulièrement, en tout cas pas en urbanisme, pas à notre niveau, peut-être à un niveau supérieur, dans des villes un peu plus importantes"

"Ce n'est pas une donnée que je peux forcément rattacher à cette problématique du travail-à-distance" Sur la question de l'arrivée de nouvelles personnes et la construction de nouveaux projets"

Accessibilité:

"C'est un enjeu de l'intercommunalité, parce que c'est elle qui est compétente dans ce domaine, donc de développer les mobilités notamment les mobilités douces; notre agglomération a un document de programmation sur le sujet "
Sur la question de la mobilité.

"Moins de monde le vendredi, moins de monde le mercredi, mais ça, ça a toujours été le cas"

Territoire

"Qu'est-ce qu'elle recherche une personne qui télétravaille? Euh, voilà, il faudrait qu'on est un peu plus de données, mais en tout cas, le territoire de la ville nouvelle de Montévrain est attractif"

"Il y a toujours eu du monde dans les restaurants le midi et en semaine, parce qu'on a beaucoup de bureaux sur notre territoire"

Entretien Service Mobilité - CA Fontainebleau

Présent : Monsieur A. Ligou-Vincart - Chargé de mission mobilité.

Quand : le 17 janvier 2024

Durée : 17 minutes

Résumé :

Durant cet entretien en distanciel avec Monsieur A. Ligou-Vincart, chargé de Mission Mobilité du Pays de Fontainebleau, il nous a affirmé que le service de mobilité n'est pas pris en compte, mais que depuis quelques années il prend plus de place.

Le réseau de pistes cyclables (pistes, animations, stationnements) fait partie des deux points importants du service mobilité. Le schéma cyclable doit être approuvé en mars.

La C.A. a participé à 5 ateliers en lien avec le télétravail avec l'ANCT.

Au niveau de la fréquentation des trains, il y a une baisse de fréquentation le lundi et le vendredi. Et ce malgré des prévisions d'augmentation de 1% par an des usagers des transports en commun. Le Covid a donc eu un impact assez minime au sein du territoire. Il met en avant les problèmes de la ligne R puisqu'elle suit la Voie Impériale qui va jusqu'à Lyon et une jusqu'à Clermont-Ferrand, cette voie est très saturée.

Le chargé de mission a mis en avant l'impossibilité d'augmenter sur ce territoire la fréquence des trains car cela change toute la carte des trains nationaux. Cependant, des pôles multimodaux comme celui de Fontainebleau doivent être développés.

Il y a un espace de coworking, une pépinière d'entreprises "Le Booster".

Citation :

Pratique du travail à distance :

"Le Covid a créé un afflux d'habitants supplémentaires".

Accessibilité:

"La mobilité c'est deux sujets : le développement des réseaux de transport en commun, toute l'organisation de notre réseau de bus (urbain et scolaires), et le deuxième sujet important c'est le développement des pistes cyclables".

Territoire :

"La C.A est jeune puisqu'elle a été créée en 2017."

Entretien Villiers-sur-Morin - CA Coulommiers Pays de Brie

Présent : Monsieur P. Jacq - Adjoint à l'urbanisme.

Quand : le 17 janvier 2024

Durée : 27 minutes

Résumé :

Durant cet entretien en distanciel avec l' élu chargé de l'urbanisme, l' élu exprime un intérêt pour attirer les télétravailleurs. En effet, il voit cela comme un moyen de revitaliser la commune. Il note que la Seine-et-Marne connaît une croissance démographique entraînant une congestion routière accrue, suggérant que le télétravail pourrait être une réponse partielle à cette problématique. La qualité de vie à Villiers-sur-Morin est un atout pour attirer les résidents parisiens cherchant à télétravailler dans un environnement plus agréable, malgré les défis en matière de transport public et d'accessibilité.

L' élu partage sa propre expérience positive du télétravail, Mais actuellement aucune action directe est mise en place sur la commune en lien avec le travail à distance. En effet, il y a une absence d'espaces de coworking.

Citation :

Accessibilité :

"Le télétravail offre une opportunité unique de repenser notre approche de l'urbanisme et de la mobilité, en adaptant notre commune aux besoins des travailleurs à distance."

"Face à l'augmentation de la population et à la congestion routière, nous voyons le télétravail non seulement comme une solution mais aussi comme un défi à relever en termes d'infrastructures et de services."

Territoire :

"Notre objectif est de faire de Villiers-sur-Morin un lieu attractif pour les télétravailleurs, en proposant un cadre de vie agréable et les infrastructures nécessaires pour travailler efficacement à domicile."

Entretien Bailly-Romainvilliers - CA Val d'Europe

Présent : Serge Arnaud - Adjoint au maire à la biodiversité, aux mobilités et aux travaux.

Quand : le 31 janvier 2024

Durée : 26 minutes

Résumé :

Durant cet entretien en distanciel avec l'Adjoint au maire à la biodiversité, il nous a affirmé qu'il y a eu un développement du télétravail sur la commune lié à des stratégies d'entreprises et qui a été amplifié par le Covid.

S'installer sur ce territoire, c'est un choix de cadre de vie et la possibilité de télétravailler n'est pas le critère déterminant mais un plus. On remarque d'ailleurs qu'il y a toujours plus de gens qui travaillent en dehors du territoire, sans compter que de nombreux emplois présents comme enseignants, employés de l'Hôpital, de Disney, ne peuvent être exercés en télétravail. Alors que télétravail permet d'utiliser le gain de temps issu des transports dans d'autres activités, courses, cuisines, etc. Ce gain de temps est assez important en raison des embouteillages en voiture ou des transports en commun qui souffrent d'une certaine inefficacité. Le télétravail permet aussi d'aménager sa journée, en prenant plus de temps le matin par exemple, mais il faut prendre garde à la perte des limites de la journée de travail qui s'allonge. En ce qui concerne les différents indicateurs, ramassage des poubelles, cantine et périscolaire, activités associatives ou pratique des activités extérieures, aucun ne permet de confirmer que le télétravail a eu un impact direct sur les habitants.

Et au niveau des enjeux de la politique de ce territoire, l'utilisation du télétravail pour attirer de nouveaux habitants n'est pas un axe choisi par la ville qui préfère développer des espaces de co-working/co-living.

Citation :

Spécificité de l'entretien :

"On s'est aperçu cet hiver et récemment que finalement même en semaine on avait des poubelles qui était très vites plaines" "On retrouve dans ces poubelles principalement des canettes, des cartons d'emballage donc c'est plus l'alimentation nomade"

Pratique du TàD :

"Le Covid a été un déclencheur"

"Le seul moyen de continuer à travailler, il fallait s'organiser comme ça". "Télétravail précieux"

"Une opportunité pour les gens qui ne travaillaient pas sur le secteur [...] de s'affranchir de la contrainte des transports"

"Pour une ville, des habitants ça coûte de l'argent, ça n'en rapporte pas"

"Avoir un développement des habitants qui soit proportionnel au développement économique"

Accessibilité :

"Transports en commun qui souffrent d'une certaine inefficacité".

Territoire :

"Toutes les commodités sous la main".

"Très peu de turn-over"

"Aucun ne parle du télétravail, tous parlent du cadre de vie"

Entretien Service Environnement - CA Fontainebleau

Présent : Madame A. Ceconello - Directrice du pôle patrimoine, environnement et aménagement durable.

Quand : le 6 Février 2024

Durée : 22 minutes

Résumé :

Durant cet entretien en distanciel avec Anne Ceconello, directrice du Pôle Patrimoine Environnement et Aménagement durable au sein de la ville de Fontainebleau, elle met en avant que le télétravail a un impact sur ce territoire mais c'est la qualité de vie qui est le facteur déterminant dans le choix de l'installation des nouveaux habitants.

Cela s'explique notamment par l'attractivité du territoire de Fontainebleau. Il y a d'une part sa situation géographique, proche de Paris. D'autre part concernant l'accessibilité de la commune, la gare, même si elle se trouve sur une autre commune et est excentrée par rapport au centre ville de Fontainebleau (30 mn), accueille la ligne R menant à Paris. Cette ligne permet de relier la ville à la capitale en 40 minutes.

Outre son patrimoine et sa nature environnante, les services sont nombreux, il y a plus de 5 établissements collèges/lycées et même de l'enseignement supérieur, des équipements culturels et sportifs dont un théâtre, deux cinémas et un hôpital.

Cette attractivité existait avant la période pré-Covid mais elle a augmenté en attirant des cadres ainsi que des familles avec des jeunes. On trouve des enseignants, des personnes travaillant dans les administrations, des commerçants... dans cette ville qui vit le jour, la nuit et le week-end. Mais cette attractivité a un impact négatif sur le coût de l'immobilier. C'est un «tissu urbain avec un parcours résidentiel particulier, Fontainebleau et Avon ont des tarifs au mètre carré quasi parisien. Il est possible pour des familles qui reviennent d'expatriation de s'y installer et de bénéficier de l'enseignement international mais ce n'est pas le cas par exemple pour certains de ses collaborateurs qui doivent habiter dans le Loiret ou l'Yonne et faire 45 mn de trajet pour venir travailler sans compter qu'ils ont des problèmes de transport en commun. Le télétravail n'est pas toujours possible, il touche seulement la partie administrative des emplois. Les personnes ayant certains métiers dits de terrain ne peuvent le faire et ils « doivent composer avec leur petit salaire, le logement et les déplacements. Avoir 23 % de logements sociaux et construire des logements étudiants ne peut résoudre ce problème, surtout qu'une des spécificités du territoire est qu'il n'y a pas d'extension possible au niveau surface et donc pas de développement possible. Pour Madame Ceconello, le télétravail n'est pas *“la solution en matière même de réduction des transports pour des raisons écologiques, pour la décarbonation ça peut être formidable sauf que c'est loin d'être suffisant si cela ne s'associe pas à un travail sur le logement”*.

Pourtant, malgré ces difficultés de logements, des familles s'installent et c'est là que le télétravail a un impact positif car il permet par exemple à plus de personnes y habitant d'exercer un emploi sur Paris, ce sont deux personnes d'une même famille au lieu d'une qui vont pouvoir télétravailler.

L'effet réel post Covid sur le télétravail existe mais va-t-il durer ?

Citation :

Pratique du TàD :

“Je n’aime pas quand c’est présenté comme la solution en matière même de réduction des transports pour des raisons écologiques, pour la décarbonation ça peut être formidable sauf que c’est loin d’être suffisant si cela ne s’associe pas à un travail sur le logement”

“Il y a tout un tas de métiers qui ne peuvent pas se faire en télétravail. C’est les métiers de terrain... les plus petits salaires qui ne sont pas télétravaillables et qui ont du mal”

“Pas plus, pas moins que les évolutions sociétales, écologiques, économiques, ça s’inscrit dans un tout”

Accessibilité :

La gare n’est pas « une ligne fréquemment desservie ».

“ le télétravail n’est pas la solution en matière même de réduction des transports pour des raisons écologiques, pour la décarbonation ça peut être formidable sauf que c’est loin d’être suffisant si cela ne s’associe pas à un travail sur le logement “.

Territoire :

“Pour plusieurs raisons, parce que l’on reste en île de France mais aussi avec une réelle valeur patrimoniale, on a beaucoup de maisons individuelles avec jardin et on est en plein cœur d’une forêt mondialement connue.”

“On coche toutes les cases y compris celle qui est assez exceptionnelle en Ile de France avec de l’enseignement supérieur international. Ce qui fait qu’on est attractif pour les familles souvent qui reviennent d’expatriation même si c’est temporairement et donc on est sur de l’immobilier à des prix très élevés.”

“Le centre ville est vivant avec 550 commerces.”

“une réelle valeur patrimoniale, on a beaucoup de maisons individuelles avec jardin et on est en plein cœur d’une forêt mondialement connue.”

“tissu urbain avec un parcours résidentiel particulier, Fontainebleau et Avon ont des tarifs au mètre carré quasi parisien”

Entretien Service Urbanisme et Planification - CA Coulommiers Pays de Brie

Présent : Monsieur A. Mahot - Responsable urbanisme et planification

Quand : le 8 février 2024,

Durée: 28 minutes

Résumé :

Durant cet entretien en visioconférence, l'élu responsable de l'Urbanisme et de la Planification a exposé le fait que la communauté d'agglomération prévoit de lancer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en intégrant la dimension mobilité.

La pandémie de Covid-19 a modifié les priorités des personnes envisageant de s'installer dans les territoires peu denses, notamment à Coulommiers Pays de Brie, mettant en avant la qualité du réseau téléphonique et du débit internet, avant même l'accessibilité aux transports en commun.

Concernant la question des déplacements au sein de la C.A, aucune étude spécifique sur les flux n'a été entreprise jusqu'à présent, mais il exprime un intérêt pour les conclusions éventuelles qu'on aura à ce sujet

Concernant la pratique du télétravail au sein de la communauté d'agglomération, les employés ont la possibilité de télétravailler un jour par semaine, de manière fixe ou cumulable.

Il a observé que les employés en télétravail sont généralement plus productifs, efficaces et flexibles, et semblent également plus épanouis dans leur travail et moins enclins à se déconnecter que lorsqu'ils sont physiquement présents au bureau. De plus, il a constaté que les employés ont tendance à travailler sur une plage horaire plus étendue lorsqu'ils sont en télétravail, une observation faite pendant et après la période de la pandémie de Covid-19.

Selon lui, le télétravail est considéré davantage comme une pratique professionnelle que comme un phénomène ayant un impact territorial.

L'attractivité de Coulommiers augmente en raison du loyer et foncier moins cher, mais les personnes qui font la navette une fois par semaine déménagent plutôt à Provins.

Quant aux espaces de coworking, ils sont des structures de l'agglomération répondant principalement aux besoins internes en termes économiques et ne visent pas spécifiquement à attirer des télétravailleurs de la petite couronne parisienne. Les personnes qui les fréquentent sont généralement des habitants locaux, des agents de la C.A et des mairies, offrant un lieu de rassemblement et de travail. Car certaines personnes ont besoin d'un environnement extérieur pour télétravailler.

Citation :

Un non sujet :

"Moi, je vais vous faire un rendu sur mon service et son fonctionnement"

"On vient de lancer une démarche pour faire un PLUi, et y a une dimension Mobilité dans notre PLU"

Pratique du Travail à Distance

"Y a un tiers des gens qui sollicitent le télétravail parce qu'ils n'habitent pas très loin, ils font 20 min en véhicule de Coulommiers, et en plus on est sur des fonctionnements je n'emmène pas mon fer à repasser et mon repassage au boulot, donc je n'emmène pas mon boulot à la maison"

"J'ai 2 agents qui sont à 4j/5 en télétravail, pour des raisons médicales"

"Moi, ce que je constate, c'est quand les agents sont en télétravail, ils ont une amplitude horaire plus importante que quand ils sont au bureau. J'ai observé que les employés en télétravail sont généralement plus productifs, efficaces et flexibles, et semblent également plus épanouis dans leur travail et moins enclins à se déconnecter que lorsqu'ils sont physiquement présents au bureau. Moi, je considère ça comme une réussite"

“Je vais vous expliquer pourquoi les espaces de Coworking existent, parce que c’est nous l’agglo qui les avons créés dans des bâtiments qui nous appartenait, en proposant une offre. Le e-L@b il y a une partie des bureaux qui sont occupés par des agents de l’agglo aujourd’hui, parce qu’ils sont vides, les autres bureaux y a des entreprises qui ont loué l’espace à l’année, pour une mission de plusieurs mois. Et je vous avoue que je n’ai jamais vu quelqu’un connecté. Le e-Cre@, c’est pareil, c’est l’agglo qui l’a porté sur un bâtiment, et à Cressy ça va être la même chose, c’est l’ancien siège de la communauté. Leur création est une décision économique, et pourquoi ils ne fonctionnent pas? Parce qu’on est sur des espaces où on n’a pas forte densité d’habitant de malade. À Coulommiers vous avez vu, il avoir l’envie d’y aller dans la zone d’activité pour faire du coworking”

“Ces espaces fonctionnent plus avec des entreprises où y a beaucoup de commerciaux, ils se réunissent dans un endroit en une journée ou des choses comme ça, parce qu’ils n’ont pas de bureau spécialisé ou autre”

“Je pense que le Coworking doit être vu dans une démarche “ou tiens je profite d’un espace, parce que on est en télétravail avec mes collègues mais aujourd’hui, on a besoin de se voir, et c’est sympa de se voir et prendre un café que de faire une visio, pour la taille de Coulommiers”

Accessibilité

“Après sur les flux, c’est vrai qu’on n’a pas fait encore d’étude là-dessus, par contre, je serais intéressé des conclusions que vous allez avoir.”

“ Il y a une insuffisance de transport, ce qui peut être lié aux éléments du télétravail. C’est vrai que je n’ai pas de chiffre, après c’est juste du ressenti par rapport à ce que les communes vivent”

“Personne n’utilise de transport en commun pour venir au travail, parce qu’il n’y a pas de transport entre leur village et leur lieu de travail”

“Sur le territoire on présume, car on n’a peu de chiffre là-dessus, on présume que depuis le covid et tout ça, les gens quand ils s’installent la première chose qu’ils demandent même avant de regarder si y a des transports en commun, c’est le réseau. On constate sur les lotissements et tout ça, c’est le réseau téléphonique et le débit internet. Et aujourd’hui, c’est un critère qui fait que certaines personnes n’achètent pas de maison, ou s’installent pas dans telle ou telle commune parce qu’ils considèrent que le débit est insuffisant. Moi, je n’ai pas de chiffre à vous donner là-dessus, mais c’est qui ressort de la part des élus de notre territoire”

“Ce qu’on constate souvent, c’est qu’il y a un grand problème dans la diffusion de la fibre et les gens ne sont pas contents. On n’a un peu de mal à la mettre en place”

Territoire

“Coulommiers ça grossit parce que c’est moins cher, mais sur le fonctionnement des gens qui travaillent et font la navette une fois par semaine et autre, c’est plus des pôles urbain de Provins qui ont grossi”

Entretien Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Présent : Madame A. Boutet - Cheffe du pôle prospective Veille Innovation au sein de l'ANCT

Quand : le 9 février 2024,

Durée : 35 minutes

Résumé :

Durant cet entretien en distanciel avec la cheffe du pôle Prospective Veille Innovation de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Elle raconte, qu'ils ont travaillé sur le sujet du télétravail dans les villes moyennes en collaboration avec les programmes Action Coeur de Ville et Nouveaux lieux Nouveaux liens, ainsi qu'avec d'autres partenaires nationaux, notamment l'ADEME.

Ils ont lancé une "fabrique prospective" avec eux sur ce sujet en 2021, donc en pleine période COVID. A cette période, spécifiquement pour l'Île de France et Paris, tout le monde se disait que grâce au télétravail les gens allaient partir pour pouvoir vivre dans de grandes maisons à la campagne et beaucoup de recherches ont commencé à s'orienter sur le sujet "Exode urbain lié au télétravail". Annabelle précise tout de suite que pour elle, ce n'était pas le bon angle pour aborder ce sujet, ils ne sont donc pas parti de l'hypothèse que le télétravail serait un "levier pour développer les villes moyennes". Ils ont travaillé avec six villes moyennes, toutes situées à 1h d'une métropole (intercommunalité de Fontainebleau pour l'Île de France par rapport à Paris). Ils leur ont proposé en se disant que ces villes pourraient être plus intéressées par le sujet puisqu'elles accueillent déjà des navetteurs.

Le but de cette fabrique prospective était de travailler sur le sujet : si la pratique du télétravail se développe dans les entreprises, qu'est-ce que cela peut changer sur le territoire en termes de lieux de travail possible, de vie sociale dans la ville, d'évolution des services proposés ?

Le sujet des mobilités a aussi été abordé avec l'idée répandue que le télétravail entraînerait certes une diminution des mobilités domicile-travail, mais générerait en fait d'autres déplacements, créant ainsi des effets-rebond.

Action logement était aussi un des partenaires, et ils réfléchissaient à adapter les logements qu'ils allaient construire à la pratique du télétravail.

Pendant un an, les six territoires ont été accompagnés sur quatre journées de travail. Le but était d'élaborer pour chacun d'entre eux un programme d'actions à mener. Dès le début du travail, l'intercommunalité de Fontainebleau a précisé qu'elle ne souhaitait pas attirer plus de monde sur son territoire, qui est déjà très attractif, et c'est ce qui la différencie des autres qui réfléchissaient à comment s'adapter pour attirer des télétravailleurs. Petit à petit les autres villes ont fini par rejoindre la position de Fontainebleau, en se demandant finalement quel type de personnes et d'acteurs ils souhaitaient vraiment attirer sur leur territoire ? Car finalement, personne ne sait QUI sont réellement les télétravailleurs. Ils ne veulent en réalité pas attirer trop de monde sous peine de perdre leur caractéristique de ville moyenne.

Ce qui ressort de ce travail c'est aussi le fait que les participants se sont beaucoup focalisés sur le développement de leur offre de tiers-lieux. Annabelle précise qu'il existe beaucoup de formes différentes de tiers-lieux. Les projets peuvent être portés par des acteurs privés comme publics, des associations, et ils ont généralement besoin de subventions publiques pour fonctionner. Elle a aussi mentionné les espaces de "corpo working", qui sont le résultat d'entreprises se mettant en commun pour créer un tiers-lieu.

Le sujet des quartiers de gare à aussi été très important dans leur travail, ces espaces étant des lieux stratégiques puisque des lieux de passage obligés des télétravailleurs.

Des outils ont été mis en place, notamment une grille d'enquête à destination des employeurs pour mesurer le nombre de télétravailleurs, l'ampleur du phénomène, leur profil. Une grille d'analyse des projets de tiers lieux à aussi été mise en place pour savoir si ces derniers peuvent être viables économiquement à l'échelle d'une ville moyenne.

En ce qui concerne spécifiquement Fontainebleau, leur objectif était d'articuler leur stratégie de développement économique avec le développement du télétravail. Leur but est en fait d'attirer des entreprises plutôt que de nouveaux habitants.

Annabelle précise également que les résultats de différentes études sur "l'exode urbain lié au COVID" montrent en réalité que oui, des gens sont partis, mais ce sont ceux qui pensaient déjà à partir. Il s'agit donc en fait d'une accélération de tendance, mais qui en volume représente peu pour de grandes métropoles.

Les intercommunalités participant à l'étude ne savent par ailleurs pas les conséquences du développement du télétravail sur leur territoire, et les changements de pratique que cela a pu entraîner : "C'est assez comique hein, parce qu'on en a énormément parlé en fait, et c'est très peu connu en réalité". Certaines agences d'urbanisme ont essayé de quantifier le phénomène mais les dernières données datent de 2020 ou 2021, elles sont donc trop datées pour en tirer quelque chose actuellement. "Donc en fait personne ne sait il me semble".

En conclusion : on sait qu'il y a du télétravail sur les territoires et dans les entreprises, mais on ne sait pas le quantifier, on ne sait d'où les gens télétravaillent, et quels impacts concrets cette pratique a sur le territoire. Les effets rebonds engendrés n'ont par ailleurs presque pas été abordés pendant l'étude par les villes, les acteurs n'y ont pas pensé spontanément, c'est un sujet "qui reste très lointain pour beaucoup d'acteurs".

Citation :

Un non-sujet

"Ce qu'on s'est dit, c'est que, on n'en sait rien si ça va permettre de régénérer les villes moyennes, les territoires ruraux, et si les Parisiens vont partir de Paris, peu importe. Ce qu'on s'est dit, c'est en revanche, au niveau des employeurs publics, que la pratique du télétravail allait se généraliser quels que soient les territoires."

"Et puis il y avait un sujet alors il y avait bien sûr le sujet mobilité puisque en fait il y a beaucoup de débats sur le télétravail, puisqu'on dit que bah oui, ça réduit les déplacements domicile-travail, mais en fait ça génère d'autres déplacements. Donc voilà ça c'est les fameux effets rebonds et donc c'est toutes ces questions-là qu'on leur a proposé de réfléchir. C'était pas leur dire "faut vous adapter au télétravail" mais c'était leur dire, cette pratique de travail se développe et qu'est ce que vous choisissez de faire par rapport à cela ?"

Pratique du Travail à Distance

"Action logement en fait c'est un organisme qui finance l'offre de logement, mais pour les salariés, pour les entreprises et eux aussi ils étaient en train de réfléchir à adapter les logements qu'ils allaient construire ces pratiques de télétravail. Par exemple, si on fait un immeuble avec des appartements, est-ce qu'il faut mettre un espace télétravail dedans, ou dans chaque logement, enfin vous voyez ça les intéressait aussi et en fait, ils ont cofinancé avec nous la démarche. "

“En fait pour certaines villes, au début de la démarche ils se sont dit « bah oui effectivement il faut qu'on s'adapte pour attirer des télétravailleurs ». Après ils ont changé d'avis au cours de la fabrique, et je vais vous expliquer pourquoi. Alors que Fontainebleau était pas là-dessus, ne souhaitait pas attirer plus de monde en fait parce que c'est déjà un territoire attractif en réalité.”

“En fait, les autres ont rejoint la position de Fontainebleau, c'est-à-dire que... Ça veut pas dire qu'ils veulent pas s'adapter à l'accueil de télétravailleurs, mais la démarche déjà les a fait réfléchir sur c'est qui d'ailleurs ces télétravailleurs ? Parce que personne ne le sait dans aucun territoire. C'est pas un sujet spécial pour les villes moyennes en fait. Et on a décortiqué en fait les différents profils de télétravailleurs. Parce que ça peut être des personnes indépendantes, ça peut être des gens qui sont en télétravail très ponctuellement, il y a ceux qui sont, enfin les publics les privés, en fait il y a plein de profils différents de télétravailleurs. Donc déjà le premier point, c'est le premier point au niveau local, ils ne savent pas en fait qui sont ces personnes. “

“Ils se sont beaucoup focalisés sur l'offre de Tiers-lieux. Et là aussi en réalité, euh déjà c'est qu'il y a plein de formes de tiers-lieux différentes. Il y a des tiers-lieux portés par des acteurs privés, des associations, mais qui ont souvent besoin d'un, d'un appui, enfin d'une subvention publique pour fonctionner . Il y a des entreprises qui se mettent ensemble pour créer des tiers-lieux et ça ça s'appelle le corpoworking. Et cetera, et cetera, où on place notre tiers-lieu et il y a un sujet de modèle économique des tiers-lieux. Est-ce qu'il faut faire payer les personnes ? Combien ?”

“Et puis il y a le sujet quartier de gare, parce que ils se sont dit que s'il y a plus de télétravailleurs, sachant que eux voilà ils sont à proximité de métropoles, en fait les quartiers de gare vont être un lieu stratégique parce que c'est les lieux de passage des télétravailleurs, et donc il faut aussi que ces quartiers de gare s'adaptent”

“Notre agent référent, c'était le DGS monsieur Blanchet, et à chaque réunion avec les autres villes il disait « nous on n'est pas du tout sur ce sujet d'attractivité, limite on l'est déjà trop ». donc ça c'était vraiment très très particulier”

“C'est assez comique hein, parce que on en a énormément parlé en fait, c'est très peu connu en réalité”

“Et c'est ce que si ce que j'ai trouvé de plus récent et l'agence d'urbanisme de Rennes c'est voilà, c'est 2020 ou 2021. Toutes les données INSEE, ministère du Travail c'est du 2021 au mieux, donc en fait personne ne sait il me semble.”

“Et en fait c'est les entreprises aussi qui le de leur territoire qui leur font remonter qu'effectivement Ben oui le télétravail existe. Ce qu'on sait pas c'est à quel point, on sait pas où télétravaillent les gens. Chez eux, dans des tiers lieux, ailleurs, on ne sait pas. Et puis il faudrait faire chaque jour de la semaine en plus, c'est différent, et on sait pas non plus. Enfin en termes de données objectivées hein, je parle hein. Justement à quel point ça impacte un territoire en termes de consommation, de services, et cetera.”

Entretien Villeparisis - CA Roissy Pays de France

Présent : Monsieur le Maire F. Bouche. Madame L. Jali - Directrice du Cabinet de Monsieur le Maire

Quand : le 16 février 2024

Durée : 33 minutes

Résumé :

Durant cet entretien en présentiel avec le Maire de Villeparisis (commune de 27 000 habitants) Frédéric Bouche, et Lina Jali, directrice du cabinet de Monsieur le Maire depuis 2020, nous avons eu une réponse ferme concernant une non généralisation du télétravail au sein du territoire national. D'une part dû à un déséquilibre au niveau des équipements (réseau), d'autre part concernant les mobilités domicile-travail (une prise en considération différente suivant le territoire). Il y a, selon Monsieur Frédéric Bouche, deux formes de prise en considération du travail-à-distance. La première au niveau national avec une non généralisation de cette pratique, la deuxième au sein des métropoles dont la pratique s'accroît fortement. Il y a même une attente des citoyens français concernant cela. Difficultés avec les budgets notamment au niveau de la collectivité (mise à disposition d'outils pour les télétravailleurs) avec en plus des métiers où cette pratique n'est pas possible (personnels entretien des bâtiments). Monsieur Bouche met l'accent sur la capacité à mettre des outils à disposition pour les télétravailleurs tout en assurant une continuité de services.

En sortie Covid, il y a plutôt eu un départ d'habitants (le prochain recensement devrait être assez parlant) avec notamment "une perte de 250 élèves dans nos classes, 7 à 8% d'effectif scolaire en moins". Ces départs alors que Villeparisis a de nombreuses commodités notamment la nature à proximité. Les arrivés quant à elles dans la commune Villeparisis s'expliquent pour différentes raisons comme l'inflation, la difficulté d'accès au crédit, le foncier.

D'après les analyses dans 20-30 années à venir, il va y avoir dans la commune un tissu démographique vieillissant. Cependant, il y aura une homogénéité entre les cadres et les ouvriers. La typologie des travailleurs jouent énormément sur le télétravail. En effet, il y a beaucoup de personnes travaillant à l'aéroport - travail qui ne permettent pas de penser au télétravail.

En ce qui concerne les transports en commun, difficultés techniques, de maintenance et donc dégradation de la ligne RER B. Mise en place d'une nouvelle ligne CDG Express qui fera passer des touristes sur ce territoire (sans arrêt dans la ville). De par sa situation géographique, il n'est pas forcément aisé de faire des déplacements vers Paris. Les transports du quotidien ne répondent pas aux attentes. Il y a une dichotomie entre les transports du quotidien et de longue distance.

Plus grande fréquentation des différents axes de transports (en commun et routiers) le mardi et jeudi. La question de la mobilité est un enjeu fort car c'est une ville en périphérie.

Villeparisis qui fait face à de nombreuses contraintes en termes d'aménagement liés notamment aux axes routiers importants et au manque de foncier. Ce sont des problématiques d'une "ville construite". La question des pistes cyclables n'est pas un enjeu pour la ville, le Maire met l'accent sur sa volonté de loger tout le monde, "choses qui ne sont peut-être pas primordiales dans le cercle d'une vie/ d'une ville". "Redimensionner la ville pour l'adapter au télétravail, ..., non. Ce serait une erreur." En effet, l'évolution des technologies est tellement imprévisible.

Citation :

Pratique du Travail à Distance

“Si on recentre au niveau des métropoles, en sortant du cadre national, il y a une généralisation du télétravail et c’est une attente du pays”.

“Nous avons une façon de vivre ultra connectée maintenant, et cette ultra connexion fait que le télétravail est une composante de cette ultra connexion”.

Accessibilité

“La problématique des temps de déplacements, et donc des temps de vie, est différente [sur le territoire]. En province, on parle en kilomètres, nous, en métropole, on va parler en temps.”

“Difficultés des transports du quotidiens à la hauteur des besoins et des attentes de la population. C’est un enjeu que l’Etat à peut-être négligé par rapport à d’autres métropoles européennes.”

“Paris-Lyon plus rapide qu’un Paris-Villeparisis”.

“Francilienne qui est bouchée tout le temps ce n’est plus entendable”.

“[Les pistes cyclables] sont des choses qui ne sont peut-être pas primordiales dans le cercle d’une vie/ d’une ville”.

Territoire

“La crise Covid a poussé les gens à aller encore un peu plus loin que Villeparisis. Et pourtant, Villeparisis a encore de la nature à proximité.”

“La ville [Villeparisis] de Seine-et-Marne qui accueille le plus de travailleurs sur la place aéroportuaire de Roissy”.

“Tout ce qu’on fait aujourd’hui c’est que le début du début de transformer une ville qui a besoin de repenser des poumons verts, sa respiration, son cadre de vie, chantiers en termes de circulations de très long termes.” “Toutes ces contraintes liées aux villes construites”.

Entretien Direction des Services - CA Fontainebleau

Présent : Monsieur E. Blanchet - Directeur général des services

Quand : le 21 février 2024

Durée : 44 minutes

Résumé :

Durant cet entretien en distanciel avec le Directeur Général des Services de la CA du Pays de Fontainebleau. Il a rappelé l'étude initiée par l'ANCT sur une réflexion autour de la question du télétravail. Il a été sensibilisé à la question du télétravail dès 1994 via un ami qui s'est mis à son compte pour faire du secrétariat partagé. Il a donc un intérêt particulier à ce sujet.

Il nous informe qu'il différencie fortement le télétravail et le distanciel connu durant la période Covid. Pour lui le distanciel n'est pas un mode d'organisation.

Post-Covid, on commence à s'approprier le sujet au niveau organisationnel. Les conditions de télétravail sont maintenant un enjeu de recrutement où les personnes souhaitent lors de basculement de postes au sein de la collectivité garder X jours de télétravail.

Avec la crise covid, il y a eu des changements de mode de vie avec des résidences secondaires qui sont devenues semi voire principales. Cependant, il y a eu également des déplacements de parisiens vers la deuxième couronne qui "se sont plaint de ne pas retrouver la même chose qu'à Paris". Déplacements vers la CA qui ne sont pas forcément liés au télétravail.

Déploiement de la fibre hors Fontainebleau (Orange) avec le syndicat Seine-et-Marne Numérique et XP Fibre. Il y a un léger retard sur le déploiement mais assez bien desservi par la fibre.

Il met en garde aussi sur le fait que la disparition du réseau cuivre (DSL), donne lieu à la responsabilisation/paiement pour les nouvelles habitations au raccordement au réseau fibre. Les seules options/alternatives hormis la fibre sont la clé 4G (qui n'est pas accessible partout) ou le réseau satellitaire.

Il distingue deux types de coworking : celui lié à la mobilité (CA concernée car traversée par l'A6) ; la commune d'Ury qui a un hôtel qui accueille des séminaires d'entreprises, celui qui concerne les personnes qui habitent sur place.

La difficulté des espaces coworking est de trouver un équilibre économique. Il donne l'exemple de la société d'économie mixte du secteur de Fontainebleau rénove un local de bureaux et pensait installer un espace de coworking. Cependant, cela ne verra pas le jour car peu rentable.

Le lancement du Schéma directeur cyclable devrait être adopté dans un mois. C'est un projet avec des enjeux de développement importants.

Question des mobilités qui durant l'atelier avec l'ANCT est sortie des débats petit à petit pour faire place au sujet de l'économie locale. Ce basculement d'interrogations est dû selon lui au fait que ce sont des actions plus concrètes et plus rapides en ce qui concerne l'économie. "C'est plus parlant et plus porteur, ça n'a pas la même efficacité".

L'état a sa place pour impulser des études sur le télétravail mais pas pour mener des actions concrètes.

La CA limite sa progression de population, elle n'a donc pas trop une logique à attirer des télétravailleurs. Une augmentation de la population n'est pas souhaitable selon lui. Il met en avant la recherche d'un équilibre générationnel. Notion importante dans le PLH notamment pour pouvoir offrir un logement à de jeunes couples (entre 30 et 40 ans avec 2 enfants).

Le sujet des revenus des administrés n'est pas au cœur des débats c'est celui du vieillissement de la population qui l'est.

Il revient sur la réflexion qui est faite sur les "espaces partagés mutualisés" par des structures comme Action Logement et l'ADEME.

Citation :

Un non-sujet

“Le télétravail, c’est pour moi un mode de l’organisation du travail de l’entreprise”. “Pendant la période covid, on était dans ce que j’appelle le distanciel, et ça n’est pas la même chose, ça n’a rien avoir. Puisque le distanciel est un mode de fonctionnement dégradé et ça n’est pas un mode d’organisation”.

“Au niveau national avoir des études générales par rapport à des questionnements c’est utile”.

“Au niveau de Fontainebleau, il y a des réunions pour l’emploi qui sont initiés par la sous-préfecture et l’implication existait [par exemple] dans le Pays de Loire, elle n’existe pas en Ile-de-France”

“Au niveau national avoir des études générales par rapport à des questionnements c’est utile”.

Pratique du travail à distance

“Le problème [des espaces de coworking] est de trouver un modèle économique”.

“Il y a deux types d’espaces de coworking ; celui lié à la mobilité [hôtel qui accueille des séminaires d’entreprises] et [celui qui concerne les personnes qui habitent sur place].”

“Trop de confusion entre tiers-lieu et espace de coworking”.

“La démarche sur le télétravail, c’est une démarche multi sujets”.

Accessibilité

“Tant que le mode stock perdura, on aura des problèmes au niveau de la fibre, donc ce n’est pas au niveau de la fibre mais à la façon dont les habitants sont connectés”.

Territoire

“Des résidences secondaires qui sont devenues des résidences principales ou semi-principales.”

Quelques Photographies des expéditions terrain

Provins



Centre ville, après midi, Vendredi 15/12/2023



Centre ville, midi, Vendredi 15/12/2023



Place du centre ville, midi, Jeudi 24/01/2024



Centre culturel, après-midi, Vendredi 15/12/2023



Centre ville, midi, Vendredi 15/12/2023

Coulommiers



Place publique au centre ville, fin d'après-midi, Mercredi 24/01/2024



Centre -ville, milieu de la journée, Vendredi 12/01/202



Centre ville, midi, Vendredi 12/01/202



Télécentre eLab, milieu de la journée, Vendredi 12/01/2024



Place publique au centre ville, début d'après-midi, Mercredi 24/01/2024

Fontainebleau



La Ferté-sous-Jouarre



Place de la ville, midi, Mercredi 24/01/2024



Quai de la gare, milieu de journée, Mercredi 24/01/2024



Quai de la gare, milieu de journée, Mercredi 24/01/2024



Centre ville, début d'après-midi, Mercredi 17/01/2024



Centre ville, midi, Mercredi 17/01/2024

Changis-sur-Marne



Place de la mairie, début d'après-midi, Mercredi 17/01/2024



Place de la mairie, début d'après-midi, Mercredi 17/01/2024



Centre ville, midi, Mercredi 17/01/2024



Parking relai de la gare, milieu de journée, Mercredi 17/01/2024



Habitat, début d'après-midi, Mercredi 17/01/2024

Mouroux



Place de la mairie, fin d'après-midi, Mercredi 24/01/2024



Place de la mairie, fin d'après-midi, Mercredi 24/01/2024

Torcy



Centre ville, après-midi, Mercredi 24/01/2024

Crécy-La-Chapelle



Parking municipal, fin d'après-midi, Mercredi 24/01/2024



Centre ville, après-midi, Mercredi 24/01/2024

ETUDIANTS:

Thomas DUTKOWSKI

Benoît MARLHENS

Ophélie CLOCET

Julie MALPILIE

Zineb BENLAMRI

Ines DJEMAME

Ewa AISSAT

**ÉCOLE
D'URBANISME
DE
PARIS**

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL
UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

